



# Stratégie ministérielle de développement durable 2023-2027

Parcs Canada

Cat. N° : R61-109E-PDF  
ISSN : 2561-2409

À moins d'avis contraire, il est interdit de reproduire le contenu de cette publication, en totalité ou en partie, à des fins de diffusion commerciale sans avoir obtenu au préalable la permission écrite de l'administrateur du droit d'auteur de Parcs Canada. Si vous souhaitez obtenir du gouvernement du Canada les droits de reproduction du contenu à des fins commerciales, veuillez demander l'affranchissement du droit d'auteur de la Couronne en communiquant avec :

Parcs Canada  
30, rue Victoria  
Gatineau (Québec)  
Canada  
J8X 0B3

[information@pc.gc.ca](mailto:information@pc.gc.ca)

Toutes les images dans le document : © Parcs Canada

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par le ministre de l'Environnement et du Changement climatique et ministre responsable de Parcs Canada

Also available in English

## Résumé

Dans sa Stratégie ministérielle de développement durable (SMDD) de 2023 à 2027, l'Agence Parcs Canada présente sa vision, ses engagements et les mesures qu'elle compte prendre pour faire progresser les objectifs, les cibles et les stratégies de mise en œuvre de la Stratégie fédérale de développement durable (SFDD) de 2022 à 2026. Pour en savoir plus sur la navigation dans le document et une meilleure compréhension :

**Section 1 : Introduction à la Stratégie ministérielle de développement durable**, décrit les éléments qui guident la création de la présente SMDD, notamment la SFDD de 2022 à 2026, laquelle s'inspire étroitement des notions du Programme de développement durable des Nations et met davantage l'accent sur les dimensions sociales et économiques du développement durable.

**Section 2 : La Vision du développement durable de Parcs Canada** présente une vue d'ensemble de Parcs Canada et de sa contribution, dans le cadre de son travail, aux objectifs de la SFDD, notamment les objectifs qui lui sont propres. Cette section fournit des renseignements contextuels sur l'environnement opérationnel de Parcs Canada et souligne les points saillants des mesures prises par Parcs Canada dans le cadre de sa SMDD.

**Section 3 : À l'écoute des Canadiens**, fournit des informations sur le processus de consultation de la SFDD de 2022 à 2026 et sur les commentaires reçus en rapport avec les activités de Parcs Canada. Sont inclus également des renseignements sur l'intégration de cette rétroaction à la présente SMDD.

**Section 4 : La section Engagements de l'Agence Parcs Canada** forme la plus grande partie du présent document. Elle fournit des détails sur les neuf objectifs de la SFDD auxquels Parcs Canada contribue, ainsi que des mesures concrètes pour atteindre les engagements pertinents. Chaque mesure est accompagnée d'un ou plusieurs indicateurs de rendement permettant de contrôler les progrès réalisés par rapport aux engagements pris et comprend une description de la manière dont elle contribue aux objectifs de développement durable des Nations Unies, ainsi qu'au Cadre d'indicateurs mondiaux et au Cadre d'indicateurs canadiens, le cas échéant.

**Section 5 : Intégration du développement durable**, fournit des informations sur la manière dont la stratégie fédérale de développement durable et les principes du développement durable sont intégrés à son processus d'évaluation environnementale stratégique.

Au cours de la période de la SMDD de 2023 à 2027, Parcs Canada mesurera ses progrès par rapport à ses engagements et déposera des rapports d'étape au Parlement en novembre 2024 et 2025, comme l'exige la *Loi fédérale sur le développement durable*. Une fois déposés, ces rapports d'étape seront également publiés [sur son site Web](#).<sup>i</sup>

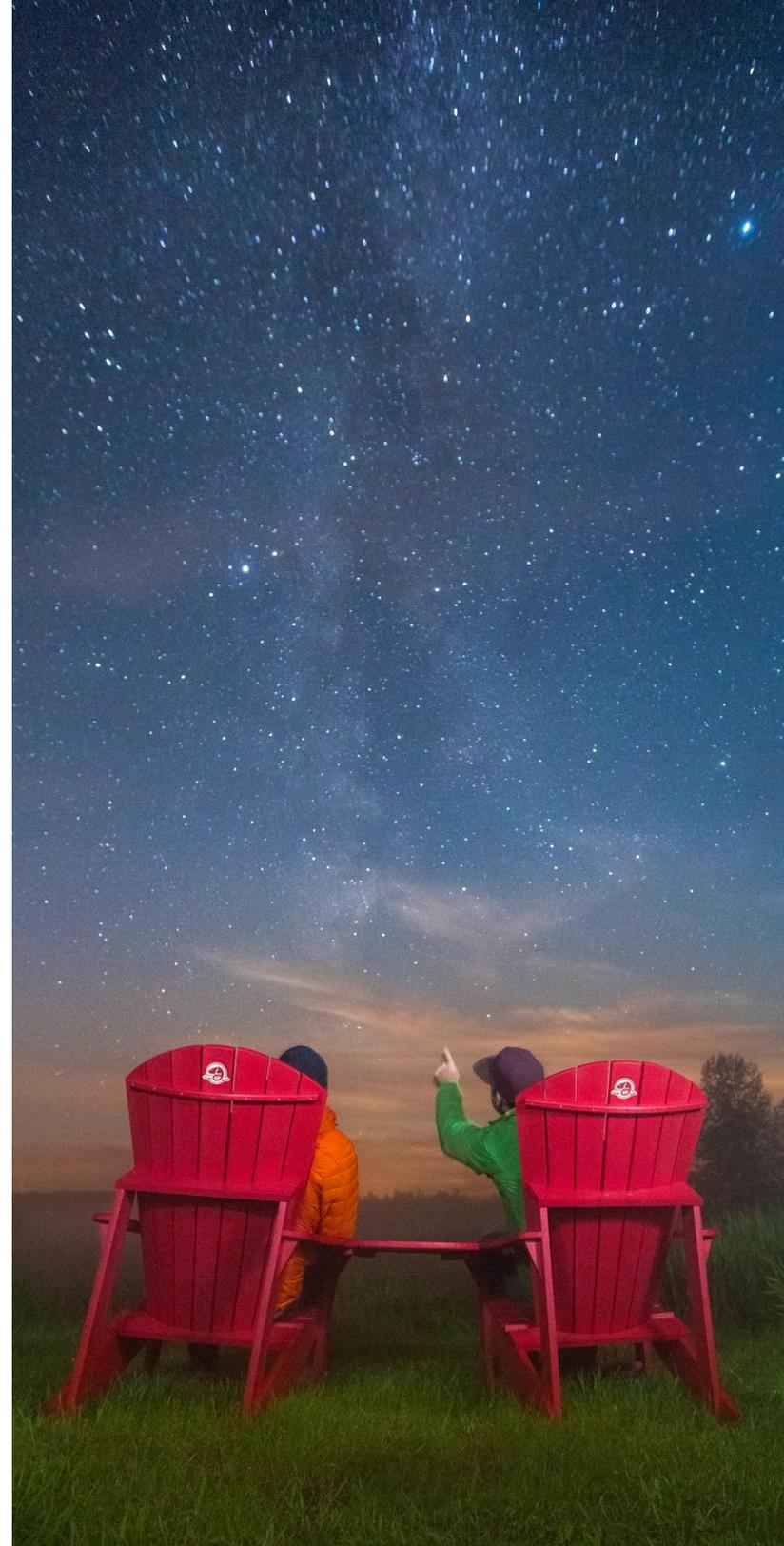
## SECTION 1 : Introduction à la Stratégie ministérielle de développement durable

La [Stratégie fédérale de développement durable \(SFDD\) de 2022 à 2026](#) <sup>ii</sup> présente les objectifs et les cibles de développement durable du gouvernement du Canada, tels qu'exigés dans la [Loi fédérale sur le développement durable \(LFDD\)](#).<sup>iii</sup> Il s'agit de la première SFDD à s'appuyer sur les 17 Objectifs de développement durable (ODD) du Programme 2030 des Nations Unies et elle offre une vision équilibrée des dimensions environnementales, sociales et économiques du développement durable.

Conformément à l'objectif de la loi de rendre le processus décisionnel en matière de développement durable plus transparent et plus responsable devant le Parlement, l'Agence Parcs Canada soutient l'atteinte des objectifs énoncés dans la SFDD en menant les activités décrites dans la présente Stratégie ministérielle de développement durable (SMDD).

La *Loi fédérale sur le développement durable* énonce également [7 principes](#)<sup>iv</sup> qui doivent être pris en compte dans l'élaboration de la SFDD ainsi que des SMDD. Ces principes de base ont été pris en compte et intégrés dans la SMDD de Parcs Canada.

Afin de promouvoir une action coordonnée en matière de développement durable dans l'ensemble du gouvernement du Canada, cette stratégie ministérielle intègre les efforts visant à faire progresser la mise en œuvre par le Canada de la Stratégie nationale pour le Programme 2030, soutenue par les cibles et les indicateurs du Cadre mondial d'indicateurs (CMI) et du Cadre d'indicateurs canadien (CIC). En outre, la Stratégie saisit désormais les initiatives liées aux ODD qui n'entrent pas dans le champ d'application de la SFDD afin d'éclairer l'élaboration du rapport annuel du Canada sur le Programme 2030 et les objectifs de développement durable.





## SECTION 2 :

# Vision du développement durable de Parcs Canada

Parcs Canada administre l'un des meilleurs et des plus vastes réseaux d'aires patrimoniales naturelles et culturelles protégées au monde et gère un vaste réseau de lieux naturels et patrimoniaux. Ce réseau comprend 171 lieux historiques nationaux, y compris neuf canaux patrimoniaux, 47 parcs nationaux, cinq aires marines nationales de conservation et un parc urbain national, couvrant environ 450 000 kilomètres carrés de terres à travers le Canada. Parcs Canada a la responsabilité de protéger des exemples d'importance nationale du patrimoine naturel du Canada et de partager avec la population canadienne et les visiteurs du monde entier les récits de ces lieux précieux.

Le travail et le mandat de Parcs Canada sont inextricablement liés aux priorités du gouvernement du Canada en matière de développement durable et aux objectifs de développement durable des Nations unies. Dans le cadre de son mandat, Parcs Canada est l'un des principaux contributeurs aux engagements pris conformément aux **objectifs de la SFDD, soit ODD 10 (inégalités réduites), ODD 11 (villes et communautés durables), ODD 14 (vie aquatique) et ODD 15 (vie terrestre)**. Il joue également un rôle dans le respect des engagements du gouvernement du Canada concernant **ODD 4 (éducation de qualité), ODD 5 (égalité entre les sexes) et ODD 8 (travail décent et croissance économique)** de la **SFDD**. Parcs Canada soutient également les engagements de la Stratégie pour un gouvernement vert du gouvernement du Canada qui sont en phase avec **ODD 12 (consommation et production responsables) et ODD 13 (mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques) de la SFDD**.

Dans l'exécution de son mandat, Parcs Canada s'engage à soutenir les engagements du gouvernement du Canada en matière de durabilité environnementale, sociale et économique, afin d'assurer une qualité de vie élevée à tous les Canadiens. En créant, en protégeant et en mettant en valeur

des lieux historiques nationaux, des parcs nationaux et des aires marines nationales de conservation dans des collectivités d'un océan à l'autre, Parcs Canada contribue directement et concrètement à la préservation de la biodiversité canadienne, à la participation des peuples autochtones à la gestion de leurs terres, eaux et glaces traditionnelles, et à la possibilité pour les Canadiens d'améliorer leur santé mentale et physique en découvrant les lieux de leur patrimoine naturel et culturel.

Les aires patrimoniales protégées, comme les lieux historiques nationaux, les parcs nationaux et les aires marines nationales de conservation, soutiennent de manière tangible la prospérité des Canadiens et la durabilité du Canada, contribuant ainsi à **ODD (travail décent et croissance économique), à ODD 10 (inégalités réduites) et à ODD 11 (villes et communautés durables)** de la **SFDD**. Les visiteurs des lieux patrimoniaux nationaux soutiennent les communautés environnantes et les entreprises locales en générant des revenus liés au tourisme qui contribuent de manière significative à l'économie canadienne. Grâce à ses activités, Parcs Canada contribue également à l'économie et offre des possibilités d'emploi et d'approvisionnement intéressantes, en particulier dans les endroits où les lieux patrimoniaux nationaux constituent un élément central de l'économie et des services ruraux. Une étude de l'incidence économique de Parcs Canada a montré que pour chaque dollar dépensé dans ses activités par Parcs Canada en 2018-2019, les visiteurs des lieux patrimoniaux nationaux en ont dépensé trois. Cette étude a également montré que les activités de Parcs Canada, y compris les activités liées au tourisme, représentent une contribution totale de 5 milliards de dollars au produit intérieur brut du Canada, 46 000 emplois directs et indirects à temps plein et ont généré 581 millions de dollars en recettes fiscales.

En tant que plus grand gestionnaire de terres fédérales, Parcs Canada est un leader reconnu dans le domaine de la conservation et fait face aux défis mondiaux du changement climatique et de la perte de biodiversité en protégeant les parcs nationaux, les aires marines nationales de conservation et en prenant des mesures visant à rétablir les espèces en péril. En protégeant et en restaurant des écosystèmes sains et résilients et en travaillant avec des partenaires pour établir et maintenir les corridors vitaux des écosystèmes, les réseaux d'aires protégées qui en résultent jouent un rôle important pour atténuer, amortir les impacts du changement climatique et s'y adapter. Parcs Canada est un important contributeur à l'engagement du Canada de conserver 25 % de ses terres et de ses océans d'ici 2025, et 30 % de chacune d'elles d'ici 2030. La croissance et la restauration de ces lieux, réalisées en partenariat avec les peuples autochtones, d'autres partenaires et les collectivités, soutiendront non seulement les engagements du gouvernement du Canada en matière de conservation dans le cadre des **objectifs de la SFDD, notamment l'ODD 11 (villes et communautés durables), le 13 (mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques), 14 (vie sous l'eau), et 15 (vie terrestre)**, mais également les engagements en matière de réconciliation avec les Autochtones et de développement économique rural.

Pour Parcs Canada, aucune relation n'est plus importante que sa relation avec les peuples autochtones. Parcs Canada et les peuples autochtones sont des partenaires dans la conservation du patrimoine naturel et culturel du Canada et le partage des récits de ces lieux précieux contribuant ainsi à l'**objectif 10 de la SFDD (inégalités réduites)**. Parcs Canada administre plus de 90 % des terres fédérales du Canada, dont la quasi-totalité fait partie des terres ancestrales, des terres visées par des traités et des terres natales des peuples autochtones. De nombreux lieux patrimoniaux administrés par Parcs Canada ont connu une transition au fil du temps, de l'époque où les peuples autochtones étaient séparés de leurs terres, des eaux et de la glace, au contexte actuel, où Parcs

Canada s'efforce de travailler en collaboration avec les peuples autochtones, d'amplifier leur voix et leurs points de vue et de les faire participer de manière significative à la gestion des lieux patrimoniaux nationaux. Parcs Canada s'engage à faire en sorte que les droits des peuples autochtones et que les liens que ceux-ci entretiennent avec ces lieux soient respectés, dans l'esprit de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones. La présence locale de Parcs Canada d'un océan à l'autre, doublée de sa relation avec les partenaires autochtones, place Parcs Canada dans une position privilégiée pour appuyer l'objectif du gouvernement du Canada d'offrir davantage de possibilités économiques aux peuples autochtones, défendre l'intendance autochtone et fournir des occasions d'emploi direct et indirect.

Pour soutenir le réseau d'aires protégées géré par Parcs Canada, l'agence Parcs Canada doit également assumer la responsabilité de la gestion de l'un des portefeuilles d'infrastructures les plus importants et les plus diversifiés du gouvernement du Canada, soit des édifices du patrimoine et des sites du patrimoine mondial de l'UNESCO, des terrains de camping, des centres d'accueil et de services, en passant par des canaux, des bassins hydrographiques et la gestion des barrages, ainsi que des routes, des autoroutes et des lotissements urbains. À l'appui de l'engagement du gouvernement du Canada à écologiser les opérations gouvernementales en vertu des **ODD 12 (consommation et production responsables)** et **13 (mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques)** de la **SFDD**, Parcs Canada s'efforce de réaliser des progrès importants dans la transition vers des biens immobiliers, des parcs de véhicules, des services et des activités à faible émission de carbone, durables et résilients au changement climatique. Compte tenu de ses responsabilités opérationnelles importantes et atypiques auxquelles s'ajoute la responsabilité de l'administration de lieux patrimoniaux nationaux au sein de communautés géographiquement dispersées et souvent éloignées, la réduction des émissions du parc automobile par rapport aux niveaux de 2005 représente un défi particulier pour Parcs Canada. Il est donc hautement prioritaire que des mesures ciblées par segment soient définies dans cette stratégie, notamment en effectuant la transition à un parc de véhicules légers hybrides à émission zéro et en déployant des bornes de recharge pour voitures électriques dans les lieux administrés par Parcs Canada.

La planification du développement durable doit être évolutive afin de s'adapter aux défis et aux progrès d'un monde en constante évolution. Dans certains domaines de la présente SMDD, Parcs Canada travaille encore à l'élaboration de la façon dont l'Agence mesure ses contributions au développement durable, en réponse à l'évolution des priorités du gouvernement du Canada et des engagements internationaux. La mise en œuvre de la *Loi sur la déclaration des droits des peuples autochtones* des Nations Unies, qui soutient l'**ODD 10 de la stratégie fédérale de développement durable (inégalités réduites)**, est un domaine notable. Parcs Canada contribue au [Plan d'action 2023-2028 de la Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones](#),<sup>v</sup> publiée en juin 2023, et s'efforce de faire participer de manière significative les peuples autochtones aux détails de la façon dont les progrès seront mesurés pour s'assurer que les mesures connexes sont fondées sur l'affirmation des droits, du respect, de la coopération et du partenariat. En conséquence, la mesure prise visera l'élaboration d'un cadre de mesure. Au fur et à mesure que les mesures sont élaborées et finalisées, de nouveaux indicateurs peuvent être ajoutés à la SMDD 2023 à 2027 de Parcs Canada par l'entremise d'un processus de modification annuel.

Les lieux patrimoniaux protégés que Parcs Canada administre au nom des Canadiens n'existent pas en vase clos et, par conséquent, la vision du développement durable de Parcs Canada ne peut être réalisée par l'Agence seule. Les changements climatiques ont des

répercussions sur les lieux administrés par Parcs Canada et leurs écosystèmes, les biens et les activités opérationnelles de l'ensemble de son portefeuille. Les changements climatiques s'accélèrent, de même que les effets du climat et les risques associés. Cela pose des risques complexes et interconnectés pour les personnes, les programmes et les lieux de Parcs Canada dans tout le pays, et a, et aura, une incidence sur tous les domaines de responsabilité de Parcs Canada. La collaboration et la coopération avec, notamment, les partenaires du gouvernement du Canada, les peuples et les gouvernements autochtones, les provinces, les territoires, les municipalités, les partenaires industriels et universitaires et les organismes non gouvernementaux de protection de l'environnement sont essentielles à la réalisation des objectifs du Canada en matière de développement durable.



## SECTION 3 :

# À l'écoute des Canadiens

## Version provisoire de la stratégie fédérale de développement durable 2022 à 2026 Consultations

Comme l'exige la *Loi fédérale sur le développement durable*, Parcs Canada a tenu compte des commentaires sur l'ébauche de la Stratégie fédérale de développement durable 2022-2026 formulés lors de la consultation publique qui s'est déroulée du 11 mars au 9 juillet 2022.

Au cours de la consultation publique, plus de 700 commentaires ont été reçus d'un large éventail d'intervenants, y compris des gouvernements, des organisations autochtones, des organisations non gouvernementales, des universitaires, des entreprises et des particuliers canadiens de différents groupes d'âge et de divers horizons. L'ébauche de la Stratégie fédérale de développement durable a également été transmise au comité approprié de chaque Chambre du Parlement, au commissaire à l'environnement et au développement durable et au Conseil consultatif sur le développement durable pour examen et commentaires.

## Ce que nous avons entendu

En phase avec le discours international péremptoire, les commentaires reçus pendant les consultations sur la SFDD insistent sur le fait que la durabilité environnementale est indissociable de la durabilité sociale et économique et que les mesures portant sur les trois piliers sont essentielles pour atteindre les objectifs du Canada en matière de développement durable. L'importance d'inclure et d'amplifier les voix autochtones dans les plans de développement durable et d'intégrer les systèmes de connaissances autochtones dans la réalisation des actions de soutien a également été mentionnée. Ces résultats sont liés à plusieurs aspects du mandat de Parcs Canada, ainsi qu'à sa stratégie et à l'élaboration de ses priorités.

Dans les documents de consultation relatifs aux **ODD 11 (villes et communautés durables)**, **14 (vie sous l'eau)** et **15 (vie terrestre)** de la **SFDD**, les commentateurs ont observé que l'objectif de protéger 30 % des terres et des océans du Canada d'ici à 2030 ne serait pas possible sans la collaboration et le consentement des peuples autochtones et que les aires protégées et conservées par les Autochtones constituaient une contribution viable et importante à cette entreprise. Ils ont également souligné que la conservation, la protection des espèces et le rétablissement de la biodiversité sont interdépendants et que le gouvernement du Canada doit tenir compte des connaissances traditionnelles autochtones et de l'intendance des Autochtones dans son travail de protection et de rétablissement d'écosystèmes sains.

En ce qui concerne l'**ODD 11 de la SFDD**, les commentateurs ont demandé que l'objectif visant à augmenter le pourcentage de Canadiens qui ont accès à des espaces naturels soit plus spécifique, mesurable et limité aux espaces naturels fédéraux pour lesquels le gouvernement du Canada peut collecter des données. Ils ont également mentionné le lien étroit qui existe entre un accès peu restrictif aux espaces naturels et des résultats positifs en matière de santé mentale et physique, et ont souligné l'importance pour le gouvernement du Canada d'inclure ce concept dans sa planification du développement durable.

## Ce que nous avons fait

Parcs Canada a pris en compte et, pour l'essentiel, intégré les commentaires décrits ci-dessus dans ses actions et mesures incluses dans la présente SMDD. Dans certains domaines, l'Agence a tenu compte de la rétroaction reçue pour élaborer de nouveaux cadres de mesure qu'elle inclura dans une future SMDD. La SMDD de 2020 à 2023 de Parcs Canada était principalement axée sur ses contributions à la durabilité environnementale dans le cadre de son travail d'établissement et de sa mise en œuvre de la stratégie d'écologisation du gouvernement. En mettant davantage l'accent sur les interdépendances entre la durabilité environnementale et la durabilité sociale et économique, la SMDD de 2023 à 2027 brosse un tableau plus complet de l'étendue du travail de Parcs Canada qui contribue à la qualité de vie de tous les Canadiens et Canadiennes et l'améliore.

Aux termes de l'**ODD de la SFDD (travail décent et croissance économique)**, Parcs Canada a inclus des indicateurs qui démontrent son importance pour la prospérité du Canada, en particulier dans les petites collectivités. Les mesures visant à soutenir une main-d'œuvre diversifiée et inclusive seront concrétisées dans par la mise en œuvre du [Plan d'action pour l'accessibilité 2022-2025](#)<sup>vi</sup> et dans le respect de la *Loi sur l'équité salariale*, en appui au principe « à travail égal, salaire égal ». La présente SMDD contient également des mesures liées au travail de Parcs Canada dans l'esprit de la mise en œuvre de la LNUD, y compris l'élaboration d'indicateurs de progrès supplémentaires à l'appui de l'**ODD 10 de la SFDD (inégalités réduites)**.

Pour mesurer le nombre de Canadiens qui ont accès à des espaces naturels, à l'appui de l'**ODD 11 de la SFDD (villes et communautés durables)**, des ajustements ont été apportés à la SFDD pour rendre compte spécifiquement du nombre de visites dans les lieux historiques nationaux, les parcs nationaux et les aires marines nationales de conservation. Cet indicateur sera pris en compte dans les rapports d'avancement de la SMDD de Parcs Canada et dans le cadre du rapport provisoire de la SMDD.

De plus amples renseignements sur la consultation publique de la SFDD et ses résultats sont disponibles dans le rapport de consultation de la Stratégie fédérale de développement durable, intitulé « [À l'écoute des Canadiens](#) ». <sup>vii</sup>

## SECTION 4 :

# Engagements de Parcs Canada

Dans cette section, Parcs Canada décrit comment ses activités ministérielles contribuent aux neuf objectifs de développement durable des Nations Unies suivants et aux objectifs correspondants de la SFDD de 2022 à 2026 :



Chacune des mesures de Parcs Canada contribuant à un engagement du gouvernement du Canada dans la SFDD de 2022 à 2026 est accompagnée d'une façon de mesurer son rendement en ce qui a trait à l'engagement. Chaque mesure de rendement contient un indicateur de rendement, un point de départ et une cible; ceux-ci ont été créés en utilisant le principe des objectifs **SMART**, garantissant qu'ils sont spécifiques, mesurables, réalisables, pertinents et limités dans le temps. Ces mesures s'accompagnent également d'une description de la manière dont elles contribuent aux objectifs de développement durable des Nations Unies et, le cas échéant, aux objectifs ou ambitions du [Cadre mondial d'indicateurs](#) (CMI)<sup>viii</sup> ou du [Cadre canadien d'indicateurs](#) (CIC)<sup>ix</sup>.

Parcs Canada mesurera les progrès accomplis dans l'atteinte de ces cibles au cours de la période de sa SMDD 2023 à 2027 (du 1<sup>er</sup> avril 2023 au 31 mars 2027) et déposera des rapports d'étape contenant divers résultats au Parlement en novembre 2024 et 2025, comme l'exige la *Loi fédérale sur le développement durable*. Elle publiera également ces rapports d'étape sur son site Web.



## Objectif 4 : **Promouvoir les connaissances et les compétences pour le développement durable**

### Contexte de la SFDD

Pour que Parcs Canada puisse s'acquitter de son mandat, il est essentiel de former la prochaine génération de gardiens de l'environnement et d'échanger ses connaissances avec les partenaires, en veillant notamment au partage et à l'intégration du savoir autochtone.

En tant que premier employeur d'étudiants au sein du gouvernement du Canada, Parcs Canada participe activement au programme de la Stratégie emploi et compétences jeunesse (SECJ) du gouvernement du Canada. Ce programme facilite l'embauche de jeunes âgés de 15 à 30 ans qui se heurtent à des obstacles à l'emploi, comme que les jeunes Autochtones, les minorités visibles et les jeunes handicapés. Ces jeunes sont embauchés pour occuper des postes dans les lieux historiques nationaux, les parcs nationaux et les aires marines nationales de conservation, ce qui leur permet d'occuper des emplois intéressants dans le secteur de l'environnement, entre autres disciplines. Grâce à ce programme, Parcs Canada augmente le nombre d'emplois pour les jeunes, ce qui leur permet d'acquérir une expérience professionnelle, de développer leurs compétences et d'élargir leurs réseaux. Puisqu'il faut reconnaître que l'effort de promotion des connaissances et des compétences pour le développement durable est une entreprise qui, pour réussir, ne peut se faire qu'en collaboration, Parcs Canada fournit également des fonds à d'autres organismes œuvrant dans le secteur des parcs et de la nature pour qu'ils embauchent des jeunes dans le cadre du programme SECJ.

## Thème de la cible : Formation et perfectionnement des compétences dans le cadre du développement durable

**Cible : D'ici décembre 2025, le bassin de talents scientifiques du Canada s'accroît de 175 000 diplômés en sciences, en technologie, en ingénierie et en mathématiques (STIM) (ministre de l'Innovation, des Sciences et de l'Industrie)**

Stratégie de mise en œuvre	Mesure ministérielle	Indicateur de rendement Point de départ Cible	Comment la mesure ministérielle contribue à l'objectif et à la cible de la SFDD et, le cas échéant, à la Stratégie nationale du Canada pour le programme 2030 et aux ODD
Soutenir le développement des compétences des jeunes dans les secteurs de l'environnement	<p>De 2023 à 2027, Parcs Canada :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- participera à la Stratégie emploi et compétences jeunesse (SECJ) du gouvernement du Canada, afin d'offrir des emplois intéressants aux jeunes confrontés à des obstacles à l'emploi, en les embauchant directement et en fournissant des fonds à des organismes externes du secteur de l'environnement pour soutenir l'embauche supplémentaire de jeunes dans le cadre de ce programme.</li> </ul> <p><b>Programmes :</b> Programme de la création de lieux patrimoniaux Programme de la conservation des</p>	<p><b>Indicateur de rendement :</b> Nombre de jeunes confrontés à des obstacles à l'emploi embauchés chaque année par Parcs Canada dans le cadre du programme SECJ.</p> <p><b>Point de départ :</b> Objectif annuel</p> <p><b>Cible :</b> 565 par année.</p> <p><b>Indicateur de rendement :</b> Nombre de jeunes confrontés à des obstacles à l'emploi embauchés par des organismes externes financés par Parcs Canada dans le</p>	<p>La participation de Parcs Canada au programme SECJ aide les jeunes à surmonter les obstacles à l'emploi et à acquérir un large éventail de compétences et de connaissances pour participer au marché du travail actuel et futur.</p> <p>Ce programme offre un soutien adapté aux besoins des jeunes qui sont confrontés à des obstacles à l'emploi. En participant à ce programme, Parcs Canada aide les jeunes à s'orienter sur le marché du travail et à réussir leur transition vers un emploi durable, grâce aux compétences et aux connaissances acquises en travaillant dans une organisation du secteur de l'environnement et du patrimoine, en</p>

Stratégie de mise en œuvre	Mesure ministérielle	Indicateur de rendement Point de départ Cible	Comment la mesure ministérielle contribue à l'objectif et à la cible de la SFDD et, le cas échéant, à la Stratégie nationale du Canada pour le programme 2030 et aux ODD
	lieux patrimoniaux Programme des lieux patrimoniaux et soutien du public Programme de l'expérience du visiteur Programme de la gestion des canaux patrimoniaux, des routes et des lotissements urbains	cadre du programme SECJ chaque année.  <b>Point de départ :</b> Objectif annuel  <b>Cible :</b> 650 par année.	les incitant à poursuivre leurs études et leurs objectifs de carrière dans ce secteur, et en contribuant à la croissance du bassin de talents scientifiques du Canada.  Cette mesure contribue également aux engagements pris dans le cadre des ODD 8 (travail décent et croissance économique) et 10 (inégalités réduites).  <b>Objectifs ou ambitions pertinents :</b>  <i>Cible du CMI - 4.4</i> D'ici à 2030, augmenter nettement le nombre de jeunes et d'adultes disposant des compétences, notamment techniques et professionnelles, nécessaires à l'emploi, à l'obtention d'un travail décent et à l'entrepreneuriat.



## Objectif 5 : Promouvoir l'égalité entre les genres

### Contexte de la SFDD

Parcs Canada s'est engagée à promouvoir l'équité au sein de son personnel, y compris l'égalité entre les genres. En tant qu'employeur du gouvernement du Canada et organisation du secteur de l'environnement, Parcs Canada s'est engagée à mettre en œuvre la *Loi sur l'équité salariale* afin de lutter contre la discrimination systémique fondée sur le sexe dans les pratiques de rémunération et les systèmes de rémunération et de veiller à ce qu'un salaire égal soit versé pour un travail égal, dans le but de mettre en place un plan d'équité salariale d'ici septembre 2024. Parcs Canada s'est également engagée à assurer la représentation des groupes dignes d'équité à tous les niveaux de l'organisation et dispose d'un réseau de femmes actif dans le cadre de sa structure de champions de la haute direction. Cet engagement contribue à faire en sorte que les femmes et les personnes de diverses identités de genre participent pleinement et efficacement au travail de Parcs Canada et qu'il y ait des chances égales pour ce qui est des postes de direction au sein de l'organisation.

Parcs Canada s'efforce continuellement de soutenir tous ses employés et de s'attaquer aux obstacles systémiques à l'égalité dans ses lieux de travail et dans ses politiques et programmes, y compris pour les femmes et les personnes de diverses identités de genre. Parcs Canada utilise de plus en plus les concepts de l'Analyse comparative entre les sexes pour ses politiques et ses programmes en remettant en question les hypothèses, en tenant compte de diverses recommandations au cours des consultations et des étapes d'examen, et en cernant les problèmes possibles. Par exemple, Parcs Canada poursuit ses efforts pour accroître la disponibilité d'installations sanitaires inclusives dans les lieux qu'elle administre, garantissant l'accès à des toilettes, des douches, des vestiaires ou des cabinets d'aisance qui peuvent être utilisés par des personnes de n'importe quel sexe, identité ou expression de genre, et qui sont accessibles aux personnes en situation de handicap.

## Thème de la cible : Prendre des mesures pour favoriser l'égalité entre les genres

**Cible : D'ici 2026, au moins 37 % des travailleurs dans le secteur des produits environnementaux et de technologies propres seront des femmes (ministre de l'Innovation, des Sciences et de l'Industrie).**

Stratégie de mise en œuvre	Mesure ministérielle	Indicateur de rendement Point de départ Cible	Comment la mesure ministérielle contribue à l'objectif et à la cible de la SFDD et, le cas échéant, à la Stratégie nationale du Canada pour le programme 2030 et aux ODD
Investir dans les compétences, les emplois et le leadership des femmes	<p>De 2023 à 2027, Parcs Canada :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- lancera un plan d'action sur l'équité en matière d'emploi afin de déterminer les mesures à prendre pour recruter et maintenir en poste les membres des groupes dignes d'équité, y compris les femmes, au sein de l'effectif de Parcs Canada.</li> </ul> <p><b>Programme</b> : Services internes</p>	<p><b>Indicateur de rendement :</b> Pourcentage de la main-d'œuvre de Parcs Canada qui est composée de femmes par rapport à la disponibilité sur le marché du travail pour les femmes au Canada.</p> <p><b>Point de départ :</b> En mars 2023, l'effectif de Parcs Canada compte 50,9 % de femmes et la disponibilité sur le marché du travail est de 47,4 %.</p> <p><b>Cible :</b> D'ici mars 2027, le pourcentage de femmes au sein de l'effectif de Parcs Canada atteindra ou dépassera la disponibilité sur le marché du travail des femmes.</p>	<p>Pour veiller à ce que l'effectif de Parcs Canada atteigne ou dépasse la représentation des femmes dans la disponibilité sur le marché du travail, on contribue à promouvoir la participation pleine et efficace des femmes et l'égalité des chances pour ce qui est des postes de direction à tous les niveaux de prise de décision dans la vie politique, économique et publique.</p> <p><b>Objectifs ou ambitions pertinents :</b></p> <p><i>Cible de l'ODD - 5.5</i> Veiller à ce que les femmes participent pleinement et effectivement aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision, dans la vie politique, économique et publique, et y accèdent sur un pied d'égalité.</p>

Stratégie de mise en œuvre	Mesure ministérielle	Indicateur de rendement Point de départ Cible	Comment la mesure ministérielle contribue à l'objectif et à la cible de la SFDD et, le cas échéant, à la Stratégie nationale du Canada pour le programme 2030 et aux ODD
			<p><i>Cible du CMI - 10.2</i> D'ici à 2030, autonomiser toutes les personnes et favoriser leur intégration sociale, économique et politique, indépendamment de leur âge, de leur sexe, de leur handicap, de leur race, de leur appartenance ethnique, de leurs origines, de leur religion ou de leur statut économique ou autre.</p> <p><i>Cible du CMI - 10.3</i> Assurer l'égalité des chances et réduire l'inégalité des résultats, notamment en éliminant les lois, politiques et pratiques discriminatoires et en encourageant l'adoption de lois, politiques et mesures adéquates en la matière.</p>
Réduire les obstacles systémiques à l'égalité des genres	<p>De 2023 à 2027, Parcs Canada :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- lancera un plan d'action sur l'équité en matière d'emploi afin de repérer les obstacles au recrutement et au maintien en poste des membres des groupes dignes d'équité, y compris les</li> </ul>	<p><b>Indicateur de rendement :</b> Parcs Canada disposera d'un plan d'équité salariale qui décrira le processus suivi pour cerner tout écart salarial entre les hommes et les femmes, et indiquera s'il existe des écarts</p>	<p>L'objectif de la <i>Loi sur l'équité salariale</i> est de réaliser l'équité salariale - à travail égal, salaire égal - de manière proactive en s'attaquant à la discrimination systémique fondée sur le sexe qui peut exister dans les pratiques salariales, en supprimant les obstacles à la participation entière</p>

Stratégie de mise en œuvre	Mesure ministérielle	Indicateur de rendement Point de départ Cible	Comment la mesure ministérielle contribue à l'objectif et à la cible de la SFDD et, le cas échéant, à la Stratégie nationale du Canada pour le programme 2030 et aux ODD
	<p>femmes, au sein de l'effectif de Parcs Canada.</p> <p><b>Programme :</b> Services internes</p>	<p>salariaux entre les hommes et les femmes et où ils se situent.</p> <p><b>Point de départ :</b> Nouvelle initiative pour mars 2023.</p> <p><b>Cible :</b> D'ici septembre 2024, Parcs Canada disposera d'un plan d'équité salariale.</p>	<p>et efficace des femmes et à l'égalité des chances pour ce qui est des postes de direction au sein de Parcs Canada.</p> <p><b>Objectifs ou ambitions pertinents :</b></p> <p><i>Cible du CMI – 5.5</i> Veiller à ce que les femmes participent pleinement et effectivement aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision, dans la vie politique, économique et publique, et y accèdent sur un pied d'égalité.</p>
	<p>- créera un plan d'équité salariale dans le cadre de la mise en œuvre de la <i>Loi sur l'équité salariale</i> afin de s'assurer que les membres de l'équipe de Parcs Canada reçoivent un salaire égal pour un travail égal.</p> <p><b>Programmes :</b> Services internes</p>	<p><b>Indicateur de rendement :</b> Pourcentage de la main-d'œuvre de Parcs Canada qui est composée de femmes par rapport à la disponibilité sur le marché du travail pour les femmes au Canada.</p> <p><b>Point de départ :</b> En mars 2023, l'effectif de Parcs Canada compte 50,9 % de femmes et la disponibilité sur</p>	<p>Cette mesure contribue à promouvoir l'équité au sein de la main-d'œuvre de Parcs Canada en veillant à ce qu'elle atteigne ou dépasse la disponibilité des femmes sur le marché du travail, en garantissant une participation entière et efficace des femmes et en veillant à l'égalité des chances pour ce qui est des postes de direction à Parcs Canada.</p>

Stratégie de mise en œuvre	Mesure ministérielle	Indicateur de rendement Point de départ Cible	Comment la mesure ministérielle contribue à l'objectif et à la cible de la SFDD et, le cas échéant, à la Stratégie nationale du Canada pour le programme 2030 et aux ODD
		<p>le marché du travail est de 47,4 %.</p> <p><b>Cibles :</b> D'ici mars 2027, le pourcentage de femmes au sein de l'effectif de Parcs Canada atteindra ou dépassera la disponibilité sur le marché du travail des femmes.</p>	<p><b>Objectifs ou ambitions pertinents :</b></p> <p><i>Cible du CMI – 5.5</i> Veiller à ce que les femmes participent pleinement et effectivement aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision, dans la vie politique, économique et publique, et y accèdent sur un pied d'égalité.</p>



## Objectif 8 : Favoriser une croissance économique inclusive et durable au Canada

### Contexte de la SFDD

Parcs Canada contribue à une croissance économique durable au Canada. Les lieux historiques nationaux, les parcs nationaux et les aires marines nationales de conservation contribuent de manière tangible à la prospérité des Canadiens et à la durabilité du Canada. Parcs Canada s'est engagée à favoriser une croissance économique inclusive et durable grâce à sa présence dans les collectivités d'un océan à l'autre.

En tant que principal fournisseur de services touristiques au Canada, Parcs Canada apporte une contribution importante aux économies locales entourant les lieux patrimoniaux nationaux qu'elle exploite. Les visiteurs qui profitent des collectivités voisines et soutiennent les entreprises locales ont contribué à hauteur de 5 milliards de dollars au produit intérieur brut du Canada en 2018-2019, selon [une étude sur l'impact économique de Parcs Canada](#).<sup>x</sup> Pour chaque dollar dépensé par Parcs Canada pour ses activités, les visiteurs ont dépensé trois dollars. Cette même étude a montré que les activités de Parcs Canada et des entreprises complémentaires qui fournissent des services à l'intérieur et autour des lieux patrimoniaux nationaux ont généré 581 millions de dollars en recettes fiscales et 46 000 emplois directs et indirects à temps plein. Ces possibilités d'emploi intéressantes, en particulier dans les collectivités rurales où se trouvent souvent les lieux du patrimoine national, constituent un pilier essentiel pour de nombreuses économies locales.

Parcs Canada est également un employeur important dans les secteurs des métiers de l'environnement et du patrimoine. Le fait d'offrir des possibilités de travail décent et bien rémunéré à ceux qui ont étudié dans ces domaines, ainsi que des possibilités de formation à l'appui d'approches plus durables, permet d'assurer le développement de la prochaine génération de leaders en matière de durabilité. La collaboration avec des partenaires des secteurs universitaires qui sont complémentaires à l'exécution de son mandat est inestimable pour atteindre ces objectifs.

Parcs Canada s'efforce également d'éliminer les obstacles au recrutement et au maintien en poste des membres des groupes dignes d'équité, comme les personnes en situation de handicap, les Autochtones, les membres des minorités visibles et les femmes, notamment par la mise en œuvre des mesures décrites dans son Plan d'action sur l'accessibilité 2022-2025, la création d'un Plan d'action sur l'équité en matière d'emploi et la mise en œuvre de la *Loi sur l'équité salariale*.

## Stratégies de mise en œuvre à l'appui de l'objectif

Cette section concerne les stratégies de mise en œuvre qui soutiennent l'objectif « **Favoriser une croissance économique inclusive et durable au Canada** », mais pas une cible spécifique de la SFDD.

Stratégie de mise en œuvre	Mesure ministérielle	Indicateur de rendement Point de départ Cible	Comment la mesure ministérielle contribue à l'objectif et à la cible de la SFDD et, le cas échéant, à la Stratégie nationale du Canada pour le programme 2030 et aux ODD
Augmenter la participation des personnes en situation de handicap au marché du travail	<p>De 2023 à 2027, Parcs Canada :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- poursuivra la mise en œuvre de son Plan d'action sur l'accessibilité 2022-2025 afin d'éliminer les obstacles au recrutement et au maintien en poste des personnes en situation de handicap au sein de l'effectif de Parcs Canada;</li> <li>- lancera et amorcera la mise en œuvre d'un plan d'action sur l'équité en matière d'emploi afin de repérer les obstacles au recrutement et au maintien en poste des membres des groupes dignes d'équité, y compris les personnes en situation de handicap, au sein de l'effectif de Parcs Canada.</li> </ul>	<p><b>Indicateurs de rendement :</b> Pourcentage de la main-d'œuvre de Parcs Canada qui est composée de personnes en situation de handicap par rapport à la disponibilité sur le marché du travail pour les personnes en situation de handicap au Canada.</p> <p><b>Point de départ :</b> En mars 2023, l'effectif de Parcs Canada compte 3,75 % de personnes en situation de handicap et la disponibilité sur le marché du travail est de 8,4 %.</p> <p><b>Cible :</b> D'ici mars 2027, le pourcentage de personnes en situation de handicap au sein de l'effectif de Parcs Canada</p>	<p>Cette mesure contribue à éliminer les obstacles au recrutement et au maintien en poste des personnes en situation de handicap à Parcs Canada, ce qui accroît les possibilités d'emploi.</p> <p><b>Objectifs ou ambitions pertinents :</b></p> <p><i>Cible du CMI - 8.5</i> D'ici à 2030, parvenir au plein emploi productif et garantir à toutes les femmes et à tous les hommes, y compris les jeunes et les personnes handicapées, un travail décent et un salaire égal pour un travail de valeur égale.</p>

Stratégie de mise en œuvre	Mesure ministérielle	Indicateur de rendement Point de départ Cible	Comment la mesure ministérielle contribue à l'objectif et à la cible de la SFDD et, le cas échéant, à la Stratégie nationale du Canada pour le programme 2030 et aux ODD
	<b>Programme :</b> Services internes	atteindra ou dépassera la disponibilité sur le marché du travail des personnes en situation de handicap.	
Soutenir les travailleurs, les entreprises et les communautés	<p>De 2023 à 2027, Parcs Canada :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- soutiendra le perfectionnement des compétences dans les métiers du patrimoine au sein de sa main-d'œuvre, en particulier celles qui soutiennent la gestion durable des lieux historiques;</li> <li>- proposera des ateliers de formation aux employés de métier et aux étudiants afin de les aider à acquérir des compétences dans le domaine des métiers du patrimoine.</li> </ul> <p><b>Programme :</b> Conservation des lieux patrimoniaux</p>	<p><b>Indicateur de rendement :</b> Un certain nombre d'ateliers de formation et de projets de renforcement des compétences en vue d'une gestion durable des lieux historiques ont été proposés aux employés de métier et aux étudiants de Parcs Canada qui participent aux métiers du patrimoine.</p> <p><b>Point de départ :</b> 16 en mars 2023</p> <p><b>Cible :</b> 30 d'ici mars 2027</p>	<p>Grâce à ces ateliers, les employés des métiers spécialisés ont la possibilité de perfectionner leurs compétences et d'intégrer des approches plus durables dans la gestion des lieux du patrimoine culturel, y compris l'adaptation et l'atténuation des impacts sur l'environnement.</p> <p>La gestion durable contribue à la réalisation de divers objectifs environnementaux, notamment la réduction des déchets et la réduction des émissions de gaz à effet de serre. En prolongeant le cycle de vie des bâtiments existants, leur utilisation continue constitue une approche intrinsèquement durable pour réduire la quantité d'énergie intégrée nécessaire aux nouvelles</p>

Stratégie de mise en œuvre	Mesure ministérielle	Indicateur de rendement Point de départ Cible	Comment la mesure ministérielle contribue à l'objectif et à la cible de la SFDD et, le cas échéant, à la Stratégie nationale du Canada pour le programme 2030 et aux ODD
			<p>constructions. Le fait d'avoir une main-d'œuvre qualifiée dans l'entretien durable et la conservation du patrimoine culturel est en phase avec l'engagement du gouvernement du Canada en faveur de la durabilité dans l'ensemble de l'économie, notamment par la création d'emplois durables afin que tous les Canadiens puissent profiter des avantages d'une économie propre.</p>



## Objectif 10 : Faire progresser la réconciliation avec les peuples autochtones et prendre des mesures pour réduire les inégalités

### Contexte de la SFDD

Pour Parcs Canada, aucune relation n'est plus importante que sa relation avec les peuples autochtones. Parcs Canada administre plus de 90 % des terres fédérales du Canada, dont la quasi-totalité fait partie des terres ancestrales, des terres visées par des traités et des terres natales des peuples autochtones. Parcs Canada et les peuples autochtones sont des partenaires dans la conservation du patrimoine naturel et culturel du Canada et le partage des récits de ces lieux précieux. De nombreux lieux patrimoniaux administrés par Parcs Canada ont connu une transition au fil du temps, de l'époque où les peuples autochtones étaient séparés de leurs terres ancestrales, des eaux et de la glace, au contexte actuel, où Parcs Canada s'efforce de travailler en collaboration avec les peuples autochtones, d'amplifier leur voix et leurs points de vue et de les faire participer de manière significative à l'intendance des lieux patrimoniaux nationaux.

Parcs Canada a inclus cinq mesures dans le [Plan d'action 2023-2028 en conformité à la Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones \(LNUD\) du gouvernement du Canada](#),<sup>xi</sup> qui a été publié le 21 juin 2023. Ces cinq mesures, qui s'inscrivent dans le chapitre des priorités partagées du plan d'action de la LNUD, visent à reconnaître et à permettre aux peuples autochtones d'exercer leurs droits et leurs responsabilités en matière d'intendance des terres, de l'eau et de la glace sur leurs territoires traditionnels, les terres visées par les traités et les terres ancestrales. Plus précisément, le plan d'action traite des droits de récole des peuples autochtones, de la gouvernance, de la continuité culturelle, des connaissances autochtones et des excuses et des reconnaissances. Le plan d'action de la LNUD s'engage également à faire concorder la législation de Parcs Canada avec la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones.

Pour compléter son travail de mise en œuvre du plan d'action de la LNUD, Parcs Canada met en place un cadre d'intendance autochtone. L'approche proposée pour gérer et gouverner les lieux patrimoniaux nationaux est respectueusement en phase avec les méthodes autochtones d'intendance des terres, de l'eau et de la glace. Ce cadre s'inscrit dans la continuité des efforts déployés par Parcs Canada pour faire avancer les priorités partagées par les partenaires autochtones et pour continuer à faire évoluer les approches en matière de conservation, de commémoration et de mise en valeur. Le mandat de Parcs Canada ainsi que son désir et son obligation de travailler en étroite collaboration avec ses partenaires autochtones à la création, à la gestion et à la narration de

récits sur les lieux patrimoniaux nationaux signifient que les contributions de Parcs Canada à cet objectif sont de grande envergure, tant par leur portée que par leur incidence et qu'elles sont de plus en plus à la base de tous les travaux qu'elle entreprend.

Parcs Canada étant une organisation hautement opérationnelle, sa main-d'œuvre constitue sa force. Parcs Canada s'est fermement engagée à promouvoir la diversité et l'inclusion dans ses lieux de travail, tant au sein de son équipe que dans le cadre de son travail visant à rendre les lieux patrimoniaux nationaux qu'elle administre plus accessibles, plus diversifiés et plus inclusifs pour tous les Canadiens et Canadiennes.

Parcs Canada s'efforce également d'accroître l'égalité au sein de son propre personnel. L'un des principaux domaines d'action est la mise en œuvre d'un plan d'action sur l'équité en matière d'emploi visant à supprimer les obstacles au recrutement et au maintien dans l'emploi des groupes dignes d'équité, notamment les personnes en situation de handicap, les membres des minorités visibles, les populations autochtones et les femmes.

## Thème de la cible : Faire progresser la réconciliation avec les communautés des Premières Nations, des Inuits et des Métis

**Cible : Entre 2023 et 2026, et chaque année de façon continue, élaborer et déposer des rapports d'étape annuels sur la mise en œuvre de la *Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones* (ministre de la Justice et procureur général du Canada)**

Stratégie de mise en œuvre	Mesure ministérielle	Indicateur de rendement Point de départ Cible	Comment la mesure ministérielle contribue à l'objectif et à la cible de la SFDD et, le cas échéant, à la Stratégie nationale du Canada pour le programme 2030 et aux ODD
Mettre en œuvre la Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones	De 2023 à 2027, Parcs Canada :  - contribuera à la mise en œuvre de la <i>Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones</i> (LNUD) en examinant et en les instruments juridiques, les politiques et les	<b>Indicateur de rendement :</b> Nombre d'indicateurs élaborés par Parcs Canada en collaboration avec des partenaires autochtones pour rendre compte des progrès du Plan d'action de la LNUD et	Parcs Canada étant le principal gestionnaire des terres fédérales, son travail joue un rôle important dans la mise en œuvre de la LNUD par le gouvernement du Canada. Parcs Canada s'efforce de travailler en collaboration avec les peuples autochtones, de faire entendre leurs

Stratégie de mise en œuvre	Mesure ministérielle	Indicateur de rendement Point de départ Cible	Comment la mesure ministérielle contribue à l'objectif et à la cible de la SFDD et, le cas échéant, à la Stratégie nationale du Canada pour le programme 2030 et aux ODD
	<p>pratiques opérationnelles qui appuient l'exercice des droits et des responsabilités des peuples autochtones dans les lieux administrés par Parcs Canada, et élaborera, en consultation avec les peuples autochtones, un cadre de mesures pour évaluer la progression du Plan d'action de la LNUD.</p> <p><b>Programmes :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Programme de la création de lieux patrimoniaux</li> <li>Programme de la conservation des lieux patrimoniaux</li> <li>Programme des lieux patrimoniaux et soutien du public</li> <li>Programme de l'expérience du visiteur</li> <li>Programme de la gestion des canaux patrimoniaux, des routes et des lotissements urbains</li> </ul>	<p>du cadre d'intendance autochtone.</p> <p><b>Point de départ :</b> La nouvelle initiative a débuté en juin 2023.</p> <p><b>Cible :</b> 5 d'ici mars 2027</p>	<p>voix et leurs points de vue et de les faire participer de manière significative à la gestion des sites du patrimoine national.</p> <p>Dans le cadre des cinq mesures du plan d'action de la LNUD, Parcs Canada entreprendra des travaux portants sur les droits de récolte des peuples autochtones, la gouvernance, la continuité culturelle, le savoir autochtone et les excuses et reconnaissances. Parcs Canada s'efforcera également de mettre en phase sa législation avec la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones.</p> <p>Parcs Canada adopte une approche de codéveloppement pour veiller à ce que la mesure des progrès du plan d'action de la LNUD soit significative et reflète les intérêts prioritaires des partenaires autochtones. Par conséquent, la première étape du processus de mise en œuvre de la</p>

Stratégie de mise en œuvre	Mesure ministérielle	Indicateur de rendement Point de départ Cible	Comment la mesure ministérielle contribue à l'objectif et à la cible de la SFDD et, le cas échéant, à la Stratégie nationale du Canada pour le programme 2030 et aux ODD
			<p>LNUD est l'élaboration conjointe d'indicateurs permettant de mesurer les progrès accomplis. La SMDD 2023 à 2027 sera modifiée pour inclure ces nouveaux indicateurs au fur et à mesure de leur élaboration.</p> <p>Vous trouverez des renseignements sur les autres initiatives soutenant la mise en œuvre du plan d'action de la LNUD sous « Stratégies de mise en œuvre à l'appui de l'objectif » ci-dessous.</p> <p><b>Objectifs ou ambitions pertinents :</b></p> <p><i>Cible du CMI - 10.3</i> Assurer l'égalité des chances et réduire l'inégalité des résultats, notamment en éliminant les lois, politiques et pratiques discriminatoires et en encourageant l'adoption de lois, politiques et mesures adéquates en la matière.</p>

## Thème de la cible : Prendre des mesures contre les inégalités

**Cible : Chaque année, la fonction publique fédérale atteint ou dépasse la disponibilité au sein de la population active pour les femmes, les Autochtones, les personnes en situation de handicap et les membres d'une minorité visible (président du Conseil du Trésor)**

Stratégie de mise en œuvre	Mesure ministérielle	Indicateur de rendement Point de départ Cible	Comment la mesure ministérielle contribue à l'objectif et à la cible de la SFDD et, le cas échéant, à la Stratégie nationale du Canada pour le programme 2030 et aux ODD
Faire progresser l'égalité des genres au sein du gouvernement du Canada	<p>De 2023 à 2027, Parcs Canada :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- lancera un plan d'action sur l'équité en matière d'emploi afin de déterminer les mesures à prendre pour recruter et maintenir en poste les membres des groupes dignes d'équité, y compris les femmes, au sein de l'effectif de Parcs Canada.</li> </ul> <p><b>Programme</b> : Services internes</p>	<p><b>Indicateur de rendement</b> : Pourcentage de la main-d'œuvre de Parcs Canada qui est composée de femmes par rapport à la disponibilité sur le marché du travail pour les femmes au Canada.</p> <p><b>Point de départ</b> : En mars 2023, l'effectif de Parcs Canada compte 50,9 % de femmes et la disponibilité sur le marché du travail est de 47,4 %.</p> <p><b>Cible</b> : D'ici mars 2027, le pourcentage de femmes au sein de l'effectif de Parcs Canada atteindra ou dépassera la disponibilité sur</p>	<p>Parcs Canada contribue à l'objectif du gouvernement du Canada visant à ce que la fonction publique fédérale atteigne ou dépasse la disponibilité des femmes au sein de la population active. Cet effort permet de s'assurer que les femmes font partie intégrante de l'équipe de Parcs Canada qui crée et met en œuvre des mesures visant à protéger et à mettre en valeur les ressources naturelles et culturelles du Canada.</p> <p>Dans le cadre de ce travail, Parcs Canada repère les obstacles au recrutement et au maintien en poste des femmes dans ses effectifs.</p> <p>Cet indicateur est également inclus dans l'ODD 5 de la SFDD, ci-dessus.</p>

Stratégie de mise en œuvre	Mesure ministérielle	Indicateur de rendement Point de départ Cible	Comment la mesure ministérielle contribue à l'objectif et à la cible de la SFDD et, le cas échéant, à la Stratégie nationale du Canada pour le programme 2030 et aux ODD
		le marché du travail des femmes.	<p><b>Objectifs ou ambitions pertinents :</b></p> <p><i>Cible du CMI - 10.2</i> D'ici à 2030, autonomiser toutes les personnes et favoriser leur intégration sociale, économique et politique, indépendamment de leur âge, de leur sexe, de leur handicap, de leur race, de leur appartenance ethnique, de leurs origines, de leur religion ou de leur statut économique ou autre.</p> <p><i>Cible du CMI - 10.3</i> Assurer l'égalité des chances et réduire l'inégalité des résultats, notamment en éliminant les lois, politiques et pratiques discriminatoires et en encourageant l'adoption de lois, politiques et mesures adéquates en la matière.</p>
Favoriser la diversité, l'inclusion et l'accessibilité dans la fonction publique fédérale	De 2023 à 2027, Parcs Canada : - poursuivra la mise en œuvre de son Plan d'action sur l'accessibilité 2022-2025 afin d'éliminer les obstacles au	<b>Indicateur de rendement :</b> Pourcentage de la main-d'œuvre de Parcs Canada qui est composée de femmes par rapport à la disponibilité sur le	Parcs Canada contribue à l'objectif du gouvernement du Canada visant à ce que la fonction publique fédérale atteigne ou dépasse la disponibilité des femmes, des Autochtones, des personnes en situation de handicap

Stratégie de mise en œuvre	Mesure ministérielle	Indicateur de rendement Point de départ Cible	Comment la mesure ministérielle contribue à l'objectif et à la cible de la SFDD et, le cas échéant, à la Stratégie nationale du Canada pour le programme 2030 et aux ODD
	<p>recrutement et au maintien en poste des personnes en situation de handicap au sein de l'effectif de Parcs Canada;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- lancera et amorcera la mise en œuvre d'un plan d'action sur l'équité en matière d'emploi afin de repérer les obstacles au recrutement et au maintien en poste des membres des groupes dignes d'équité, y compris les femmes, les membres des minorités visibles et les personnes en situation de handicap, au sein de l'effectif de Parcs Canada.</li> </ul> <p><b>Programme :</b> Services internes</p>	<p>marché du travail pour les femmes au Canada.</p> <p><b>Point de départ :</b> En mars 2023, l'effectif de Parcs Canada compte 50,9 % de femmes et la disponibilité sur le marché du travail est de 47,4 %.</p> <p><b>Cible :</b> D'ici mars 2027, le pourcentage de femmes au sein de l'effectif de Parcs Canada atteindra ou dépassera la disponibilité sur le marché du travail des femmes.</p> <p><b>Indicateur de rendement :</b> Pourcentage de la main-d'œuvre de Parcs Canada qui est composée de personnes en situation de handicap par rapport à la disponibilité sur le marché du travail pour les</p>	<p>et des membres des minorités visibles au sein de la population active.</p> <p>Cet effort permet de s'assurer que les membres des groupes dignes d'équité font partie intégrante de l'équipe de Parcs Canada qui crée et met en œuvre des mesures visant à protéger et à mettre en valeur les ressources naturelles et culturelles du Canada.</p> <p>Dans le cadre de ce travail, Parcs Canada identifie les obstacles au recrutement et au maintien en poste des femmes, des Autochtones, des personnes en situation de handicap et des membres d'une minorité visible.</p> <p><b>Objectifs ou ambitions pertinents :</b></p> <p><i>Cible du CMI - 10.2</i> D'ici à 2030, autonomiser toutes les personnes et favoriser leur intégration sociale,</p>

Stratégie de mise en œuvre	Mesure ministérielle	Indicateur de rendement Point de départ Cible	Comment la mesure ministérielle contribue à l'objectif et à la cible de la SFDD et, le cas échéant, à la Stratégie nationale du Canada pour le programme 2030 et aux ODD
		<p>personnes en situation de handicap au Canada.</p> <p><b>Point de départ :</b> En mars 2023, l'effectif de Parcs Canada compte 3,75 % de personnes en situation de handicap et la disponibilité sur le marché du travail est de 8,4 %.</p> <p><b>Cible :</b> D'ici mars 2027, le pourcentage de personnes en situation de handicap au sein de l'effectif de Parcs Canada atteindra ou dépassera la disponibilité sur le marché du travail des personnes en situation de handicap.</p> <p><b>Indicateur de rendement :</b> Pourcentage de la main-d'œuvre de Parcs Canada qui est composée de membres</p>	<p>économique et politique, indépendamment de leur âge, de leur sexe, de leur handicap, de leur race, de leur appartenance ethnique, de leurs origines, de leur religion ou de leur statut économique ou autre.</p> <p><i>Cible du CMI - 10.3</i> Assurer l'égalité des chances et réduire l'inégalité des résultats, notamment en éliminant les lois, politiques et pratiques discriminatoires et en encourageant l'adoption de lois, politiques et mesures adéquates en la matière.</p>

Stratégie de mise en œuvre	Mesure ministérielle	Indicateur de rendement Point de départ Cible	Comment la mesure ministérielle contribue à l'objectif et à la cible de la SFDD et, le cas échéant, à la Stratégie nationale du Canada pour le programme 2030 et aux ODD
		<p>des minorités visibles par rapport à la disponibilité sur le marché du travail des membres des minorités visibles au Canada.</p> <p><b>Point de départ :</b> En mars 2023, l'effectif de Parcs Canada compte 5,5 % de membres des minorités visibles et la disponibilité sur le marché du travail est de 11,75 %.</p> <p><b>Cible :</b> D'ici mars 2027, le pourcentage des membres des minorités visibles au sein de l'effectif de Parcs Canada atteindra ou dépassera la disponibilité sur le marché du travail des membres des minorités visibles.</p> <p><b>Indicateur de rendement :</b> Pourcentage de la main-</p>	

Stratégie de mise en œuvre	Mesure ministérielle	Indicateur de rendement Point de départ Cible	Comment la mesure ministérielle contribue à l'objectif et à la cible de la SFDD et, le cas échéant, à la Stratégie nationale du Canada pour le programme 2030 et aux ODD
		<p>d'œuvre de Parcs Canada qui est composée d'Autochtones par rapport à la disponibilité sur le marché du travail pour les Autochtones au Canada.</p> <p><b>Point de départ :</b> En mars 2023, l'effectif de Parcs Canada compte 7,3 % d'Autochtones et la disponibilité sur le marché du travail est de 7,5 %.</p> <p><b>Cible :</b> D'ici mars 2027, le pourcentage d'Autochtones au sein de l'effectif de Parcs Canada atteindra ou dépassera la disponibilité sur le marché du travail des Autochtones.</p>	

## Stratégies de mise en œuvre à l'appui de l'objectif

Cette section concerne les stratégies de mise en œuvre qui soutiennent l'objectif « Faire progresser la réconciliation avec les peuples autochtones et prendre des mesures pour réduire les inégalités », mais pas une cible spécifique de la SFDD

Stratégie de mise en œuvre	Mesure ministérielle	Indicateur de rendement Point de départ Cible	Comment la mesure ministérielle contribue à l'objectif et à la cible de la SFDD et, le cas échéant, à la Stratégie nationale du Canada pour le programme 2030 et aux ODD
<p>Gérer conjointement les ressources naturelles, collaborer et partager les bénéfices avec les Peuples autochtones</p>	<p>De 2023 à 2027, Parcs Canada :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- explorera, avec les partenaires autochtones, le potentiel de nouveaux lieux historiques nationaux, de parcs nationaux, d'aires marines nationales de conservation et de parcs urbains nationaux gérés conjointement, afin de favoriser la conservation et la réconciliation.</li> <li>- examinera, avec les partenaires autochtones, les possibles méthodes favorisant la création de parcs nationaux et aires marines nationales protégées et d'aires protégées autochtones communs, contigus, ou co-désignés;</li> <li>- renforcera les négociations fondées sur les droits avec les peuples autochtones, en</li> </ul>	<p><b>Indicateur de rendement :</b> Nombre de lieux du patrimoine naturel gérés en collaboration avec les peuples autochtones.</p> <p><b>Point de départ :</b> 20 en mars 2019</p> <p><b>Cible :</b> 27 d'ici mars 2024</p> <p><b>Indicateur de rendement :</b> Nombre de lieux du patrimoine culturel gérés en collaboration avec les peuples autochtones.</p> <p><b>Point de départ :</b> 4 en mars 2019</p>	<p>Parcs Canada travaille depuis de nombreuses années avec des partenaires autochtones pour négocier des ententes relatives à l'établissement et à l'exploitation de lieux patrimoniaux protégés qui créent de nouvelles structures de gestion coopérative - ou améliorent celles qui existent déjà - dans les lieux administrés par Parcs Canada. Ces structures de gestion favorisent la gestion conjointe des ressources naturelles et la collaboration dans la gestion des aires patrimoniales naturelles.</p> <p>Lors de la création de nouvelles aires patrimoniales protégées dans des régions où il n'existe pas de traités autochtones, les ententes sur les répercussions et les avantages définissent les dispositions</p>

Stratégie de mise en œuvre	Mesure ministérielle	Indicateur de rendement Point de départ Cible	Comment la mesure ministérielle contribue à l'objectif et à la cible de la SFDD et, le cas échéant, à la Stratégie nationale du Canada pour le programme 2030 et aux ODD
	<p>donnant la priorité à des accords rapides et applicables.</p> <p><b>Programmes :</b> Programme de la création de lieux patrimoniaux; Programme de la conservation des lieux patrimoniaux</p>	<p><b>Cible :</b> Six d'ici mars 2024</p>	<p>financières, de gestion coopérative et d'utilisation des terres pour traiter les répercussions possibles que la création d'une réserve de parc national peut avoir pour les peuples autochtones ainsi que les avantages potentiels, qui comprennent souvent des dispositions en matière d'emploi.</p> <p><b>Objectifs ou ambitions pertinents :</b></p> <p><i>Cible du CMI – 10.2</i> D'ici à 2030, autonomiser toutes les personnes et favoriser leur intégration sociale, économique et politique, indépendamment de leur âge, de leur sexe, de leur handicap, de leur race, de leur appartenance ethnique, de leurs origines, de leur religion ou de leur statut économique ou autre.</p> <p><i>Cible du CMI – 10.3</i> Assurer l'égalité des chances et réduire l'inégalité des résultats, notamment en éliminant les lois, politiques et pratiques discriminatoires et en encourageant</p>

Stratégie de mise en œuvre	Mesure ministérielle	Indicateur de rendement Point de départ Cible	Comment la mesure ministérielle contribue à l'objectif et à la cible de la SFDD et, le cas échéant, à la Stratégie nationale du Canada pour le programme 2030 et aux ODD
	<p>- collaborera avec les peuples autochtones pour trouver des possibilités d'établir des liens significatifs avec leurs territoires traditionnels, notamment dans le cadre de projets de collaboration, d'accords ou de mécanismes qui soutiennent le leadership autochtone en matière d'intendance des terres, des eaux et des glaces dans les lieux administrés par Parcs Canada;</p> <p><b>Programme :</b> Conservation des lieux patrimoniaux</p>	<p><b>Indicateur de rendement :</b> Nombre de lieux administrés par Parcs Canada dont les terres et les eaux sont utilisées par les peuples autochtones conformément à leurs pratiques traditionnelles et modernes.</p> <p><b>Point de départ :</b> 31 en mars 2019</p> <p><b>Cible :</b> Entre 32 et 42 d'ici mars 2025.</p>	<p>l'adoption de lois, politiques et mesures adéquates en la matière.</p> <p>Dans l'esprit de la LNUD, Parcs Canada soutient les liens des peuples autochtones avec leurs territoires traditionnels, contribue à réparer les liens qui, dans bien des cas, ont été rompus lorsque des lieux patrimoniaux ont été créés. Parcs Canada et ses partenaires autochtones continuent de travailler à la finalisation d'accords qui faciliteront l'utilisation et l'intendance par les peuples autochtones des terres, des eaux et des glaces dans les lieux patrimoniaux protégés du Canada.</p> <p><b>Objectifs ou ambitions pertinents :</b></p> <p><i>Cible du CMI – 10.2</i> D'ici à 2030, autonomiser toutes les personnes et favoriser leur intégration sociale, économique et politique, indépendamment de leur âge, de leur</p>

Stratégie de mise en œuvre	Mesure ministérielle	Indicateur de rendement Point de départ Cible	Comment la mesure ministérielle contribue à l'objectif et à la cible de la SFDD et, le cas échéant, à la Stratégie nationale du Canada pour le programme 2030 et aux ODD
			<p>sexe, de leur handicap, de leur race, de leur appartenance ethnique, de leurs origines, de leur religion ou de leur statut économique ou autre.</p> <p><i>Cible du CMI – 10.3</i> Assurer l'égalité des chances et réduire l'inégalité des résultats, notamment en éliminant les lois, politiques et pratiques discriminatoires et en encourageant l'adoption de lois, politiques et mesures adéquates en la matière.</p>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- soutiendra la candidature de Tr'ondëk-Klondike (Yukon) en tant que site du patrimoine mondial par le biais d'une évaluation en plusieurs étapes en 2021. Ce travail se poursuivra jusqu'à ce que ce lieu soit considéré par le Comité du patrimoine mondial lors de sa réunion de 2023.</li> <li>- soutiendra la candidature d'Anticosti (Québec) en tant que</li> </ul>	<p><b>Indicateur de rendement :</b> Les décisions du comité sont adoptées relativement à l'inscription du Tr'ondëk-Klondike et d'Anticosti en tant que 21<sup>e</sup> et 22<sup>e</sup> sites du patrimoine mondial du Canada.</p> <p><b>Point de départ :</b> Les travaux préparatoires sont en cours depuis mars 2023.</p>	<p>Parcs Canada s'efforce de soutenir les propositions d'inscription au patrimoine mondial. Les lieux patrimoniaux du Canada reflètent le patrimoine riche et varié du pays. Les propositions d'inscription au patrimoine mondial permettent de faire progresser la réconciliation avec les populations autochtones grâce à l'identification et à la protection du patrimoine naturel et culturel important pour les populations autochtones et au potentiel de</p>

Stratégie de mise en œuvre	Mesure ministérielle	Indicateur de rendement Point de départ Cible	Comment la mesure ministérielle contribue à l'objectif et à la cible de la SFDD et, le cas échéant, à la Stratégie nationale du Canada pour le programme 2030 et aux ODD
	<p>site du patrimoine mondial dans le cadre d'une évaluation en plusieurs étapes réalisée en 2021 avec le soutien de partenaires autochtones. Ce travail se poursuivra jusqu'à ce que ce lieu soit considéré par le Comité du patrimoine mondial lors de sa réunion de 2023.</p> <p>- Le travail avec les partenaires autochtones progresse concernant d'autres propositions d'inscription de sites du patrimoine mondial figurant sur la liste indicative du Canada.</p> <p><b>Programme :</b> Création de lieux patrimoniaux</p>	<p><b>Cible :</b> Les décisions du comité seront adoptées d'ici mars 2024.</p> <p><b>Indicateur de rendement :</b> Nombre de propositions d'inscription au patrimoine mondial pour lesquelles des conseils et des orientations ont été fournis par des partenaires autochtones.</p> <p><b>Point de départ :</b> Les travaux préparatoires sont en cours depuis mars 2023.</p> <p><b>Cible :</b> Au moins deux d'ici à décembre 2026.</p>	<p>retombées économiques et sociales pour les communautés autochtones.</p> <p><b>Objectifs pertinents :</b></p> <p><i>Cible du CMI – 10.2</i> D'ici à 2030, autonomiser toutes les personnes et favoriser leur intégration sociale, économique et politique, indépendamment de leur âge, de leur sexe, de leur handicap, de leur race, de leur appartenance ethnique, de leurs origines, de leur religion ou de leur statut économique ou autre.</p>
	<p>- appuiera un éventail de projets par le biais du programme de Récits du Canada qui accordera la priorité aux occasions pour les peuples autochtones de partager et de communiquer leur histoire</p>	<p><b>Indicateur de rendement :</b> Nombre de projets soutenus par le biais du programme de Récits du Canada qui accorde la priorité aux occasions pour les peuples autochtones de</p>	<p>Dans le cadre de son travail en appui à soutien à la Commission des lieux et monuments historiques du Canada, Parcs Canada travaille avec des partenaires et des communautés autochtones à la mise en œuvre du</p>

Stratégie de mise en œuvre	Mesure ministérielle	Indicateur de rendement Point de départ Cible	Comment la mesure ministérielle contribue à l'objectif et à la cible de la SFDD et, le cas échéant, à la Stratégie nationale du Canada pour le programme 2030 et aux ODD
	<p>dans leurs propres mots dans les lieux patrimoniaux administrés par Parcs Canada dans l'ensemble du Canada.</p> <p><b>Programme :</b> Création de lieux patrimoniaux</p>	<p>partager et de communiquer leur histoire dans leurs propres mots dans les lieux patrimoniaux administrés par Parcs Canada dans l'ensemble du Canada.</p> <p><b>Point de départ :</b> 12 projets achevés en mars 2023</p> <p><b>Cible :</b> 15 d'ici mars 2025</p>	<p>Cadre pour l'histoire et la commémoration. Ce travail vise à transformer le récit historique des lieux patrimoniaux qu'elle administre.</p> <p>Le travail de Récits du Canada renouvelle l'approche de la présentation de l'histoire dans les lieux administrés par Parcs Canada. Cette initiative cherche à raconter des histoires de plus grande ouverture et plus inclusives qui représentent la diversité et la complexité de l'histoire canadienne, en se concentrant sur la narration des récits - et par qui - en mettant l'accent sur le partage de perspectives multiples.</p> <p>En appliquant les principales pratiques de l'histoire publique, l'initiative Récits du Canada aide les lieux patrimoniaux à élaborer leurs programmes et leurs messages en traitants des récits controversés, en partageant l'autorité, en confrontant</p>

Stratégie de mise en œuvre	Mesure ministérielle	Indicateur de rendement Point de départ Cible	Comment la mesure ministérielle contribue à l'objectif et à la cible de la SFDD et, le cas échéant, à la Stratégie nationale du Canada pour le programme 2030 et aux ODD
			<p>I, héritage colonial et en aidant les communautés autochtones à partager leurs histoires, à leur manière, dans les lieux patrimoniaux.</p> <p><b>Objectifs ou ambitions pertinents :</b></p> <p><i>Cible du CMI – 10.2</i> D'ici à 2030, autonomiser toutes les personnes et favoriser leur intégration sociale, économique et politique, indépendamment de leur âge, de leur sexe, de leur handicap, de leur race, de leur appartenance ethnique, de leurs origines, de leur religion ou de leur statut économique ou autre.</p> <p><i>Cible du CMI – 10.3</i> Assurer l'égalité des chances et réduire l'inégalité des résultats, notamment en éliminant les lois, politiques et pratiques discriminatoires et en encourageant l'adoption de lois, politiques et mesures adéquates en la matière.</p>

Stratégie de mise en œuvre	Mesure ministérielle	Indicateur de rendement Point de départ Cible	Comment la mesure ministérielle contribue à l'objectif et à la cible de la SFDD et, le cas échéant, à la Stratégie nationale du Canada pour le programme 2030 et aux ODD
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- soutiendra le travail de la Commission des lieux et monuments historiques du Canada (CLMHC) et exploiter la désignation de personnes, d'événements, et de lieux pour diffuser les récits de l'histoire du Canada selon des perspectives multiples.</li> <li>- poursuivra l'examen des organisations, des communautés et des groupes de survivants autochtones et les associer aux nouvelles désignations de la CLMHC relatives aux pensionnats indiens, à leur héritage et à l'histoire des autochtones au Canada.</li> <li>- poursuivra le travail en appui à la proposition législative du Projet de loi C-23 : <i>Loi fédérale sur les lieux historiques du Canada</i> relative à la protection et à la mise en valeur d'exemples</li> </ul>	<p><b>Indicateur de rendement :</b> Pourcentage (%) de désignations de lieux historiques nationaux, de personnes et d'événements liés à l'histoire autochtone.</p> <p><b>Point de départ :</b> 10 % d'ici mars 2023</p> <p><b>Cible :</b> 12 % d'ici mars 2025</p> <p>Remarque : le calendrier actuel des rapports jusqu'en 2025 tient compte de l'objectif de l'initiative horizontale dans les rapports au SCT. Les mises à jour de l'objectif au-delà de 2025 ne sont pas encore déterminées.</p> <p><b>Indicateur de rendement :</b> Nombre d'ateliers d'engagement organisés par</p>	<p>Les programmes de commémoration de Parcs Canada contribuent à l'engagement du gouvernement du Canada envers la réconciliation avec les Premières Nations, les Inuits et les Métis du Canada. Ces programmes jouent un rôle clé dans la réalisation de plusieurs des appels à l'action 79 et 80 de la Commission Vérité et Réconciliation (CVR), appelant à donner aux peuples autochtones un rôle beaucoup plus important dans la commémoration et la gestion du patrimoine culturel.</p> <p>Le Projet de loi C-23 : <i>loi sur les lieux historiques du Canada</i> répond aux appels à l'action 79 et 80 de la Commission Vérité et Réconciliation. S'il est adopté tel quel, il comprendra la création de postes au sein de la CLMHC pour les membres des Premières Nations, les Inuits et les Métis et mettra en place des mécanismes permettant aux gouvernements autochtones de</p>

Stratégie de mise en œuvre	Mesure ministérielle	Indicateur de rendement Point de départ Cible	Comment la mesure ministérielle contribue à l'objectif et à la cible de la SFDD et, le cas échéant, à la Stratégie nationale du Canada pour le programme 2030 et aux ODD
	<p>représentatifs du patrimoine culturel du Canada.</p> <p><b>Programme :</b> Création de lieux patrimoniaux</p>	<p>Parcs Canada avec des organisations, des communautés ou des groupes de survivants autochtones qui explorent la commémoration des pensionnats indiens, leur héritage et l'histoire des Autochtones au Canada.</p> <p><b>Point de départ :</b> 2 ateliers en mars 2023</p> <p><b>Cible :</b> Cinq d'ici mars 2025</p> <p><b>Indicateur de rendement :</b> Nombre de nouvelles propositions de désignation à la Commission des lieux et monuments historiques du Canada concernant les pensionnats indiens ou l'histoire des peuples autochtones qui ont été examinées dans le cadre du</p>	<p>commémorer et de gérer leur propre patrimoine culturel.</p> <p>En réponse à l'appel à l'action 75 de la Commission, Parcs Canada s'engage également avec les survivants des pensionnats indiens, les communautés autochtones et les universitaires afin que les voix et les perspectives autochtones soient prises en comptes dans les nominations, les désignations et les commémorations des pensionnats indiens, leurs héritages et les histoires autochtones au Canada.</p> <p><b>Objectifs ou ambitions pertinents :</b></p> <p><i>Cible du CMI – 10.2</i> D'ici à 2030, autonomiser toutes les personnes et favoriser leur intégration sociale, économique et politique, indépendamment de leur âge, de leur sexe, de leur handicap, de leur race, de leur appartenance ethnique, de</p>

Stratégie de mise en œuvre	Mesure ministérielle	Indicateur de rendement Point de départ Cible	Comment la mesure ministérielle contribue à l'objectif et à la cible de la SFDD et, le cas échéant, à la Stratégie nationale du Canada pour le programme 2030 et aux ODD
		Programme national de commémoration historique.  <b>Point de départ :</b> 4 en mars 2023  <b>Cible :</b> 15 d'ici mars 2025	leurs origines, de leur religion ou de leur statut économique ou autre.
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- continuera à faire participer les communautés autochtones qui ont des liens avec les lieux patrimoniaux de Parcs Canada afin de partager des connaissances sur les collections, la conservation et l'accès aux artefacts et objets autochtones sous la garde de Parcs Canada, en fonction de leurs intérêts.</li> </ul> <p><b>Programme :</b> Conservation des lieux patrimoniaux</p>	<p><b>Indicateur de rendement :</b> Nombre de nations et de communautés autochtones engagées chaque année dans le partage des connaissances sur les collections.</p> <p><b>Point de départ :</b> Objectif annuel</p> <p><b>Objectif :</b> au moins 10 nations et communautés par an.</p> <p><b>Indicateur de rendement :</b> Nombre de mesures de conservation des objets</p>	<p>Cette mesure contribue à faire progresser la mise en œuvre des valeurs et des protocoles autochtones dans la protection et la conservation des ressources culturelles et naturelles sous la garde de Parcs Canada, y compris ses collections archéologiques et historiques.</p> <p>La gestion des ressources culturelles et le travail de conservation du patrimoine dans les lieux patrimoniaux contribuent à la sauvegarde des ressources culturelles et à l'amélioration de la conservation du patrimoine culturel. Ce travail est réalisé grâce à la</p>

Stratégie de mise en œuvre	Mesure ministérielle	Indicateur de rendement Point de départ Cible	Comment la mesure ministérielle contribue à l'objectif et à la cible de la SFDD et, le cas échéant, à la Stratégie nationale du Canada pour le programme 2030 et aux ODD
		<p>historiques et archéologiques entreprises dans les lieux patrimoniaux administrés par Parcs Canada qui soutiennent les partenaires autochtones.</p> <p><b>Point de départ :</b> Nouvelle initiative pour mars 2023.</p> <p><b>Cible :</b> Au moins trois d'ici mars 2027</p>	<p>collaboration et à la mobilisation des communautés autochtones et de leurs partenaires.</p> <p><b>Objectifs ou ambitions pertinents :</b></p> <p><i>Cible du CMI – 10.2</i> D'ici à 2030, autonomiser toutes les personnes et favoriser leur intégration sociale, économique et politique, indépendamment de leur âge, de leur sexe, de leur handicap, de leur race, de leur appartenance ethnique, de leurs origines, de leur religion ou de leur statut économique ou autre.</p>
Augmentation de l'emploi des Autochtones dans la fonction publique fédérale	<p>De 2023 à 2027, Parcs Canada :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- lancera et amorcera la mise en œuvre d'un plan d'action sur l'équité en matière d'emploi afin de repérer les obstacles au recrutement et au maintien en poste des membres des groupes dignes d'équité, y compris les membres des peuples</li> </ul>	<p><b>Indicateur de rendement :</b> Pourcentage de la main-d'œuvre de Parcs Canada qui est composée d'Autochtones par rapport à la disponibilité sur le marché du travail pour les Autochtones au Canada.</p> <p><b>Point de départ :</b> En mars 2023, l'effectif de Parcs</p>	<p>Parcs Canada contribue à l'objectif du gouvernement du Canada visant à ce que la fonction publique fédérale atteigne ou dépasse la disponibilité des femmes, des Autochtones, des personnes en situation de handicap et des membres des groupes des minorités visibles au sein de la population active.</p>

Stratégie de mise en œuvre	Mesure ministérielle	Indicateur de rendement Point de départ Cible	Comment la mesure ministérielle contribue à l'objectif et à la cible de la SFDD et, le cas échéant, à la Stratégie nationale du Canada pour le programme 2030 et aux ODD
	<p>autochtones, au sein de l'effectif de Parcs Canada.</p> <p><b>Programme :</b> Services internes</p>	<p>Canada compte 7,3 % d'Autochtones et la disponibilité sur le marché du travail est de 7,5 %.</p> <p><b>Cible :</b> D'ici mars 2027 le pourcentage d'Autochtones au sein de l'effectif de Parcs Canada atteindra ou dépassera la disponibilité sur le marché du travail des Autochtones.</p>	<p>Cet effort permet de s'assurer que les membres des groupes dignes d'équité font partie intégrante de l'équipe de Parcs Canada qui crée et met en œuvre des mesures visant à protéger et à mettre en valeur les ressources naturelles et culturelles du Canada.</p> <p>Dans le cadre de ce travail, Parcs Canada identifie les obstacles au recrutement et au maintien en poste des femmes, des Autochtones, des personnes en situation de handicap et des membres d'une minorité visible.</p> <p><b>Objectifs ou ambitions pertinents :</b></p> <p><i>Cible du CMI - 10.2</i> D'ici à 2030, autonomiser toutes les personnes et favoriser leur intégration sociale, économique et politique, indépendamment de leur âge, de leur sexe, de leur handicap, de leur race, de leur appartenance ethnique, de</p>

Stratégie de mise en œuvre	Mesure ministérielle	Indicateur de rendement Point de départ Cible	Comment la mesure ministérielle contribue à l'objectif et à la cible de la SFDD et, le cas échéant, à la Stratégie nationale du Canada pour le programme 2030 et aux ODD
			<p>leurs origines, de leur religion ou de leur statut économique ou autre.</p> <p><i>Cible du CMI - 10.3</i> Assurer l'égalité des chances et réduire l'inégalité des résultats, notamment en éliminant les lois, politiques et pratiques discriminatoires et en encourageant l'adoption de lois, politiques et mesures adéquates en la matière.</p>
Soutenir le développement économique et l'entrepreneuriat au sein des communautés autochtones	<p>De 2023 à 2027, Parcs Canada :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- respectera l'engagement du gouvernement du Canada d'attribuer chaque année au moins 5 % de la valeur totale de ses contrats à des entreprises autochtones.</li> <li>- améliorera et offrira des conseils et de la formation pour promouvoir des pratiques contractuelles plus diversifiées, y compris l'intégration des considérations relatives à l'approvisionnement autochtone</li> </ul>	<p><b>Indicateur de rendement :</b> Pourcentage de la valeur totale des contrats de Parcs Canada attribués à des entreprises autochtones par année.</p> <p><b>Point de départ :</b> Objectif annuel</p> <p><b>Cible :</b> 5 % par année</p>	<p>Cet engagement permet de tirer parti des dépenses publiques pour favoriser la croissance des entreprises autochtones et améliorer les conditions socioéconomiques des communautés autochtones, et ainsi veiller à ce que les procédures de passation des marchés publics s'adressent à des fournisseurs qui reflètent la composition de la société canadienne.</p> <p><b>Objectifs ou ambitions pertinents :</b></p>

Stratégie de mise en œuvre	Mesure ministérielle	Indicateur de rendement Point de départ Cible	Comment la mesure ministérielle contribue à l'objectif et à la cible de la SFDD et, le cas échéant, à la Stratégie nationale du Canada pour le programme 2030 et aux ODD
	<p>dans les activités contractuelles de Parcs Canada.</p> <p><b>Programme :</b> Services internes</p>	<p><b>Indicateur de rendement :</b> Pourcentage de spécialistes fonctionnels de l'approvisionnement ayant suivi une formation portant sur les considérations autochtones dans l'approvisionnement.</p> <p><b>Point de départ :</b> 100 % en mars 2023</p> <p><b>Cible :</b> 100 % d'ici mars 2027.</p>	<p><i>Cible du CMI - 10.2</i> D'ici à 2030, autonomiser toutes les personnes et favoriser leur intégration sociale, économique et politique, indépendamment de leur âge, de leur sexe, de leur handicap, de leur race, de leur appartenance ethnique, de leurs origines, de leur religion ou de leur statut économique ou autre.</p> <p><i>Cible du CMI - 10.3</i> Assurer l'égalité des chances et réduire l'inégalité des résultats, notamment en éliminant les lois, politiques et pratiques discriminatoires et en encourageant l'adoption de lois, politiques et mesures adéquates en la matière.</p>
Soutenir l'accessibilité et les possibilités d'emploi pour les personnes en situation de handicap	<p>De 2023 à 2027, Parcs Canada :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- poursuivra la mise en œuvre de son Plan d'action sur l'accessibilité 2022-2025 afin d'éliminer les obstacles au recrutement et au maintien en poste des personnes en situation</li> </ul>	<p><b>Indicateur de rendement :</b> Pourcentage de la main-d'œuvre de Parcs Canada qui est composée de personnes en situation de handicap par rapport à la disponibilité sur le marché du travail pour les</p>	<p>Parcs Canada contribue à l'objectif du gouvernement du Canada visant à ce que la fonction publique fédérale atteigne ou dépasse la disponibilité des personnes en situation de handicap au sein de la population active.</p>

Stratégie de mise en œuvre	Mesure ministérielle	Indicateur de rendement Point de départ Cible	Comment la mesure ministérielle contribue à l'objectif et à la cible de la SFDD et, le cas échéant, à la Stratégie nationale du Canada pour le programme 2030 et aux ODD
	<p>de handicap au sein de l'effectif de Parcs Canada;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- lancera et amorcera la mise en œuvre d'un plan d'action sur l'équité en matière d'emploi afin de repérer les obstacles au recrutement et au maintien en poste des membres des groupes dignes d'équité, y compris les personnes en situation de handicap, au sein de l'effectif de Parcs Canada.</li> </ul> <p><b>Programme :</b> Services internes</p>	<p>personnes en situation de handicap au Canada.</p> <p><b>Point de départ :</b> En mars 2023, l'effectif de Parcs Canada compte 3,75 % de personnes en situation de handicap et la disponibilité sur le marché du travail est de 8,4 %.</p> <p><b>Cible :</b> D'ici mars 2027, le pourcentage de personnes en situation de handicap au sein de l'effectif de Parcs Canada atteindra ou dépassera la disponibilité sur le marché du travail des personnes en situation de handicap.</p>	<p>Cet effort permet de s'assurer que les personnes en situation de handicap font partie intégrante de l'équipe de Parcs Canada qui crée et met en œuvre des mesures visant à protéger et à mettre en valeur les ressources naturelles et culturelles du Canada.</p> <p>Dans le cadre de ce travail, Parcs Canada repère les obstacles au recrutement et au maintien en poste des personnes en situation de handicap.</p> <p><b>Objectifs ou ambitions pertinents :</b></p> <p><i>Cible du CMI - 10.2</i> D'ici à 2030, autonomiser toutes les personnes et favoriser leur intégration sociale, économique et politique, indépendamment de leur âge, de leur sexe, de leur handicap, de leur race, de leur appartenance ethnique, de leurs origines, de leur religion ou de leur statut économique ou autre.</p>

Stratégie de mise en œuvre	Mesure ministérielle	Indicateur de rendement Point de départ Cible	Comment la mesure ministérielle contribue à l'objectif et à la cible de la SFDD et, le cas échéant, à la Stratégie nationale du Canada pour le programme 2030 et aux ODD
			<p><i>Cible du CMI - 10.3</i> Assurer l'égalité des chances et réduire l'inégalité des résultats, notamment en éliminant les lois, politiques et pratiques discriminatoires et en encourageant l'adoption de lois, politiques et mesures adéquates en la matière.</p>



## Objectif 11 : Améliorer l'accès au logement abordable, à l'air pur, aux transports, aux parcs et aux espaces verts, ainsi qu'au patrimoine culturel au Canada

### Contexte de la SFDD

Parcs Canada est l'une des principales organisations à respecter les engagements du gouvernement du Canada à l'égard de l'ambition **11.4** du Cadre d'indicateurs mondiaux des ODD : **Redoubler d'efforts pour protéger et préserver le patrimoine culturel et naturel mondial**. Parcs Canada joue un rôle de premier plan en matière de conservation et de promotion des lieux patrimoniaux pour s'assurer qu'ils restent une source de fierté nationale et d'agrément pour tous les Canadiens. Dans le cadre de ce travail, Parcs Canada accorde la priorité à l'inclusivité et à l'accessibilité dans l'élaboration et la prestation de services et d'expériences aux visiteurs, afin de veiller à ce que tous puissent profiter des lieux patrimoniaux protégés comme les lieux historiques nationaux, les parcs nationaux, les aires marines nationales de conservation et les parcs urbains nationaux.

Parcs Canada est l'une des principales organisations à respecter les engagements du gouvernement du Canada à l'égard de l'ambition **11.7** du Cadre d'indicateurs mondiaux des ODD : **D'ici à 2030, assurer l'accès de tous, en particulier des femmes et des enfants, des personnes âgées et des personnes handicapées, à des espaces verts et des espaces publics sûrs**. Parcs Canada s'efforce de permettre aux Canadiens de découvrir la nature et l'histoire dans leur collectivité et leur foyer grâce à des programmes de sensibilisation et de participation novateurs, des expériences numériques et des activités promotionnelles. Parcs Canada travaille également avec une grande variété de partenaires locaux et régionaux pour offrir des services et des expériences de grande qualité aux visiteurs et pour initier les Canadiens à une fréquentation sécuritaire des lieux naturels, culturels et historiques grâce à des activités populaires comme le programme d'Initiation au camping.

Pour atteindre cet objectif, Parcs Canada collabore avec des partenaires, y compris des peuples autochtones, pour créer des [parcs urbains nationaux](#)<sup>xii</sup> dans les grands centres urbains du Canada. Chaque parc urbain national sera unique et ensemble ils formeront un réseau de parcs ayant une vision commune de la conservation de la nature, visant à permettre aux citoyens d'établir des liens avec la nature, et de la réconciliation avec les peuples autochtones. Ces parcs urbains nationaux peuvent également générer d'autres services écosystémiques, des avantages socioéconomiques et des économies. Par exemple, les parcs urbains nationaux contribueront à assainir l'air et l'eau, à gérer les inondations et à rafraîchir les températures dans les centres urbains chauds, réduisant ainsi les

coûts associés. Il a été démontré que lorsque les gens ont davantage de possibilités de passer du temps dans la nature, ils bénéficient de bienfaits pour leur santé et les demandes en soins de santé sont moindres.

## Thème de la cible : Espaces verts et patrimoine culturel et naturel

**Cible : Désigner des parcs urbains nationaux dans un réseau, la cible étant d'ajouter jusqu'à 6 nouveaux parcs urbains nationaux d'ici 2026 et un total de 15 nouveaux parcs urbains nationaux d'ici 2030 (ministre de l'Environnement et du Changement climatique)**

Stratégie de mise en œuvre	Mesure ministérielle	Indicateur de rendement Point de départ Cible	Comment la mesure ministérielle contribue à l'objectif et à la cible de la SFDD et, le cas échéant, à la Stratégie nationale du Canada pour le programme 2030 et aux ODD
<p>Développer des espaces verts à proximité des centres urbains</p>	<p>De 2023 à 2027, Parcs Canada :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- travaillera en collaboration avec les municipalités, les provinces, les partenaires autochtones, et les principaux intervenants en vue de planifier, de mener des consultations et de négocier les ententes requises pour désigner de nouveaux parcs urbains nationaux</li> </ul> <p><b>Programme</b> : Création de lieux patrimoniaux</p>	<p><b>Indicateur de rendement</b> : Nombre de nouveaux parcs urbains nationaux désignés.</p> <p><b>Point de départ</b> : En mars 2023, Parcs Canada aura terminé les travaux de préféabilité pour deux parcs urbains nationaux potentiels.</p> <p><b>Cible</b> : Jusqu'à six d'ici mars 2026</p>	<p>Les avantages des espaces verts urbains tels que les parcs nationaux urbains sont considérables. Les parcs urbains nationaux créeront des espaces permettant aux Canadiens de se rapprocher de la nature, d'en apprendre davantage sur le patrimoine naturel et culturel et de profiter des bienfaits du temps passé à l'extérieur. Ils contribueront à réduire les obstacles et à faire en sorte qu'un plus grand nombre de personnes puissent vivre des expériences enrichissantes dans les espaces verts urbains à proximité de leur lieu de résidence, de travail et de loisirs.</p>

Stratégie de mise en œuvre	Mesure ministérielle	Indicateur de rendement Point de départ Cible	Comment la mesure ministérielle contribue à l'objectif et à la cible de la SFDD et, le cas échéant, à la Stratégie nationale du Canada pour le programme 2030 et aux ODD
	<p>- élaborera une nouvelle politique nationale des parcs urbains, avec la participation des partenaires et des principaux intervenants, afin de soutenir la création d'un réseau de parcs urbains nationaux à travers le Canada.</p>	<p><b>Indicateur de rendement :</b> Parcs Canada a élaboré une politique nationale des parcs urbains.</p> <p><b>Point de départ :</b> Document d'information intitulé « Vers une Politique sur les parcs urbains nationaux », rendu public en mars 2023.</p> <p><b>Cible :</b> Achèvement d'ici mars 2025</p>	<p>Un réseau de parcs urbains nationaux aidera les grandes villes du Canada à trouver des solutions locales à la perte de biodiversité et à faire face aux effets du changement climatique, grâce au partage des connaissances d'un réseau d'endroits similaires. Les parcs urbains contribueront à l'adaptation au changement climatique et à l'atteinte des objectifs nationaux et mondiaux en matière de biodiversité grâce à des solutions innovantes qui profiteront aux habitants, aux entreprises et à la faune et à la flore locales.</p> <p>Les parcs urbains nationaux contribueront également à atténuer les menaces que les phénomènes météorologiques extrêmes font peser sur les infrastructures, à favoriser la gestion des eaux pluviales et la qualité des sols, ainsi qu'à absorber et à stocker le carbone.</p>

Stratégie de mise en œuvre	Mesure ministérielle	Indicateur de rendement Point de départ Cible	Comment la mesure ministérielle contribue à l'objectif et à la cible de la SFDD et, le cas échéant, à la Stratégie nationale du Canada pour le programme 2030 et aux ODD
			<p><b>Objectifs ou ambitions pertinents :</b></p> <p><i>Cible du CMI - 11.4</i> Redoubler d'efforts pour protéger et préserver le patrimoine culturel et naturel mondial</p> <p><i>Cible du CMI - 11.7</i> D'ici à 2030, assurer l'accès de tous, en particulier des femmes et des enfants, des personnes âgées et des personnes handicapées, à des espaces verts et des espaces publics sûrs.</p> <p><i>Cible du Cadre mondial pour la biodiversité -3</i> Protéger et conserver les zones</p> <p><i>Cible du Cadre mondial pour la biodiversité - 12</i> Espaces bleus et verts urbains</p>

**Cible : D'ici 2026, accueillir au moins 23,7 millions de visiteurs par an dans les lieux de Parcs Canada (ministre de l'Environnement et du Changement climatique)**

Stratégie de mise en œuvre	Mesure ministérielle	Indicateur de rendement Point de départ Cible	Comment la mesure ministérielle contribue à l'objectif et à la cible de la SFDD et, le cas échéant, à la Stratégie nationale du Canada pour le programme 2030 et aux ODD
Améliorer l'expérience des visiteurs dans les parcs et les lieux historiques	<p>De 2023 à 2027, Parcs Canada :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- soutiendra les visites dans les lieux de Parcs Canada en mobilisant les Canadiens et en favorisant la fréquentation et l'appréciation des lieux historiques nationaux, des parcs nationaux et des aires marines nationales de conservation, ainsi que la valeur du patrimoine culturel et naturel et de sa conservation.</li> </ul> <p><b>Programme :</b> Expérience des visiteurs</p>	<p><b>Indicateur de rendement :</b> Nombre de visiteurs par année dans les lieux administrés par Parcs Canada.</p> <p><b>Point de départ :</b> 22,5 millions de visiteur au cours de l'exercice 2022-2023.</p> <p><b>Cible :</b> Au moins 23,7 millions de visiteurs par année d'ici à la fin de l'exercice fiscal 2026-2027.</p>	<p>Ce travail vise à éliminer les obstacles, à encourager la participation, et à souscrire à la diversité et à l'inclusion en concevant et en offrant aux visiteurs des services et des expériences permettant à tous les Canadiens et aux visiteurs du monde entier de profiter des lieux historiques nationaux, des parcs nationaux, et des aires marines nationales de conservation et de les apprécier.</p> <p><b>Objectifs ou ambitions pertinents :</b></p> <p><i>Cible du CMI - - 11,7</i> D'ici à 2030, assurer l'accès de tous, en particulier des femmes et des enfants, des personnes âgées et des personnes handicapées, à des espaces verts et des espaces publics sûrs.</p>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- continuera d'offrir des services de camping de haute qualité</li> </ul>	<p><b>Indicateur de rendement :</b> Nombre annuel de nuits de</p>	<p>La prestation de services de camping de haute qualité et d'options de</p>

Stratégie de mise en œuvre	Mesure ministérielle	Indicateur de rendement Point de départ Cible	Comment la mesure ministérielle contribue à l'objectif et à la cible de la SFDD et, le cas échéant, à la Stratégie nationale du Canada pour le programme 2030 et aux ODD
	<p>dans les terrains de camping des lieux administrés par Parcs Canada, notamment en mettant en œuvre et en favorisant des options de camping nouvelles, accessibles et inclusives (des options avec meuble) et en mettant en œuvre des programmes de sensibilisation qui favorisent l'éducation en matière de camping pour les personnes qui n'ont jamais fait de camping.</p> <p><b>Programme :</b> Expérience des visiteurs</p>	<p>camping dans les terrains de camping administrés par Parcs Canada par rapport à l'année de référence.</p> <p><b>Point de départ :</b> 750 000 au cours de l'exercice 2022-2023 (année de référence).</p> <p><b>Cible :</b> Maintenir le nombre de nuits de camping par an au niveau de 2022-2023.</p> <p><i>À noter :</i> La disponibilité des terrains de camping peut fluctuer en raison de facteurs externes, tels que la fermeture des terrains de camping pour des raisons de sécurité (incendie, inondation, animaux sauvages, etc.) ou des travaux d'immobilisation. Ce calcul ne tient compte que des endroits qui utilisent le Système de réservation de Parcs Canada pour gérer et suivre</p>	<p>camping novatrices encourage les Canadiens à sortir et à faire l'expérience de la nature dans les lieux administrés par Parcs Canada, qui s'efforce de rendre ses terrains de camping et ses installations et activités connexes plus inclusifs et accessibles à tous. Parcs Canada soutient également cette action en diffusant des informations sur le camping, notamment par le biais de vidéos éducatives sur son site Web et de programmes comme le programme d'Initiation au camping dans les parcs et les sites.</p> <p><b>Objectifs ou ambitions pertinents :</b></p> <p><i>Cible du CMI - - 11,7</i> D'ici à 2030, assurer l'accès de tous, en particulier des femmes et des enfants, des personnes âgées et des personnes handicapées, à des espaces verts et des espaces publics sûrs.</p>

Stratégie de mise en œuvre	Mesure ministérielle	Indicateur de rendement Point de départ Cible	Comment la mesure ministérielle contribue à l'objectif et à la cible de la SFDD et, le cas échéant, à la Stratégie nationale du Canada pour le programme 2030 et aux ODD
		l'occupation des terrains de camping.	
	<p>- améliorera le système de réservation de Parcs Canada afin d'améliorer le processus de planification des voyages pour les visiteurs qui réservent des activités de camping et autres, y compris des services de navettes, dans des lieux administrés par Parcs Canada.</p> <p><b>Programme :</b> Expérience des visiteurs</p>	<p><b>Indicateur de rendement :</b> Parcs Canada met en place un système de réservation amélioré.</p> <p><b>Point de départ :</b> Nouvelle cible pour mars 2023.</p> <p><b>Cible :</b> Un système de réservation actualisé sera lancé d'ici décembre 2025.</p>	<p>Le système de réservation de Parcs Canada est un élément important du processus de planification du voyage pour les visiteurs éventuels. Il s'agit d'un service clé de Parcs Canada qui permet aux visiteurs des lieux de Parcs Canada de bénéficier de services de qualité dès le début de leur expérience. Un nouveau système permettra d'améliorer l'ensemble du processus de réservation et de réduire les obstacles à la visite des lieux historiques nationaux, des parcs nationaux et des aires marines nationales de conservation.</p> <p>L'amélioration du processus de réservation pour les navettes et l'ajout de davantage de services de navette au système, permettront de réduire les répercussions de la circulation sur les aires patrimoniales protégées, d'améliorer l'accessibilité</p>

Stratégie de mise en œuvre	Mesure ministérielle	Indicateur de rendement Point de départ Cible	Comment la mesure ministérielle contribue à l'objectif et à la cible de la SFDD et, le cas échéant, à la Stratégie nationale du Canada pour le programme 2030 et aux ODD
			<p>pour les personnes en situation de handicap handicapées et de gérer la fréquentation de manière durable.</p> <p><b>Objectifs ou ambitions pertinents :</b></p> <p><i>Cible du CMI - - 11,7</i> D'ici à 2030, assurer l'accès de tous, en particulier des femmes et des enfants, des personnes âgées et des personnes handicapées, à des espaces verts et des espaces publics sûrs.</p>
	<p>- continuera à solliciter la participation des Canadiens à des activités de bénévolat dans les lieux administrés par Parcs Canada.</p> <p><b>Programme :</b> Expérience des visiteurs</p>	<p><b>Indicateur de rendement :</b> Nombre annuel de bénévoles dans les lieux administrés par Parcs Canada.</p> <p><b>Point de départ :</b> 8000 au cours de l'exercice 2022-2023.</p> <p><b>Cible :</b> Maintenir ou augmenter le nombre annuel de bénévoles au niveau de 2022-2023 dans les lieux</p>	<p>Les programmes de bénévolat dans les lieux administrés par Parcs Canada offrent aux Canadiens l'occasion de participer à des activités bénévoles motivantes et intéressantes qui appuient les objectifs de conservation et les priorités de gestion locales. Parcs Canada offre des activités bénévoles dans l'ensemble du pays, d'un océan à l'autre. Les membres du public aident le personnel de Parcs Canada dans le cadre d'initiatives spéciales,</p>

Stratégie de mise en œuvre	Mesure ministérielle	Indicateur de rendement Point de départ Cible	Comment la mesure ministérielle contribue à l'objectif et à la cible de la SFDD et, le cas échéant, à la Stratégie nationale du Canada pour le programme 2030 et aux ODD
		administrés par Parcs Canada jusqu'en mars 2027.	<p>comme le programme des ambassadeurs de langues, pour aider à entrer en contact avec les Néo-Canadiens, des programmes de soutien à la recherche et à la surveillance, comme le Bioblitz et le programme de nettoyage des rivages ainsi que les programmes d'histoire vivante. En participant aux activités de bénévolat de Parcs Canada, les bénévoles établissent un lien avec les lieux patrimoniaux protégés, enrichissent leur vie et contribuent positivement, notamment en améliorant l'expérience des visiteurs.</p> <p><b>Objectifs ou ambitions pertinents :</b></p> <p><i>Cible du CMI - - 11,7 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous, en particulier des femmes et des enfants, des personnes âgées et des personnes handicapées, à des espaces verts et des espaces publics sûrs.</i></p>

Stratégie de mise en œuvre	Mesure ministérielle	Indicateur de rendement Point de départ Cible	Comment la mesure ministérielle contribue à l'objectif et à la cible de la SFDD et, le cas échéant, à la Stratégie nationale du Canada pour le programme 2030 et aux ODD
	<p>- élaborera un cadre de mesure pour évaluer l'accessibilité et l'inclusion dans les activités de Parcs Canada liées à l'expérience du visiteur, y compris :</p> <p><b>Programme :</b> Expérience des visiteurs</p>	<p><b>Indicateur de rendement :</b> Nombre d'indicateurs élaborés pour mesurer l'accessibilité et l'inclusion dans les activités d'expérience du visiteur de Parcs Canada.</p> <p><b>Point de départ :</b> Nouvelle initiative pour mars 2023.</p> <p><b>Cible :</b> Au moins un d'ici mars 2027</p>	<p>Afin de garantir l'accès universel aux lieux qu'elle administre, l'Agence Parcs Canada élabore un moyen de mesurer ses progrès dans la mise en œuvre d'activités axées sur l'expérience du visiteur accessibles et inclusives. Cette mesure s'inscrit également dans le cadre du Plan d'action pour l'accessibilité de Parcs Canada pour la période 2022-2025 et dans le droit fil des engagements pris en réponse à la table ronde du ministre 2023 (voir la section 3 ci-dessus : À l'écoute des Canadiens).</p> <p><b>Objectifs ou ambitions pertinents :</b></p> <p><i>Cible du CMI - - 11,7</i> D'ici à 2030, assurer l'accès de tous, en particulier des femmes et des enfants, des personnes âgées et des personnes handicapées, à des espaces verts et des espaces publics sûrs.</p>
	<p>- veillera à ce que les lieux patrimoniaux administrés par</p>	<p><b>Indicateur de rendement :</b> Pourcentage des collections</p>	<p>Les ressources culturelles sont préservées grâce aux travaux de</p>

Stratégie de mise en œuvre	Mesure ministérielle	Indicateur de rendement Point de départ Cible	Comment la mesure ministérielle contribue à l'objectif et à la cible de la SFDD et, le cas échéant, à la Stratégie nationale du Canada pour le programme 2030 et aux ODD
	<p>Parcs Canada soient protégés pour les générations actuelles et futures de Canadiens en continuant à protéger les ressources culturelles dont Parcs Canada a la charge, notamment en investissant dans les biens et en atténuant les effets du changement climatique.</p> <p><b>Programme :</b> Conservation des lieux patrimoniaux</p>	<p>historiques et archéologiques, des paysages culturels et des sites archéologiques dont Parcs Canada a la garde et qui sont protégés.</p> <p><b>Point de départ :</b> 68 % en mars 2023</p> <p><b>Cible :</b> 90 % d'ici mars 2026.</p>	<p>conservation menés dans les lieux historiques, les parcs nationaux, les aires marines nationales de conservation et les parcs urbains nationaux administrés par Parcs Canada. Ce travail permet d'améliorer l'expérience des visiteurs dans les parcs et les lieux historiques en s'assurant que les ressources culturelles sont protégées et conservées et que leur valeur patrimoniale est communiquée pour que les générations actuelles et futures les comprennent, les apprécient et en profitent.</p> <p>Vous trouverez d'autres initiatives contribuant à cette stratégie de mise en œuvre sous l'objectif 10, Inégalités réduites, ci-dessus, sous-titre « Stratégies de mise en œuvre à l'appui de l'objectif ».</p> <p><b>Objectifs ou ambitions pertinents :</b></p>

Stratégie de mise en œuvre	Mesure ministérielle	Indicateur de rendement Point de départ Cible	Comment la mesure ministérielle contribue à l'objectif et à la cible de la SFDD et, le cas échéant, à la Stratégie nationale du Canada pour le programme 2030 et aux ODD
			<i>Cible du CMI - - 11,7</i> D'ici à 2030, assurer l'accès de tous, en particulier des femmes et des enfants, des personnes âgées et des personnes handicapées, à des espaces verts et des espaces publics sûrs.
Promouvoir l'accès aux espaces verts et au patrimoine culturel et naturel	<p>De 2023 à 2027, Parcs Canada :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- continuera à promouvoir l'accès aux sites historiques nationaux, aux parcs nationaux, aux aires marines nationales de conservation et aux parcs urbains nationaux par l'intermédiaire de ses canaux de diffusion, notamment son bulletin d'information électronique.</li> </ul> <p><b>Programme :</b> Promotion des lieux patrimoniaux et soutien du public</p>	<p><b>Indicateur de rendement :</b> Nombre d'abonnés au bulletin électronique de Parcs Canada par année.</p> <p><b>Point de départ :</b> 2 millions en mars 2023</p> <p><b>Cible :</b> Maintenir ou augmenter le nombre d'abonnés chaque année.</p>	<p>La promotion des lieux patrimoniaux naturels et culturels administrés par Parcs Canada et la façon dont l'Agence travaille à améliorer l'accessibilité à ces lieux et leur inclusivité contribuent à sensibiliser la population à l'accès à ces lieux et à soutenir le mandat de Parcs Canada.</p> <p><b>Objectifs ou ambitions pertinents :</b></p> <p><i>Cible du CMI - - 11,7</i> D'ici à 2030, assurer l'accès de tous, en particulier des femmes et des enfants, des personnes âgées et des personnes handicapées, à des espaces verts et des espaces publics sûrs.</p>

Stratégie de mise en œuvre	Mesure ministérielle	Indicateur de rendement Point de départ Cible	Comment la mesure ministérielle contribue à l'objectif et à la cible de la SFDD et, le cas échéant, à la Stratégie nationale du Canada pour le programme 2030 et aux ODD
	<p>- s'efforcera de fournir des informations plus complètes sur l'accessibilité dans le site Web afin d'aider à la planification des voyages.</p> <p><b>Programme :</b> Promotion des lieux patrimoniaux et soutien du public</p>	<p><b>Indicateur de rendement</b> Nombre d'indicateurs élaborés et mis en œuvre pour mesurer la disponibilité des informations sur les offres accessibles aux visiteurs.</p> <p><b>Point de départ :</b> Nouvelle cible pour mars 2023.</p> <p><b>Cible :</b> Trois d'ici mars 2026, y compris :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de sentiers accessibles dans les lieux gérés par Parcs Canada.</li> <li>- Nombre de lieux administrés par Parcs Canada qui proposent des offres d'accès élargies.</li> <li>- Pourcentage des sites de Parcs Canada qui disposent d'informations sur l'accessibilité en ligne.</li> </ul>	<p>En fournissant des informations plus complètes sur les mesures axées sur l'accessibilité dans les lieux historiques nationaux, les parcs nationaux, les aires marines nationales de conservation et les parcs urbains nationaux, Parcs Canada favorisera l'accès aux personnes nécessitant des mesures d'adaptation dans les lieux qu'elle administre. Ces informations favoriseront l'accès universel à ces aires patrimoniales protégées pour tous les Canadiens.</p> <p><b>Objectifs ou ambitions pertinents :</b></p> <p><i>Cible du CMI - - 11,7</i> D'ici à 2030, assurer l'accès de tous, en particulier des femmes et des enfants, des personnes âgées et des personnes handicapées, à des espaces verts et des espaces publics sûrs.</p>
	<p>- continuera à soutenir financièrement le sentier</p>	<p><b>Indicateur de rendement</b> Nombre de kilomètres de</p>	<p>Le Sentier transcanadien est un réseau de sentiers récréatifs</p>

Stratégie de mise en œuvre	Mesure ministérielle	Indicateur de rendement Point de départ Cible	Comment la mesure ministérielle contribue à l'objectif et à la cible de la SFDD et, le cas échéant, à la Stratégie nationale du Canada pour le programme 2030 et aux ODD
	<p>transcanadien afin de mettre les Canadiens et les visiteurs en contact avec la nature et les uns avec les autres, d'un océan à l'autre, en proposant des activités de plein air accessibles et inclusives.</p>	<p>sentiers améliorés et entretenus accessibles au public ajoutés au réseau du Sentier transcanadien.</p> <p><b>Point de départ :</b> Nouvelle cible pour mars 2023.</p> <p><b>Cible :</b> 2800 km d'ici mars 2027</p> <p><b>Indicateur de rendement :</b> Nombre de sentiers universellement accessibles créés ou améliorés dans le cadre du sentier transcanadien.</p> <p><b>Point de départ :</b> Nouvelle cible pour mars 2023.</p> <p><b>Cible :</b> Cinq d'ici mars 2027</p> <p><b>Indicateur de rendement :</b> Pourcentage de Canadiens</p>	<p>polyvalents reliant 15 000 collectivités, qui passe par toutes les capitales provinciales et territoriales sur 28 000 kilomètres de routes terrestres et maritimes traversant des paysages urbains, ruraux et sauvages, de l'Atlantique au Pacifique. En tant que plus long sentier polyvalent du monde, il contribue à offrir un accès universel aux espaces verts à tous les Canadiens. Outre la préservation des espaces verts et la promotion de la conservation dans les collectivités qu'il traverse, il contribue également aux économies locales, stimule le tourisme et soutient les objectifs du gouvernement du Canada visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre en fournissant des espaces sûrs pour le transport actif.</p> <p><b>Objectifs ou ambitions pertinents :</b></p> <p><i>Cible du CMI - - 11,7 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous, en particulier</i></p>

Stratégie de mise en œuvre	Mesure ministérielle	Indicateur de rendement Point de départ Cible	Comment la mesure ministérielle contribue à l'objectif et à la cible de la SFDD et, le cas échéant, à la Stratégie nationale du Canada pour le programme 2030 et aux ODD
		<p>qui vivent à moins de 30 minutes d'un tronçon du sentier transcanadien.</p> <p><b>Point de départ :</b> 80 % en mars 2023.</p> <p><b>Cible :</b> Au moins 82 % d'ici mars 2027.</p>	des femmes et des enfants, des personnes âgées et des personnes handicapées, à des espaces verts et des espaces publics sûrs.

## Stratégies de mise en œuvre à l'appui de l'objectif

Cette section concerne les stratégies de mise en œuvre qui soutiennent l'objectif « Améliorer l'accès au logement abordable, à l'air pur, aux transports, aux parcs et aux espaces verts, ainsi qu'au patrimoine culturel au Canada », mais pas une cible spécifique de la SFDD

Stratégie de mise en œuvre	Mesure ministérielle	Indicateur de rendement Point de départ Cible	Comment la mesure ministérielle contribue à l'objectif et à la cible de la SFDD et, le cas échéant, à la Stratégie nationale du Canada pour le programme 2030 et aux ODD
Collaborer avec les partenaires aux activités de conservation	De 2023 à 2027, Parcs Canada : - offrira du soutien à la conservation et à la mise en	<b>Indicateur de rendement :</b> Nombre de lieux patrimoniaux par an où les risques ont été atténués ou réduits grâce à	Le Programme national de partage des frais pour les lieux patrimoniaux de Parcs Canada est un programme de contribution qui aide à assurer la

Stratégie de mise en œuvre	Mesure ministérielle	Indicateur de rendement Point de départ Cible	Comment la mesure ministérielle contribue à l'objectif et à la cible de la SFDD et, le cas échéant, à la Stratégie nationale du Canada pour le programme 2030 et aux ODD
	<p>valeur du patrimoine culturel dans les lieux patrimoniaux non-administrés par le gouvernement fédéral au moyen d'accords de partage des coûts.</p> <p><b>Programme :</b> Conservation des lieux patrimoniaux</p>	<p>des accords de partage des coûts.</p> <p><b>Point de départ :</b> Objectif annuel</p> <p><b>Cible :</b> Dix par année.</p>	<p>protection des lieux patrimoniaux qui ont été officiellement reconnus par le gouvernement du Canada, mais qu'il n'administre pas. Le programme continue d'appuyer le mandat de l'Agence Parcs Canada qui est de protéger et de mettre en valeur les endroits d'importance historique culturelle et naturelle du Canada.</p> <p>Le Programme national de partage des frais pour les lieux patrimoniaux encourage les investissements des secteurs public et privé pour soutenir la conservation du patrimoine, ce qui contribue à la durabilité des villes et des collectivités et améliore l'accès des Canadiens aux lieux patrimoniaux du Canada. Dans de nombreux cas, le Programme soutient des projets d'interprétation qui visent à présenter l'histoire du lieu d'une manière plus inclusive. Il soutient également les projets qui prennent en compte l'amélioration de</p>

Stratégie de mise en œuvre	Mesure ministérielle	Indicateur de rendement Point de départ Cible	Comment la mesure ministérielle contribue à l'objectif et à la cible de la SFDD et, le cas échéant, à la Stratégie nationale du Canada pour le programme 2030 et aux ODD
			<p>l'accès des Canadiens aux lieux patrimoniaux.</p> <p><b>Objectifs ou ambitions pertinents :</b></p> <p><i>Cible du CMI - - 11,7</i> D'ici à 2030, assurer l'accès de tous, en particulier des femmes et des enfants, des personnes âgées et des personnes handicapées, à des espaces verts et des espaces publics sûrs.</p>
	<p>- coprésidera la réunion du groupe de travail sur les ressources patrimoniales avec la Table fédérale-provinciale-territoriale sur la culture et le patrimoine (FPTCP)</p> <p><b>Programme :</b> Conservation des lieux patrimoniaux</p>	<p><b>Indicateur de rendement :</b> Nombre de réunions du groupe de travail sur les ressources patrimoniales coprésidées par Parcs Canada (par année) avec la Table fédérale-provinciale-territoriale sur la culture et le patrimoine (FPTCP)</p> <p><b>Point de départ :</b> Objectif annuel</p>	<p>Dans le cadre de son travail visant à élargir l'engagement avec les principaux intervenants du milieu de la culture et du patrimoine, Parcs Canada participe à la Table fédérale-provinciale-territoriale sur la culture et le patrimoine (FPTCP) et agit à titre de co-président du groupe de travail sur les ressources patrimoniales.</p> <p>Les objectifs du groupe de travail de la FPTCP et de son plan stratégique 2021-2026 sont d'améliorer la conservation des lieux</p>

Stratégie de mise en œuvre	Mesure ministérielle	Indicateur de rendement Point de départ Cible	Comment la mesure ministérielle contribue à l'objectif et à la cible de la SFDD et, le cas échéant, à la Stratégie nationale du Canada pour le programme 2030 et aux ODD
		<p><b>Cible :</b> Au moins quatre réunions.</p>	<p>historiques, ce qui contribue à améliorer l'accès au patrimoine culturel du Canada.</p> <p>Parcs Canada poursuit un dialogue continu à la Table FPTCP sur les questions prioritaires qui reflètent les domaines d'intérêt commun avec les partenaires fédéraux, provinciaux et territoriaux, tels que :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- améliorer la collecte de données sur le patrimoine;</li> <li>- améliorer la formation et la sensibilisation aux Normes et lignes directrices pour la conservation des lieux patrimoniaux;</li> <li>- partager les mises à jour sur le Programme national de partage des frais pour les lieux patrimoniaux.</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- collaborera avec les provinces et les territoires afin d'élaborer des options pour un nouveau cadre</li> </ul>	<p><b>Indicateur de rendement :</b> Présentation d'options pour un nouveau cadre de</p>	<p>Dans le cadre de son travail avec la Table fédérale-provinciale-territoriale sur la culture et le patrimoine, Parcs</p>

Stratégie de mise en œuvre	Mesure ministérielle	Indicateur de rendement Point de départ Cible	Comment la mesure ministérielle contribue à l'objectif et à la cible de la SFDD et, le cas échéant, à la Stratégie nationale du Canada pour le programme 2030 et aux ODD
	de conservation des lieux historiques au Canada.	<p>conservation des lieux historiques au Canada aux ministres et sous-ministres de la Table FPTCP.</p> <p><b>Point de départ :</b> Nouvelle initiative pour mars 2023.</p> <p><b>Cible :</b> Des ébauches d'options seront présentées d'ici août 2024.</p>	<p>Canada collabore avec les provinces et les territoires afin d'élaborer des options pour un nouveau cadre de conservation des lieux historiques au Canada, contribuant ainsi à garantir et à améliorer l'accès au patrimoine culturel du Canada pour les générations actuelles et futures.</p> <p><b>Objectifs ou ambitions pertinents :</b></p> <p><i>Cible du CMI - 11.7</i> D'ici à 2030, assurer l'accès de tous, en particulier des femmes et des enfants, des personnes âgées et des personnes handicapées, à des espaces verts et des espaces publics sûrs.</p>



## Objectif 12 : Réduire les déchets et passer à des véhicules zéro émission

### Contexte de la SFDD

En tant que ministère offrant directement des services au public, Parcs Canada est bien placée pour faire preuve de leadership en matière de gestion des déchets et d'adoption de véhicules et d'installations zéro émission, à l'appui des engagements du gouvernement du Canada en matière d'écologisation. Afin de remplir son mandat et de servir plus de 25 millions de visiteurs au cours d'une année normale, Parcs Canada gère un portefeuille de biens divers et complexes qui sont disséminés partout au Canada, y compris dans certaines des régions les plus éloignées du pays. Évalué à environ 27,7 milliards de dollars (en dollars de 2022), le portefeuille de Parcs Canada comprend des structures patrimoniales irremplaçables, comme des édifices historiques, des fortifications, des canaux historiques, des phares et des barrages de pêche autochtones, ainsi que des biens contemporains, tels que des bâtiments, des terrains de camping, des autoroutes, des ponts, des barrages et d'autres biens. Certains de ces biens, comme les autoroutes et les voies navigables, constituent également des liens vitaux pour les collectivités canadiennes, soutenant à la fois le transport et l'activité économique.

La gestion de ces actifs, combinée à la réduction des déchets et des émissions, pose plusieurs problèmes. Les régions éloignées, les régions accessibles uniquement par voie aérienne ou maritime et les climats nordiques augmentent le coût et la complexité de l'exploitation, de l'entretien des installations et de la gestion des déchets. Parcs Canada est également le gardien de nombreux biens d'importance historique qui nécessitent de l'équipement et du matériel et un entretien et une gestion spécialisés pour assurer leur protection et leur conservation à long terme, y compris l'élaboration de nouvelles approches pour incorporer des matériaux plus durables dans l'emballage et l'entreposage des artefacts et pour réduire l'utilisation de plastiques difficiles à recycler. De plus, la plupart des biens contemporains de Parcs Canada prennent de l'âge et nécessitent des investissements continus importants.

Pour relever ces défis Parcs Canada travaille d'un océan à l'autre pour réduire la consommation d'énergie, réduire les émissions de gaz à effet de serre grâce à l'acquisition de véhicules à faibles émissions et à zéro émission, réduire les déchets, s'approvisionner en énergie verte - et en produire grâce à l'utilisation novatrice de sources d'énergie renouvelables - et accroître la résilience climatique de ses biens, de ses services et de ses activités. Par exemple, Parcs Canada intègre de nouvelles installations pour les visiteurs carboneutres et à faibles émissions dans les lieux qu'il administre, comme l'ouverture d'un nouveau kiosque carboneutre pour les

visiteurs en 2022 dans le parc national Kouchibouguac au Nouveau-Brunswick et la construction d'un nouveau centre pour les visiteurs carboneutre dans le parc urbain national de la Rouge en Ontario, dont l'achèvement est prévu à l'automne 2025.

## Thème de la cible : Leadership fédéral en matière de consommation responsable

**Cible : D'ici 2030, le gouvernement du Canada réacheminera des sites d'enfouissement au moins 75 % (en poids) des déchets opérationnels non dangereux (tous les ministres)**

Stratégie de mise en œuvre	Mesure ministérielle	Indicateur de rendement Point de départ Cible	Comment la mesure ministérielle contribue à l'objectif et à la cible de la SFDD et, le cas échéant, à la Stratégie nationale du Canada pour le programme 2030 et aux ODD
Maximiser le réacheminement des déchets des sites d'enfouissement	<p>De 2023 à 2027, Parcs Canada :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- promouvra le réacheminement<sup>1</sup> des déchets solides opérationnels non dangereux.</li> </ul> <p><b>Programme :</b> Services internes</p>	<p><b>Indicateur de rendement</b> Pourcentage des déchets opérationnels non dangereux (en poids) qui sont détournés des sites d'enfouissement</p> <p><b>Point de départ :</b> 12 % en mars 2023</p> <p><b>Cible :</b> Au moins 75 % d'ici à 2030<sup>2</sup>.</p>	<p>Le gouvernement du Canada s'est engagé à réduire la pollution par le plastique et les quantités de déchets que les Canadiens envoient à l'élimination. Les mesures de réacheminement des déchets de Parcs Canada témoignent de son leadership à l'égard de ces objectifs et l'Agence continue de s'appuyer sur les pratiques exemplaires en matière de réduction, de réutilisation et de recyclage. Les actions visant à</p>

<sup>1</sup> Le réacheminement comprend les matériaux recyclés, compostés ou utilisés pour créer un avantage environnemental auxiliaire, par exemple pour créer de l'énergie.

<sup>2</sup> Les ministères doivent rendre compte des installations qu'ils possèdent, qui :

a. Avoir une surface de plancher supérieure à 10 000 m<sup>2</sup>;

b. Sont situées dans une municipalité ou un équivalent municipal dont la population est supérieure à 100 000 habitants et où des services de réacheminement des déchets sont disponibles.

Stratégie de mise en œuvre	Mesure ministérielle	Indicateur de rendement Point de départ Cible	Comment la mesure ministérielle contribue à l'objectif et à la cible de la SFDD et, le cas échéant, à la Stratégie nationale du Canada pour le programme 2030 et aux ODD
			réduire les déchets opérationnels non dangereux contribuent également à réduire les émissions de gaz à effet de serre de portée 3.
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- réalisera des vérifications des déchets pour caractériser la composition des déchets opérationnels non dangereux.</li> </ul> <p><b>Programme :</b> Services internes</p>	<p><b>Indicateur de rendement</b> Nombre cumulatif de vérifications de déchets réalisées dans les unités opérationnelles au cours du cycle de planification.</p> <p><b>Point de départ :</b> Nouvelle initiative pour mars 2023.</p> <p><b>Cible :</b> Trois d'ici mars 2026</p>	Le réacheminement des déchets permet de réduire les émissions de gaz des sites d'enfouissement et du transport. La récupération des matières grâce au recyclage réduit les émissions produites par l'extraction et la production des matières vierges.
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- élaborera un plan directeur de réacheminement des déchets.</li> </ul> <p><b>Programme :</b> Services internes</p>	<p><b>Indicateur de rendement</b> Pourcentage d'achèvement du plan directeur de réacheminement des déchets (jalons : 50 % : ébauche; 75 % : consultation, 100 % : plan achevé)</p>	<p><b>Objectifs ou ambitions pertinents :</b></p> <p><i>Cible du CMI - 12.4</i> D'ici à 2020, instaurer une gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques et de tous les déchets tout au long de leur cycle de vie, conformément aux principes directeurs arrêtés à l'échelle internationale, et réduire</p>

Stratégie de mise en œuvre	Mesure ministérielle	Indicateur de rendement Point de départ Cible	Comment la mesure ministérielle contribue à l'objectif et à la cible de la SFDD et, le cas échéant, à la Stratégie nationale du Canada pour le programme 2030 et aux ODD
		<p><b>Point de départ</b> : Nouvelle initiative pour mars 2023.</p> <p><b>Cible</b> : Plan directeur de réacheminement des déchets achevé (100 %) d'ici au 31 mars 2025.</p>	<p>considérablement leur déversement dans l'air, l'eau et le sol, afin de minimiser leurs effets négatifs sur la santé et l'environnement.</p> <p><i>Cible du CMI – 12.5</i> D'ici 2030, réduire nettement la production de déchets par la prévention, la réduction, le recyclage et la réutilisation.</p>

**Cible : D'ici 2030, le gouvernement du Canada réacheminera des sites d'enfouissement au moins 90 % des déchets de construction et de démolition (tous les ministres)**

Stratégie de mise en œuvre	Mesure ministérielle	Indicateur de rendement Point de départ Cible	Comment la mesure ministérielle contribue à l'objectif et à la cible de la SFDD et, le cas échéant, à la Stratégie nationale du Canada pour le programme 2030 et aux ODD
Maximiser le réacheminement des déchets des sites d'enfouissement	<p>De 2023 à 2027, Parcs Canada :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- promouvra le réacheminement des déchets provenant de projets de construction et de démolition d'une valeur supérieure à 5 millions de dollars des sites d'enfouissement.</li> </ul> <p><b>Programme</b> : Services internes</p>	<p><b>Indicateur de rendement</b> Pourcentage du total des déchets (en poids) provenant de projets de construction et de démolition d'une valeur supérieure à 5 millions de dollars qui sont détournés des sites d'enfouissement.</p> <p><b>Point de départ</b> : 58 % en mars 2023</p> <p><b>Cible</b> : Au moins 90 % (avec un objectif de 100 %) d'ici à 2030.<sup>3</sup></p>	<p>Le gouvernement du Canada s'est engagé à réduire la pollution par le plastique et les quantités de déchets que les Canadiens envoient à l'élimination. Les mesures de réacheminement des déchets de Parcs Canada témoignent de son leadership à l'égard de ces objectifs et l'Agence continue de s'appuyer sur les pratiques exemplaires en matière de réduction, de réutilisation et de recyclage. Les actions visant à réduire les déchets opérationnels non dangereux contribuent également à réduire les émissions de gaz à effet de serre de portée 3.</p>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- élaborera et mettre à l'essai dans le cadre d'un projet des procédures de gestion des déchets de construction et de</li> </ul>	<p><b>Indicateur de rendement</b> : Pourcentage d'achèvement des procédures de gestion</p>	<p>Le réacheminement des déchets permet de réduire les émissions de gaz des sites d'enfouissement et du</p>

<sup>3</sup> Les ministères doivent rendre compte des projets de construction, de rénovation et de démolition achevés d'une valeur totale supérieure à 5 millions de dollars, ainsi que ceux réalisés dans les zones où des services de déchets commerciaux sont disponibles.

Stratégie de mise en œuvre	Mesure ministérielle	Indicateur de rendement Point de départ Cible	Comment la mesure ministérielle contribue à l'objectif et à la cible de la SFDD et, le cas échéant, à la Stratégie nationale du Canada pour le programme 2030 et aux ODD
	<p>démolition intégrées à la conception et à la réalisation des projets.</p> <p><b>Programme :</b> Services internes</p>	<p>des déchets de construction et de démolition (jalons : 50 % : ébauche; 75 % : consultation; 100 % : procédures achevées).</p> <p><b>Point de départ :</b> Nouvelle initiative pour mars 2023.</p> <p><b>Cible :</b> Les procédures sont achevées (100 %) au 31 mars 2025.</p>	<p>transport. La récupération des matières grâce au recyclage réduit les émissions produites par l'extraction et la production des matières vierges.</p> <p><b>Objectifs ou ambitions pertinents :</b></p> <p><i>Cible du CMI - 12.4</i> D'ici à 2020, instaurer une gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques et de tous les déchets tout au long de leur cycle de vie, conformément aux principes directeurs arrêtés à l'échelle internationale, et réduire considérablement leur déversement dans l'air, l'eau et le sol, afin de minimiser leurs effets négatifs sur la santé et l'environnement.</p> <p><i>Cible du CMI – 12.5</i> D'ici 2030, réduire nettement la production de déchets par la prévention, la réduction, le recyclage et la réutilisation.</p>

Stratégie de mise en œuvre	Mesure ministérielle	Indicateur de rendement Point de départ Cible	Comment la mesure ministérielle contribue à l'objectif et à la cible de la SFDD et, le cas échéant, à la Stratégie nationale du Canada pour le programme 2030 et aux ODD
	<p>- entreprendra une analyse du cycle de vie pour mesurer le carbone intrinsèque dans les édifices patrimoniaux.</p> <p><b>Programme</b> : Conservation des lieux patrimoniaux</p>	<p><b>Indicateur de rendement</b> : Nombre d'édifices patrimoniaux qui ont fait l'objet d'une analyse du cycle de vie, laquelle est utilisée pour mesurer le carbone intrinsèque.</p> <p><b>Point de départ</b> : Nouvelle initiative pour mars 2023.</p> <p><b>Cible</b> : Au moins un d'ici mars 2027</p>	<p>Les Normes et lignes directrices pour la conservation des lieux patrimoniaux au Canada recommandent des interventions minimales dans la construction afin de conserver la quantité des matériaux d'origine dans les édifices historiques et de réduire la quantité de déchets de construction produits. En outre, la conservation intégrée des immeubles existants permettra d'éviter de nouvelles émissions de gaz à effet de serre.</p> <p>La réalisation d'une analyse du cycle de vie pour mesurer le carbone intrinsèque dans les édifices patrimoniaux existants peut démontrer l'importance de la conservation des édifices patrimoniaux et des « interventions minimales » dans les sites historiques pour la gestion durable des lieux patrimoniaux fédéraux, y compris par la réduction des déchets.</p>

Stratégie de mise en œuvre	Mesure ministérielle	Indicateur de rendement Point de départ Cible	Comment la mesure ministérielle contribue à l'objectif et à la cible de la SFDD et, le cas échéant, à la Stratégie nationale du Canada pour le programme 2030 et aux ODD
			<p><b>Objectifs ou ambitions pertinents :</b></p> <p><i>Cible du CMI – 12.5</i> D'ici 2030, réduire nettement la production de déchets par la prévention, la réduction, le recyclage et la réutilisation.</p>

**Cible : Les achats de biens et de services par le gouvernement du Canada seront carboneutres d'ici 2050 afin de faciliter la transition vers une économie circulaire carboneutre (tous les ministres) (tous les ministres)**

Stratégie de mise en œuvre	Mesure ministérielle	Indicateur de rendement Point de départ Cible	Comment la mesure ministérielle contribue à l'objectif et à la cible de la SFDD et, le cas échéant, à la Stratégie nationale du Canada pour le programme 2030 et aux ODD
<p>Transformer le parc de véhicules légers du gouvernement fédéral</p>	<p>De 2023 à 2027, Parcs Canada :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- remplacera le parc de véhicules légers par des véhicules zéro émission (ZEV) ou des véhicules hybrides.</li> </ul> <p><b>Programme :</b> Services internes</p>	<p><b>Indicateur de rendement</b> Pourcentage de véhicules zéro émission dans le parc de véhicules légers de Parcs Canada.</p> <p><b>Point de départ :</b> 5 % en mars 2023</p> <p><b>Cible :</b> 100 % d'ici 2030</p> <p><b>Phase 1 (2023-2024 et 2024-2025) :</b></p> <p><b>Indicateur de rendement :</b> Pourcentage des nouveaux véhicules légers achetés pour le parc automobile au cours d'un exercice fiscal qui sont des ZEV ou des véhicules hybrides, lorsqu'il existe des options appropriées.</p>	<p>L'achat de véhicules zéro émission (ZEV) permet de réduire les émissions de gaz à effet de serre liées à l'exploitation du parc automobile. Cela favorise la consommation durable.</p> <p>L'augmentation du nombre de ZEV dans le parc automobile de l'administration fédérale contribue non seulement à l'objectif plus large du gouvernement du Canada de réduire les émissions, mais démontre également le leadership du Canada dans la réalisation du Programme des Nations Unies pour le développement durable pour 2030 et dans la lutte contre le changement climatique.</p> <p><b>Objectifs ou ambitions pertinents :</b></p>

Stratégie de mise en œuvre	Mesure ministérielle	Indicateur de rendement Point de départ Cible	Comment la mesure ministérielle contribue à l'objectif et à la cible de la SFDD et, le cas échéant, à la Stratégie nationale du Canada pour le programme 2030 et aux ODD
		<p><b>Point de départ :</b> Objectif annuel</p> <p><b>Cible :</b> Au moins 75 %.</p> <p><b>Phase 2 (2025-2026 et après) :</b></p> <p><b>Indicateur de rendement</b> Pourcentage des nouveaux véhicules légers achetés pour le parc automobile au cours d'un exercice fiscal qui sont des ZEV, lorsqu'il existe des options appropriées.</p> <p><b>Point de départ :</b> Objectif annuel</p> <p><b>Cible :</b> 100 %</p>	<p><i>Ambition du CIC -12.1</i> Les Canadiens consomment de manière durable</p> <p><i>Indicateur du CIC - 12.1.1</i> Proportion des immatriculations de nouveaux véhicules légers qui sont pour des véhicules zéro émission</p> <p><i>Cible du CMI - 12,7</i> Promouvoir des pratiques durables dans le cadre de la passation des marchés publics, conformément aux politiques et priorités nationales.</p>
	<p>- améliorera l'infrastructure de recharge des véhicules zéro émission de Parcs Canada en :</p>	<p><b>Indicateur de rendement</b> Pourcentage des plans d'investissement des unités</p>	<p>L'ajout de chargeurs ZEV à l'inventaire de Parcs Canada et l'assurance qu'ils sont ajoutés aux</p>

Stratégie de mise en œuvre	Mesure ministérielle	Indicateur de rendement Point de départ Cible	Comment la mesure ministérielle contribue à l'objectif et à la cible de la SFDD et, le cas échéant, à la Stratégie nationale du Canada pour le programme 2030 et aux ODD
	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ incluant dans les plans d'investissement quinquennaux les investissements nécessaires à l'augmentation de l'infrastructure de recharge des ZEV pour les véhicules de Parcs Canada</li> <li>○ Dresser un inventaire des infrastructures de recharge des ZEV appartenant à Parcs Canada et exploitées par celui-ci.</li> </ul> <p><b>Programme :</b> Services internes</p>	<p>opérationnelles qui intègrent le suivi de la croissance de l'infrastructure de recharge des véhicules zéro émission.</p> <p><b>Point de départ :</b> Nouvelle cible en mars 2023.</p> <p><b>Cible :</b> 100 % d'ici mars 2025.</p> <p><b>Indicateur de rendement</b> Nombre de chargeurs ZEV enregistrés dans le système de gestion des biens de Parcs Canada.</p> <p><b>Point de départ :</b> 68 chargeurs ZEV en juin 2023.</p> <p><b>Objectif :</b> au moins 300 chargeurs ZEV d'ici mars 2026.</p>	<p>plans d'investissement des unités opérationnelles soutiennent l'ajout de véhicules ZEV au parc de véhicules en s'assurant qu'il y a suffisamment de stations de recharge. De telles mesures contribuent d'une part à l'objectif plus large du gouvernement du Canada de réduire les émissions, mais démontre, d'autre part, le leadership du Canada dans la réalisation du Programme des Nations Unies pour le développement durable pour 2030 et dans la lutte contre le changement climatique.</p> <p><b>Objectifs ou ambitions pertinents :</b></p> <p><i>Ambition du CIC -12.1</i> Les Canadiens consomment de manière durable</p> <p><i>Indicateur du CIC - 12.1.1</i> Proportion des immatriculations de nouveaux véhicules légers qui sont pour des véhicules zéro émission</p>

Stratégie de mise en œuvre	Mesure ministérielle	Indicateur de rendement Point de départ Cible	Comment la mesure ministérielle contribue à l'objectif et à la cible de la SFDD et, le cas échéant, à la Stratégie nationale du Canada pour le programme 2030 et aux ODD
			<i>Cible du CMI – 12.7</i> Promouvoir des pratiques durables dans le cadre de la passation des marchés publics, conformément aux politiques et priorités nationales.
Renforcer les critères d'achats écologiques	<p>De 2023 à 2027, Parcs Canada :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- veillera à ce que les membres de l'équipe de Parcs Canada qui participent aux activités d'approvisionnement, y compris les cadres, les gestionnaires de centres de coûts et les spécialistes fonctionnels, soient formés pour prendre des décisions en matière d'approvisionnement écologique.</li> </ul> <p><b>Programme</b> : Services internes</p>	<p><b>Indicateur de rendement</b> Pourcentage de spécialistes fonctionnels de l'approvisionnement ayant suivi la formation en approvisionnement écologique.</p> <p><b>Point de départ</b> : 100 % en mars 2023</p> <p><b>Cible</b> : 100 % d'ici mars 2027.</p> <p><b>Indicateur de rendement</b> Pourcentage de cadres et de gestionnaires de centres de coûts ayant suivi la formation</p>	<p>Les achats écologiques demandent l'intégration de facteurs environnementaux au processus d'achats et devraient inciter les fournisseurs à réduire l'incidence des biens et services qu'ils fournissent, ainsi que de leurs chaînes d'approvisionnement, sur l'environnement.</p> <p><b>Objectifs ou ambitions pertinents :</b></p> <p><i>Ambition du CIC</i> – Les Canadiens consomment de manière durable</p> <p><i>Indicateur du CIC - 12.2.1</i> Proportion d'entreprises qui ont adopté des activités de protection ou des</p>

Stratégie de mise en œuvre	Mesure ministérielle	Indicateur de rendement Point de départ Cible	Comment la mesure ministérielle contribue à l'objectif et à la cible de la SFDD et, le cas échéant, à la Stratégie nationale du Canada pour le programme 2030 et aux ODD
		<p>en approvisionnement écologique.</p> <p><b>Point de départ :</b> 54 % en mars 2023</p> <p><b>Cible :</b> 80 % d'ici mars 2027.</p>	<p>pratiques de gestion de l'environnement</p> <p><i>Cible du CMI – 12.7</i> Promouvoir des pratiques durables dans le cadre de la passation des marchés publics, conformément aux politiques et priorités nationales.</p>
	<p>- inclura des critères favorisant la réduction du carbone, la réutilisation durable de produits de plastique et le recyclage des matériaux, ainsi que des avantages écologiques plus vastes, dans les approvisionnements en biens et services qui ont une grande incidence sur l'environnement.</p> <p><b>Programme :</b> Services internes</p>	<p><b>Indicateur de rendement</b> Des orientations et des modèles d'approvisionnement écologique propres à Parcs Canada pour se procurer des biens et services courants sont disponibles.</p> <p><b>Point de départ :</b> Des orientations en matière d'approvisionnement ont été élaborées, ainsi que des modèles pour se procurer des biens et services courants.</p> <p><b>Cible :</b> D'ici mars 2027, des orientations et des modèles</p>	<p>Les achats écologiques demandent l'intégration de facteurs environnementaux au processus d'achats et devraient inciter les fournisseurs à réduire l'incidence des biens et services qu'ils fournissent, ainsi que de leurs chaînes d'approvisionnement, sur l'environnement.</p> <p><b>Objectifs ou ambitions pertinents :</b></p> <p><i>Ambition du CIC –</i> Les Canadiens consomment de manière durable</p> <p><i>Indicateur du CIC - 12.2.1</i> Proportion d'entreprises qui ont adopté des</p>

Stratégie de mise en œuvre	Mesure ministérielle	Indicateur de rendement Point de départ Cible	Comment la mesure ministérielle contribue à l'objectif et à la cible de la SFDD et, le cas échéant, à la Stratégie nationale du Canada pour le programme 2030 et aux ODD
		d'approvisionnement écologique propres à Parcs Canada pour se procurer les biens et services courants sont élaborés et livrés.	activités de protection ou des pratiques de gestion de l'environnement  <i>Cible du CMI – 12.7</i> Promouvoir des pratiques durables dans le cadre de la passation des marchés publics, conformément aux politiques et priorités nationales.
	<p>- intégrera la prise en considération de facteurs environnementaux dans l'élaboration de tout mécanisme d'approvisionnement sollicité centralement.</p> <p><b>Programme</b> : Services internes</p>	<p><b>Indicateur de rendement</b> Pourcentage de commandes subséquentes associées à des offres permanentes et à des arrangements en matière d'approvisionnement qui incluent des critères environnementaux.</p> <p><b>Point de départ</b> : 13,6 % en 2023</p> <p><b>Cible</b> : 15 % d'ici 202</p>	<p>Les achats écologiques demandent l'intégration de facteurs environnementaux au processus d'achats et devraient inciter les fournisseurs à réduire l'incidence des biens et services qu'ils fournissent, ainsi que de leurs chaînes d'approvisionnement, sur l'environnement.</p> <p><b>Objectifs ou ambitions pertinents</b> :</p> <p><i>Ambition du CIC</i> – Les Canadiens consomment de manière durable</p>

Stratégie de mise en œuvre	Mesure ministérielle	Indicateur de rendement Point de départ Cible	Comment la mesure ministérielle contribue à l'objectif et à la cible de la SFDD et, le cas échéant, à la Stratégie nationale du Canada pour le programme 2030 et aux ODD
		<p><b>Indicateur de rendement</b> Pourcentage du montant en dollars des dépenses associées à des offres permanentes et à des arrangements en matière d'approvisionnement pour lesquelles des critères environnementaux sont inclus.</p> <p><b>Point de départ :</b> 9,5 % en 2023</p> <p><b>Cible :</b> 10 % d'ici 2027</p> <p><b>Indicateur de rendement</b> Pourcentage de nouveaux mécanismes d'approvisionnement de plus de 100 000 \$ sollicités centralement qui incluent des facteurs environnementaux.</p>	<p><i>Indicateur du CIC - 12.2.1</i> Proportion d'entreprises qui ont adopté des activités de protection ou des pratiques de gestion de l'environnement</p> <p><i>Cible du CMI – 12.7</i> Promouvoir des pratiques durables dans le cadre de la passation des marchés publics, conformément aux politiques et priorités nationales.</p>

Stratégie de mise en œuvre	Mesure ministérielle	Indicateur de rendement Point de départ Cible	Comment la mesure ministérielle contribue à l'objectif et à la cible de la SFDD et, le cas échéant, à la Stratégie nationale du Canada pour le programme 2030 et aux ODD
		<p><b>Point de départ :</b> Objectif annuel</p> <p><b>Cible :</b> 25 % par année</p>	

## Stratégies de mise en œuvre à l'appui de l'objectif

Cette section concerne les stratégies de mise en œuvre qui soutiennent l'objectif « Réduire les déchets et passer à des véhicules zéro émission », mais pas une cible spécifique de la SFDD

Stratégie de mise en œuvre	Mesure ministérielle	Indicateur de rendement Point de départ Cible	Comment la mesure ministérielle contribue à l'objectif et à la cible de la SFDD et, le cas échéant, à la Stratégie nationale du Canada pour le programme 2030 et aux ODD
Assainir les sites contaminés hautement prioritaires	<p>De 2023 à 2027, Parcs Canada :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- contribuera à l'exécution de la phase IV du Plan d'action pour les sites contaminés fédéraux (PASCFC).</li> <li>- Les sites contaminés sont fermés ou font l'objet d'une surveillance à long terme après la mise en œuvre d'activités d'atténuation des risques<sup>4</sup>.</li> </ul> <p><b>Programme :</b> Services internes</p>	<p><b>Indicateur de rendement :</b> Nombre de lieux hautement prioritaires financés au titre du PASCFC où des activités de réduction du risque financées ont eu lieu ou des activités de surveillance à long terme sont en cours.</p> <p><b>Point de départ :</b> Nouvelle cible pour mars 2023.</p> <p><b>Cible :</b> Trois d'ici mars 2027</p>	<p>Des mesures d'atténuation des risques sont élaborées et mises en œuvre pour remédier aux effets des substances jugées nocives pour la santé humaine ou l'environnement et pour réduire les risques et les responsabilités financières qui y sont associés.</p> <p><b>Objectifs ou ambitions pertinents :</b></p> <p><i>Cible du CMI – 12.4 :</i> D'ici à 2020, instaurer une gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques et de tous les déchets tout au long de leur cycle de vie, conformément aux principes directeurs arrêtés à l'échelle internationale, et réduire considérablement leur déversement dans l'air, l'eau et le sol, afin de</p>

<sup>4</sup> L'atténuation des risques comprend des activités d'assainissement ou de gestion des risques et correspond à l'étape 8 du processus fédéral en 10 étapes pour la gestion des sites contaminés.

Stratégie de mise en œuvre	Mesure ministérielle	Indicateur de rendement Point de départ Cible	Comment la mesure ministérielle contribue à l'objectif et à la cible de la SFDD et, le cas échéant, à la Stratégie nationale du Canada pour le programme 2030 et aux ODD
			minimiser leurs effets négatifs sur la santé et l'environnement.



## Objectif 13 : Prendre des mesures à l'égard des changements climatiques et de leurs répercussions

### Contexte de la SFDD

Les effets du changement climatique se font sentir à l'échelle mondiale, nationale et locale. Parcs Canada a géré et observé dans l'ensemble du pays, les effets du changement climatique qui menacent les ressources naturelles et culturelles que Parcs Canada a pour mission de protéger pour les générations actuelles et futures. Pour remplir son mandat, il est essentiel que Parcs Canada réagisse au changement climatique en s'efforçant activement de réduire l'impact environnemental de ses activités et de renforcer sa résilience.

Les lieux du patrimoine national n'existent pas en vase clos et le changement climatique ainsi que d'autres facteurs de stress continuent d'exercer une pression sur eux, ce qui a une incidence sur la fonctionnalité des écosystèmes, modifiant les conditions propices aux espèces et change leur habitat, ainsi que sur la fréquence, l'étendue et l'intensité des perturbations telles que les tempêtes, les inondations et les incendies. Par ailleurs, les connaissances sur la capacité des actifs bâtis à résister à ces changements rapides - ou, dans le cas des écosystèmes, à y résister ou à s'y adapter rapidement - sont encore en cours d'évolution. Il est de plus en plus important de comprendre, de maintenir et de restaurer la connectivité écologique à l'intérieur et autour des aires patrimoniales protégées.

Les lieux historiques nationaux, les parcs nationaux, les aires marines nationales de conservation et les autres lieux protégés constituent une solution naturelle au changement climatique. Ils contribuent à la conservation de la biodiversité, à la protection des services écosystémiques, à l'interrelation des paysages, ainsi qu'à l'absorption et au stockage du carbone. Au Canada, la protection des terres et des océans contribue à la lutte contre les effets du changement climatique et à leur atténuation. Les terres et les océans peuvent agir comme des puits de carbone, absorbant les émissions de gaz à effet de serre qui, autrement, réchaufferaient notre planète. Ils constituent également des refuges et des voies de migration qui aident les espèces sauvages indigènes à faire face au changement climatique.

En tant que contributeur à la Stratégie d'écologisation du gouvernement du Canada, Parcs Canada continue de travailler à l'intégration et à la priorisation de la durabilité dans ses pratiques et procédures commerciales internes afin de s'assurer que ses lieux soutiennent des objectifs plus larges en matière de durabilité. L'orientation mise à jour à l'échelle du gouvernement renforcera

la prise en compte par Parcs Canada des effets environnementaux et économiques potentiels en vue de l'élaboration de nouveaux programmes et de nouvelles politiques, en mettant l'accent sur le changement climatique et la biodiversité.

## Thème de la cible : Leadership fédéral en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre et de résilience climatique

**Cible : Le gouvernement du Canada fera la transition vers des opérations carboneutres pour les installations et les parcs de véhicules conventionnels d'ici 2050 (tous les ministres)**

Stratégie de mise en œuvre	Mesure ministérielle	Indicateur de rendement Point de départ Cible	Comment la mesure ministérielle contribue à l'objectif et à la cible de la SFDD et, le cas échéant, à la Stratégie nationale du Canada pour le programme 2030 et aux ODD
<p>Mettre en œuvre la stratégie d'écologisation du gouvernement par la prise de mesures visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre, à améliorer la résilience climatique et à écologiser l'ensemble des activités du gouvernement</p>	<p>De 2023 à 2027, Parcs Canada :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- continuera à suivre et à communiquer les progrès réalisés en matière d'émissions annuelles de gaz à effet de serre (GES).</li> </ul> <p><b>Programme</b> : Services internes</p>	<p><b>Indicateurs de rendement</b> : Variation en pourcentage des émissions de GES de portée 1 et 2 entre 2005-2006 et l'année considérée.</p> <p><b>Points de départ</b> : En 2005-2006, les émissions de GES de portée 1 et 2 s'élevaient à 40,2 ktCO<sub>2</sub>e</p> <p><b>Cibles</b> : Réduire de 40 % les émissions de GES de portée 1 et 2 d'ici à 2025 et d'au moins 90 % par rapport aux niveaux de 2005 d'ici à 2050.</p>	<p>Les mesures visant à mettre en œuvre la stratégie d'écologisation du gouvernement démontreront le leadership du Canada et soutiendront ses objectifs en matière de durabilité déjà établis dans le cadre de l'Accord de Paris sur les changements climatiques, du Cadre pancanadien sur la croissance propre et les changements climatiques et des engagements pris dans le cadre de la Convention sur la diversité biologique.</p> <p>D'autres mesures contribuant à la stratégie d'écologisation du gouvernement figurent sous l'objectif 12 ci-dessus.</p>

Stratégie de mise en œuvre	Mesure ministérielle	Indicateur de rendement Point de départ Cible	Comment la mesure ministérielle contribue à l'objectif et à la cible de la SFDD et, le cas échéant, à la Stratégie nationale du Canada pour le programme 2030 et aux ODD
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- continuera à progresser vers une alimentation à 100 % en électricité propre en participant à l'initiative sur l'électricité propre menée par SPAC.</li> </ul> <p><b>Programme</b> : Services internes</p>	<p><b>Indicateur de rendement :</b> Pourcentage de la consommation annuelle d'électricité de réseau qui provient d'une source d'énergie propre.</p> <p><b>Point de départ :</b> 80 % en mars 2023</p> <p><b>Cible :</b> 100 % d'ici le 31 mars 2025</p>	<p><b>Objectifs ou ambitions pertinents :</b></p> <p><i>Ambition du CIC</i> – Les Canadiens réduisent leurs émissions de gaz à effet de serre.</p> <p><i>Cible du CIC</i> – D'ici 2030, réduire les émissions totales de gaz à effet de serre du Canada de 40 à 45 % par rapport aux niveaux d'émission de 2005. D'ici 2050, atteindre une économie carboneutre.</p>
Assurer la modernisation en construisant des bâtiments carboneutres	<p>De 2023 à 2027, Parcs Canada :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- élaborera un plan de portefeuille carboneutre pour Canada, en mettant en œuvre des mesures relatives aux bâtiments.</li> </ul> <p><b>Programme</b> : Services internes</p>	<p><b>Indicateurs de rendement :</b> Pourcentage d'achèvement du plan de portefeuille carboneutre. (jalons : 33 % à la première version, 66 % à la deuxième version 99 % au stade de rapport final).</p> <p><b>Point de départ :</b> 33 % achevé en date de mars 2023.</p> <p><b>Cible :</b> 100 % d'ici mars 2024.</p>	<p>Les mesures contribuant à cette stratégie de mise en œuvre soutiennent une transition vers une exploitation carboneutre en établissant des cibles en matière de réduction de la demande d'énergie ou en favorisant la transition vers des sources d'énergie à plus faibles émissions de carbone.</p> <p><b>Objectifs ou ambitions pertinents :</b></p>

Stratégie de mise en œuvre	Mesure ministérielle	Indicateur de rendement Point de départ Cible	Comment la mesure ministérielle contribue à l'objectif et à la cible de la SFDD et, le cas échéant, à la Stratégie nationale du Canada pour le programme 2030 et aux ODD
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- mènera en priorité des audits énergétiques des bâtiments afin de combler les lacunes en matière de données dans le système de gestion des biens de Parcs Canada et de soutenir la conception de bâtiments carboneutres.</li> </ul> <p><b>Programme :</b> Services internes</p>	<p><b>Indicateurs de rendement :</b> Nombre d'installations prioritaires identifiées et auditées au sein des unités opérationnelles fortement émettrices de GES.</p> <p><b>Point de départ :</b> Nouvelle initiative pour mars 2023.</p> <p><b>Cible :</b> Au moins 5 % d'ici mars 2026.</p>	<p><i>Ambition du CIC</i> – Les Canadiens réduisent leurs émissions de gaz à effet de serre.</p> <p><i>Cible du CIC</i> – D'ici 2030, réduire les émissions totales de gaz à effet de serre du Canada de 40 à 45 % par rapport aux niveaux d'émission de 2005. D'ici 2050, atteindre une économie carboneutre.</p>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- élaborera et fera l'essai dans le cadre d'un projet pilote d'un processus de suivi et de divulgation du carbone intrinsèque dans la construction.</li> </ul> <p><b>Programme :</b> Services internes</p>	<p><b>Indicateur de rendement :</b> Un processus de suivi et de divulgation du carbone intrinsèque dans les activités de construction de Parcs Canada est élaboré et mis à l'essai. (jalons : 25 % : rôles et responsabilités identifiés; 50 % : procédures rédigées; 75 % : communication des</p>	

Stratégie de mise en œuvre	Mesure ministérielle	Indicateur de rendement Point de départ Cible	Comment la mesure ministérielle contribue à l'objectif et à la cible de la SFDD et, le cas échéant, à la Stratégie nationale du Canada pour le programme 2030 et aux ODD
		<p>exigences, 100 % : mise en œuvre)</p> <p><b>Point de départ :</b> Nouvelle initiative pour mars 2023.</p> <p><b>Cible :</b> Terminé à 100 % d'ici mars 2025.</p>	
Effectuer une analyse des coûts du cycle de vie associée aux gaz à effet de serre pour les rénovations majeures de bâtiments	<p>De 2023 à 2027, Parcs Canada :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- élaborera une directive sur l'analyse des coûts du cycle de vie associée aux GES (ACCV GES) des biens immobiliers et la mettre à l'essai dans le cadre de nouvelles constructions et de rénovations importantes.</li> </ul> <p><b>Programme :</b> Services internes</p>	<p><b>Indicateurs de rendement :</b> Pourcentage d'achèvement de la directive et d'un projet pilote de Parcs Canada pour l'ACCV pour les nouvelles constructions et les rénovations importantes. (jalons : 20 % : ébauche de la directive; 40 % : révision technique; 60 % : consultations internes; 80 % : finalisation de la directive; 100 % : approbation et mise en œuvre de la directive.</p> <p><b>Points de départ :</b> 20 % (ébauche de la directive) achevé en date de mars 2023.</p>	<p>Les mesures contribuant à cette stratégie de mise en œuvre soutiennent une transition vers une exploitation carboneutre en établissant des cibles en matière de réduction de la demande d'énergie ou en favorisant la transition vers des sources d'énergie à plus faible émissions de carbone.</p> <p><b>Objectifs ou ambitions pertinents :</b></p> <p><i>Ambition du CIC</i> – Les Canadiens réduisent leurs émissions de gaz à effet de serre.</p> <p><i>Cible du CIC</i> – D'ici 2030, réduire les émissions totales de gaz à effet de serre du Canada de 40 à 45 % par</p>

Stratégie de mise en œuvre	Mesure ministérielle	Indicateur de rendement Point de départ Cible	Comment la mesure ministérielle contribue à l'objectif et à la cible de la SFDD et, le cas échéant, à la Stratégie nationale du Canada pour le programme 2030 et aux ODD
		<p><b>Cibles :</b> Terminé à 100 % d'ici mars 2026.</p>	<p>rapport aux niveaux d'émission de 2005. D'ici 2050, atteindre une économie carboneutre.</p>
	<p>- concevra un projet pilote en collaboration avec le Conseil national de la recherche pour effectuer des rénovations énergétiques sur des édifices patrimoniaux, prouvant ainsi qu'il est possible de réduire les émissions de gaz à effet de serre tout en préservant l'intégrité du patrimoine.</p> <p><b>Programme :</b> Conservation des lieux patrimoniaux</p>	<p><b>Indicateur de rendement :</b> Des projets pilotes sont menés pour améliorer le rendement énergétique des édifices du patrimoine.</p> <p><b>Point de départ :</b> Nouvelle initiative pour mars 2023.</p> <p><b>Cible :</b> Au moins deux d'ici mars 2027</p>	<p>La réduction des GES tout en préservant l'intégrité patrimoniale d'un bâtiment permettra de bien comprendre comment de telles mesures contribuent à diminuer leur consommation d'énergie et à réduire l'empreinte carbone pour atteindre les objectifs d'atténuation du changement climatique.</p> <p>Ces projets pilotes tiendront compte à la fois du carbone intrinsèque et du carbone opérationnel en réparant les matériaux actuels des bâtiments, en réduisant les fuites d'air, en envisageant des stratégies d'isolation et en conservant les fenêtres patrimoniales tout en améliorant leur rendement. Parcs Canada tirera parti des enseignements acquis dans le cadre de ces projets pilotes pour étendre les pratiques à son portefeuille de biens patrimoniaux et</p>

Stratégie de mise en œuvre	Mesure ministérielle	Indicateur de rendement Point de départ Cible	Comment la mesure ministérielle contribue à l'objectif et à la cible de la SFDD et, le cas échéant, à la Stratégie nationale du Canada pour le programme 2030 et aux ODD
			<p>les partager avec d'autres gestionnaires de biens patrimoniaux, afin d'accroître la capacité de réaction aux effets du changement climatique.</p> <p>La conservation du patrimoine culturel et la réduction de l'empreinte carbone des édifices patrimoniaux sont des actions prioritaires en matière de changement climatique qui peuvent être menées dans les lieux historiques nationaux, les parcs nationaux, les aires marines nationales de conservation et les parcs urbains nationaux.</p> <p><b>Objectifs ou ambitions pertinents :</b></p> <p><i>Cible du CMI - 13,1</i> Renforcer, dans tous les pays, la résilience et les capacités d'adaptation face aux aléas climatiques et aux catastrophes naturelles liées au climat</p> <p><i>Cible du CMI - 13,2</i> Incorporer des mesures relatives aux changements climatiques dans les politiques, les</p>

Stratégie de mise en œuvre	Mesure ministérielle	Indicateur de rendement Point de départ Cible	Comment la mesure ministérielle contribue à l'objectif et à la cible de la SFDD et, le cas échéant, à la Stratégie nationale du Canada pour le programme 2030 et aux ODD
			<p>stratégies et la planification nationales.</p> <p><i>Cible du CMI – 13.3</i> Améliorer l'éducation, la sensibilisation et les capacités individuelles et institutionnelles en ce qui concerne l'adaptation aux changements climatiques, l'atténuation de leurs effets et la réduction de leur impact et les systèmes d'alerte rapide.</p>

**Cible : Le gouvernement du Canada fera la transition vers des opérations carboneutres d'ici 2050 (tous les ministres)**

Stratégie de mise en œuvre	Mesure ministérielle	Indicateur de rendement Point de départ Cible	Comment la mesure ministérielle contribue à l'objectif et à la cible de la SFDD et, le cas échéant, à la Stratégie nationale du Canada pour le programme 2030 et aux ODD
Réduire les risques posés par les impacts des changements climatiques sur les biens, les services et les opérations du gouvernement fédéral	<p>De 2023 à 2027, Parcs Canada :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- réalisera une analyse des risques liés au changement climatique au niveau du portefeuille des actifs construits et de leur répartition.</li> </ul>	<p><b>Indicateur de rendement</b></p> <p>Pourcentage d'achèvement de l'analyse des risques liés au changement climatique au niveau du portefeuille (jalons : 25 % : première ébauche et examen technique; 50 % : le plan est finalisé et approuvé;</p>	L'évaluation des risques au niveau du portefeuille permettra à Parcs Canada de mieux comprendre les impacts climatiques actuels et prévus sur ses activités au fil du temps. Elle contribuera également à l'élaboration de mesures d'adaptation et favorisera la prise de décisions en

Stratégie de mise en œuvre	Mesure ministérielle	Indicateur de rendement Point de départ Cible	Comment la mesure ministérielle contribue à l'objectif et à la cible de la SFDD et, le cas échéant, à la Stratégie nationale du Canada pour le programme 2030 et aux ODD
	<p><b>Programme</b> : Services internes</p>	<p>75 % : l'évaluation des risques au niveau du portefeuille est achevée; 100 % : l'évaluation des risques est communiquée et intégrée).</p> <p><b>Point de départ</b> : 25 % (examen technique) en mars 2023.</p> <p><b>Cible</b> : Terminé à 100 % d'ici mars 2026.</p>	<p>temps utile et en connaissance de cause. Cette mesure répond aussi plus largement à la nécessité pour le Canada de s'adapter à l'évolution du climat en renforçant la résilience et en réduisant la vulnérabilité aux impacts dans les collectivités, les régions, les écosystèmes et les secteurs économiques.</p> <p><b>Objectifs ou ambitions pertinents :</b></p> <p><i>Cible du CMI - 13.1</i> Renforcer, dans tous les pays, la résilience et les capacités d'adaptation face aux aléas climatiques et aux catastrophes naturelles liées au climat.</p> <p><i>Cible du CMI - 13.2</i> Incorporer des mesures relatives aux changements climatiques dans les politiques, les stratégies et la planification nationales.</p> <p><i>Cible du CMI - 13.3</i> Améliorer l'éducation, la sensibilisation et les capacités individuelles et institutionnelles en ce qui concerne</p>

Stratégie de mise en œuvre	Mesure ministérielle	Indicateur de rendement Point de départ Cible	Comment la mesure ministérielle contribue à l'objectif et à la cible de la SFDD et, le cas échéant, à la Stratégie nationale du Canada pour le programme 2030 et aux ODD
	<p>- atténuera les effets des incendies de forêt sur les terres administrées par Parcs Canada, notamment par des activités de réduction des risques d'incendie de forêt telles que les brûlages dirigés et les interventions en cas d'incendie de forêt.</p> <p><b>Programme</b> : Conservation des lieux patrimoniaux</p>	<p><b>Indicateur de rendement</b> : Nombre moyen d'hectares traités annuellement pour la gestion des combustibles.</p> <p><b>Point de départ</b> : Moyenne historique de 200 hectares par an, à partir de mars 2023.</p> <p><b>Cible</b> : Moyenne de 300 hectares/an d'ici mars 2027.</p>	<p>l'adaptation aux changements climatiques, l'atténuation de leurs effets et la réduction de leur impact et les systèmes d'alerte rapide.</p> <p>Le changement climatique est à l'origine d'incendies de forêt plus intenses, plus rapides et plus durables. Parcs Canada prend des mesures directes de réduction des risques d'incendie de forêt, comme les brûlages dirigés, les coupes d'éclaircie et la création de coupe-feu communautaires. En diminuant l'accumulation de végétation inflammable, ces mesures de réduction des risques d'incendie de forêt contribuent à réduire la vitesse de propagation et l'intensité des incendies de forêt et permettent de disposer de plus de temps pour utiliser les méthodes de lutte contre les incendies.</p> <p>Le programme de brûlages dirigés et de gestion efficace des feux de Parcs Canada peut contribuer à créer</p>

Stratégie de mise en œuvre	Mesure ministérielle	Indicateur de rendement Point de départ Cible	Comment la mesure ministérielle contribue à l'objectif et à la cible de la SFDD et, le cas échéant, à la Stratégie nationale du Canada pour le programme 2030 et aux ODD
			<p>des paysages plus diversifiés et à améliorer la capacité des écosystèmes à s'adapter à l'évolution du climat. Les paysages résilients peuvent se rétablir et persister, même avec les effets prévus du changement climatique.</p> <p><b>Objectifs ou ambitions pertinents :</b></p> <p><i>Cible du CMI - 13,1</i> Renforcer, dans tous les pays, la résilience et les capacités d'adaptation face aux aléas climatiques et aux catastrophes naturelles liées au climat</p> <p><i>Cible du CMI - 13,2</i> Incorporer des mesures relatives aux changements climatiques dans les politiques, les stratégies et la planification nationales.</p> <p><i>Cible du CMB - 8</i> Changement climatique et biodiversité</p> <p><i>Cible du CMB - 11</i> Services et fonctions des écosystèmes</p>

Stratégie de mise en œuvre	Mesure ministérielle	Indicateur de rendement Point de départ Cible	Comment la mesure ministérielle contribue à l'objectif et à la cible de la SFDD et, le cas échéant, à la Stratégie nationale du Canada pour le programme 2030 et aux ODD
	<p>- Dans le cadre de la conservation préventive, réalisera des évaluations des risques liés au changement climatique dans les lieux historiques nationaux, notamment en déterminant le niveau de préparation aux catastrophes pour les objets et les mesures d'atténuation des impacts et des catastrophes liés au changement climatique.</p> <p><b>Programme :</b> Conservation des lieux patrimoniaux</p>	<p><b>Indicateur de rendement :</b> Nombre d'évaluations des risques réalisées.</p> <p><b>Point de départ :</b> Huit évaluations réalisées en mars 2023</p> <p><b>Cible :</b> 35 évaluations des risques réalisées d'ici mars 2027.</p>	<p>Les évaluations des risques liés au changement climatique permettent une gestion pratique des objets historiques et archéologiques dans les lieux historiques nationaux en établissant un plan pour cerner les effets du changement climatique sur ces ressources culturelles, y réagir et les atténuer. Les mesures d'atténuation des risques cernées pendant l'évaluation des risques sont un moyen de répondre aux défis du changement climatique. Ce type d'évaluation permet à Parcs Canada de faire des investissements ciblés dans la conservation préventive des lieux patrimoniaux afin d'être prête et capable de mettre en œuvre des mesures d'atténuation qui peuvent aider à protéger ces biens patrimoniaux culturels contre les impacts et les catastrophes liés au changement climatique.</p> <p><b>Objectifs ou ambitions pertinents :</b></p> <p><i>Cible du CMI - 13,1</i> Renforcer, dans tous les pays, la résilience et les</p>

Stratégie de mise en œuvre	Mesure ministérielle	Indicateur de rendement Point de départ Cible	Comment la mesure ministérielle contribue à l'objectif et à la cible de la SFDD et, le cas échéant, à la Stratégie nationale du Canada pour le programme 2030 et aux ODD
			<p>capacités d'adaptation face aux aléas climatiques et aux catastrophes naturelles liées au climat</p> <p>Cible du CMI - <b>13.2</b> Incorporer des mesures relatives aux changements climatiques dans les politiques, les stratégies et la planification nationales.</p> <p><i>Cible du CMI – 13.3</i> Améliorer l'éducation, la sensibilisation et les capacités individuelles et institutionnelles en ce qui concerne l'adaptation aux changements climatiques, l'atténuation de leurs effets et la réduction de leur impact et les systèmes d'alerte rapide.</p>



# Objectif 14 : Conserver et protéger les océans du Canada

## Contexte de la SFDD

En vertu de la *Loi sur les aires marines nationales de conservation du Canada*, Parcs Canada a pour mandat d'établir un réseau d'aires marines nationales de conservation (AMNC) représentatives de la diversité des 29 régions marines océaniques et des Grands Lacs du Canada. Le rôle de Parcs Canada est de protéger ces AMNC et de veiller à ce qu'elles soient utilisées d'une manière écologiquement durable. En mars 2023, le réseau des AMNC est achevé à 21 % et compte cinq AMNC au Canada.

Parcs Canada appuie l'engagement du gouvernement du Canada à protéger 25 % des zones marines et côtières du Canada d'ici 2025, tout en s'efforçant d'atteindre l'objectif mondial de 30 % d'ici 2030. Il s'agit d'un objectif ambitieux qui représente des défis et des opportunités importants pour Parcs Canada. La double crise mondiale de l'appauvrissement de la biodiversité et des changements climatiques touche de manière importante l'environnement marin du Canada, obligeant Parcs Canada à réagir en protégeant la biodiversité en eau salée et eau douce, y compris les espèces marines en péril. À l'échelle mondiale on reconnaît maintenant de plus en plus que la protection des zones océaniques peut contribuer à résoudre ces crises. Concurrément, Parcs Canada a renforcé ses partenariats avec les gouvernements et les communautés autochtones. Or, ces deux facteurs procurent à Parcs Canada une occasion historique et unique soit d'étendre considérablement le réseau d'aires marines nationales de conservation pour aider à lutter contre l'appauvrissement de la biodiversité et les changements climatiques.

Parcs Canada occupe une position de choix, de par son mandat, pour protéger, conserver et favoriser la compréhension et l'appréciation par le public des lieux patrimoniaux naturels et culturels canadiens, et pour inciter les Canadiens à découvrir des écosystèmes marins et terrestres qu'ils n'auraient normalement pas la possibilité de connaître. La possibilité d'explorer et d'apprendre à partir des eaux, des terres et de la glace met également l'accent sur les connaissances, les valeurs et les cultures autochtones, ainsi que sur la manière dont les peuples autochtones considèrent ces environnements comme des écosystèmes connectés et homogènes. Les perspectives autochtones nous disent qu'il n'y a pas de lignes séparant les eaux, les terres et les glaces; au contraire, elles forment un tout unifié qui, ensemble, soutient les animaux et les créatures qui vivent dans ces endroits spéciaux.

En comparaison avec le programme des parcs nationaux de Parcs Canada, qui a débuté il y a plus de 135 ans avec la création du parc national de Banff, le programme de l'AMNC n'en est encore qu'à ses balbutiements, puisqu'il n'a qu'une vingtaine d'années. Au cours des deux premières décennies du programme des AMNC, Parcs Canada s'est concentré sur la mise en place du cadre qui guide leur gestion. L'année 2023 a marqué un grand pas dans cette direction avec l'annonce d'une nouvelle politique visant à orienter l'établissement et la gestion des AMNC. La politique donne des précisions sur la gestion des AMNC, et définit un nouveau cadre de

zonage qui répond mieux aux objectifs de protection et d'utilisation écologiquement durable. Elle décrit un ensemble d'outils de gestion pour les AMNC, dont des outils réglementaires qui seront élaborés dans le cadre de la *loi sur les aires marines nationales de conservation du Canada* (LAMNCC). Ces outils réglementaires, ainsi que les travaux visant à établir de nouvelles AMNC pour atteindre les objectifs du Canada, constitueront des domaines d'action importants au cours de la période couverte par la SMDD 2023-2027.

Pour cet objectif, Parcs Canada a également pris des engagements connexes en vertu du [Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal 2022](#)<sup>xiii</sup> (CMB). Lorsqu'un objectif du CMB est pertinent, il a été inclus dans la dernière colonne du tableau de la présente section avec les objectifs du cadre mondial d'indicateurs (CMI) et du cadre d'indicateurs canadiens (CIC).

## Thème de la cible : Protection et conservation des océans

**Cible : Conserver 25 % des zones marines et côtières d'ici 2025, en visant 30 % d'ici 2030, pour respecter l'engagement à freiner et renverser la perte de nature d'ici 2030 au Canada, et à parvenir à une remise en état complète d'ici 2050 (ministre des Pêches, des Océans et de la Garde côtière canadienne)**

Stratégie de mise en œuvre	Mesure ministérielle	Indicateur de rendement Point de départ Cible	Comment la mesure ministérielle contribue à l'objectif et à la cible de la SFDD et, le cas échéant, à la Stratégie nationale du Canada pour le programme 2030 et aux ODD
Renforcer la connaissance des écosystèmes côtiers et marins et des zones de protection marine	De 2023 à 2027, Parcs Canada :  - poursuivra ses efforts pour protéger et conserver les aires marines nationales de conservation (AMNC) et contribuer aux mesures de conservation efficaces propres à l'aire marine en approfondissant les connaissances sur les zones côtières et marines.	<b>Indicateur de rendement</b> Parcs Canada dispose d'un nouvel indicateur qui décrit les progrès réalisés en matière de surveillance des écosystèmes côtiers et marins dans les AMNC et en rend compte.  <b>Point de départ :</b> Nouvelle initiative pour mars 2023.  <b>Cible :</b> Un nouvel indicateur d'ici à décembre 2024.	L'élaboration et la mise en œuvre de protocoles de surveillance dans le cadre du programme des AMNC permettent de mieux connaître les écosystèmes côtiers et marins grâce à la recherche et à l'identification des facteurs de stress. Ces connaissances permettront de prendre des décisions de gestion efficaces et opportunes afin de réduire les menaces, de réagir aux changements et d'améliorer les écosystèmes.

Stratégie de mise en œuvre	Mesure ministérielle	Indicateur de rendement Point de départ Cible	Comment la mesure ministérielle contribue à l'objectif et à la cible de la SFDD et, le cas échéant, à la Stratégie nationale du Canada pour le programme 2030 et aux ODD
	<p><b>Programme :</b> Conservation des lieux patrimoniaux</p>		<p><b>Objectifs ou ambitions pertinents</b></p> <p>Cible du CMI - <b>14.2</b> D'ici à 2020, gérer et protéger durablement les écosystèmes marins et côtiers, notamment en renforçant leur résilience, afin d'éviter les graves conséquences de leur dégradation et prendre des mesures en faveur de leur restauration pour rétablir la santé et la productivité des océans.</p>
<p>Protéger, gérer et rétablir les zones marines et côtières.</p>	<p>De 2023 à 2027, Parcs Canada :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- poursuivra les travaux en collaboration avec les gouvernements provinciaux, territoriaux et autochtones en vue de la création de nouvelles aires marines nationales de conservation dans les régions marines non représentées dans le plan du système.</li> <li>- travaillera avec ses partenaires pour s'assurer que les travaux relatifs aux nouvelles zones protégées sont fondés sur la science, le savoir autochtone et</li> </ul>	<p><b>Indicateur de rendement :</b> Pourcentage des régions maritimes représentées dans le réseau des aires marines nationales de conservation</p> <p><b>Point de départ :</b> 17% en mars 2012.</p> <p><b>Cible :</b> Au moins 31 % d'ici mars 2025.</p> <p><b>Indicateur de rendement :</b> Nombre de nouveaux protocoles d'ententes ou d'autres formes d'accords</p>	<p>La création de nouvelles aires marines nationales de conservation prévoit leur protection, leur gestion et leur remise en état par Parcs Canada. Elle contribue également à l'engagement du Canada de protéger 25 % des zones marines et côtières du Canada d'ici 2025, et 30 % d'ici 2030, ainsi qu'aux engagements pris par le Canada dans le Cadre mondial pour la biodiversité (CMB) de 2022 de Kunming à Montréal</p> <p><b>Objectifs ou ambitions pertinents :</b></p>

Stratégie de mise en œuvre	Mesure ministérielle	Indicateur de rendement Point de départ Cible	Comment la mesure ministérielle contribue à l'objectif et à la cible de la SFDD et, le cas échéant, à la Stratégie nationale du Canada pour le programme 2030 et aux ODD
	<p>les perspectives locales, ce qui se traduit par des accords de cogestion avec les organisations autochtones.</p> <p><b>Programme :</b> Création de lieux patrimoniaux</p>	<p> négociés avec des groupes autochtones pour soutenir les travaux visant à créer de nouvelles aires marines nationales de conservation.</p> <p><b>Point de départ :</b> Nouvelle cible pour mars 2023.</p> <p><b>Cible :</b> Huit d'ici mars 2026</p>	<p><i>Ambition du CIC</i> - Le Canada protège et conserve les zones marines et gère de façon durable les stocks de poissons des océans.</p> <p><i>Indicateur du CIC</i> - <b>14.1.1</b> Proportion d'aires marines et côtières conservées.</p> <p><i>Cible du CIC</i> - <b>14.1.1</b> Conserver 25 % des océans canadiens d'ici 2025, pour atteindre 30 % d'ici 2030.</p>
	<p>- créera de nouvelles aires marines nationales de conservation (AMNC) en collaboration avec les gouvernements, les organisations et les collectivités autochtones, ainsi qu'avec les gouvernements provinciaux et territoriaux, et établir des partenariats stratégiques afin d'identifier de nouveaux sites candidats pour les AMNC à protéger en de la <i>Loi sur les aires marines nationales de conservation du Canada</i>.</p>	<p><b>Indicateur de rendement :</b> Nombre d'aires marines nationales de conservation dont l'établissement a progressé de manière démontrable (par exemple, négociation d'un protocole d'entente ou d'une autre mesure de protection provisoire).</p> <p><b>Point de départ :</b> Nouvelle cible pour mars 2023.</p>	<p><i>Cible du CMI</i> - <b>14.2</b> D'ici à 2020, gérer et protéger durablement les écosystèmes marins et côtiers, notamment en renforçant leur résilience, afin d'éviter les graves conséquences de leur dégradation et prendre des mesures en faveur de leur restauration pour rétablir la santé et la productivité des océans.</p> <p><i>Cible du CMB</i> - <b>2</b> Rétablissement des écosystèmes dégradés.</p>

Stratégie de mise en œuvre	Mesure ministérielle	Indicateur de rendement Point de départ Cible	Comment la mesure ministérielle contribue à l'objectif et à la cible de la SFDD et, le cas échéant, à la Stratégie nationale du Canada pour le programme 2030 et aux ODD
	<p><b>Programme :</b> Création de lieux patrimoniaux</p> <p>- élaborera un nouveau règlement général pour appuyer la mise en œuvre de la Loi sur les aires marines nationales de conservation du Canada dans les aires marines nationales de conservation (AMNC);</p> <p><b>Programme :</b> Conservation des lieux patrimoniaux</p>	<p><b>Cible :</b> Dix d'ici mars 2026</p> <p><b>Indicateur de rendement</b> Le règlement général établira des contrôles pour les activités et les utilisations dans les AMNC afin de soutenir les objectifs de protection et d'utilisation écologique durable.</p> <p><b>Point de départ :</b> Nouvelle initiative pour mars 2023.</p> <p><b>Cible :</b> Le Règlement entrera en vigueur en décembre 2026.</p> <p><b>Jalon :</b> Publication préalable du projet de règlement dans la partie 1 de la Gazette du Canada d'ici à décembre 2024.</p>	<p><i>Cible du CMB - 3</i> Protéger et conserver les zones</p> <p>L'élaboration d'un règlement général exécutoire portant sur la gestion des activités dans les AMNC soutiendra leur utilisation durable en établissant des objectifs de protection et d'utilisation écologique durable. Le règlement précisera également des normes pour la protection des ressources naturelles et culturelles dans les AMNC, conformément aux normes de protection marine annoncées en 2019 pour les aires marines protégées fédérales (gérées par Pêches et Océans Canada). Ce nouveau règlement permettra d'accroître la protection des écosystèmes marins et côtiers et contribuera ainsi à préserver la santé des océans du Canada.</p> <p><b>Objectifs ou ambitions pertinents :</b></p> <p><i>Cible du CMI - 14.2</i> D'ici à 2020, gérer et protéger durablement les écosystèmes marins et côtiers,</p>

Stratégie de mise en œuvre	Mesure ministérielle	Indicateur de rendement Point de départ Cible	Comment la mesure ministérielle contribue à l'objectif et à la cible de la SFDD et, le cas échéant, à la Stratégie nationale du Canada pour le programme 2030 et aux ODD
			<p>notamment en renforçant leur résilience, afin d'éviter les graves conséquences de leur dégradation et prendre des mesures en faveur de leur restauration pour rétablir la santé et la productivité des océans.</p> <p><i>Cible du CMB - 2</i> Rétablissement des écosystèmes dégradés.</p> <p><i>Cible du CMB - 3</i> Protéger et conserver les zones</p>

## Stratégies de mise en œuvre à l'appui de l'objectif

Cette section concerne les stratégies de mise en œuvre qui soutiennent l'objectif « Conserver et protéger les océans du Canada », mais pas une cible spécifique de la SFDD.

Stratégie de mise en œuvre	Mesure ministérielle	Indicateur de rendement Point de départ Cible	Comment la mesure ministérielle contribue à l'objectif et à la cible de la SFDD et, le cas échéant, à la Stratégie nationale du Canada pour le programme 2030 et aux ODD
Appuyer le rétablissement et la protection des baleines en voie de disparition du Canada	<p>De 2023 à 2027, Parcs Canada :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- limitera les menaces qui pèsent sur l'épaulard résident du sud en mettant en œuvre des programmes qui favorisent la disponibilité des proies (y compris les poissons fourrage), qui s'attaquent aux perturbations physiques et acoustiques et aux contaminants préoccupants, en coordination avec les principaux partenaires.</li> </ul> <p><b>Programme :</b> Conservation des lieux patrimoniaux</p>	<p><b>Indicateur de rendement :</b> Pourcentage des mesures énoncées dans les plans de conservation de Parcs Canada qui sont mises en œuvre (dans le cas de l'épaulard résident du sud).</p> <p><b>Point de départ :</b> 93,5 % des mesures ont été menées à bien en mars 2023.</p> <p><b>Cible :</b> 100 % d'ici mars 2026.</p>	<p>Cette mesure contribue à la protection et à la reconstitution des populations d'épaulard résident du sud à l'intérieur et à proximité des réserves des parcs nationaux des îles Gulf et de Pacific Rim, en collaboration avec des partenaires autochtones et autres.</p> <p><b>Objectifs ou ambitions pertinents :</b></p> <p><i>Cible du CMI – 14.2</i> D'ici à 2020, gérer et protéger durablement les écosystèmes marins et côtiers, notamment en renforçant leur résilience, afin d'éviter les graves conséquences de leur dégradation et prendre des mesures en faveur de leur restauration pour rétablir la santé et la productivité des océans.</p>



## Objectif 15 : Protéger et rétablir les espèces, conserver la biodiversité canadienne

### Contexte de la SFDD

Depuis sa création en 1911 en tant que premier service de parcs nationaux au monde, Parcs Canada s'est vu confier la protection d'un nombre croissant d'aires naturelles au sein d'un réseau de parcs nationaux représentant chacune des régions naturelles du Canada. En 2023, le Canada compte 47 parcs nationaux représentant 79 % des régions naturelles du pays. Les travaux se poursuivent pour créer de nouveaux parcs nationaux et réserves de parcs nationaux dans les régions naturelles restantes, ainsi que pour continuer à travailler sur d'autres zones protégées qui contribuent à la conservation de la nature.

Les Canadiens sont de plus en plus préoccupés par l'environnement dont hériteront les générations futures. Dans un monde en rapide évolution, les lieux historiques nationaux, les parcs nationaux et les aires marines nationales de conservation administrés par Parcs Canada sont considérés dans le monde entier comme des modèles de gestion de l'environnement et comme un héritage important à préserver pour les générations futures. Ils constituent également une preuve tangible et durable de l'engagement du Canada en faveur de la conservation de la nature.

Parcs Canada appuie l'engagement du gouvernement du Canada à protéger 25 % de ses terres et de ses eaux douces, tout en s'efforçant d'atteindre l'objectif mondial de 30 % d'ici 2030. Cet objectif constitue une « solution naturelle » aux deux défis environnementaux fondamentaux auxquels le monde est confronté : l'appauvrissement de la biodiversité, y compris les espèces en péril, et le changement climatique. Les avantages des aires protégées sont multiples à cet égard. Les aires protégées, en particulier celles qui sont établies au sein de corridors interconnectés, contribuent à la conservation de la biodiversité, à la protection des services écosystémiques, à l'interrelation entre les paysages, à l'absorption et au stockage du carbone, au renforcement des connaissances et de la compréhension, et à l'incitation à agir pour la protection de l'environnement.

De plus en plus, les nouveaux parcs nationaux témoignent du leadership et de la collaboration autochtones dans la création, la gestion coopérative et le développement d'opportunités économiques. La collaboration avec les partenaires autochtones est essentielle. Elle favorise également la réconciliation en permettant aux populations autochtones de renforcer leurs liens avec les terres et les eaux qu'elles utilisent traditionnellement.

Pour cet objectif, Parcs Canada a également pris des engagements connexes en vertu du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming à Montréal 2022 (CMB). Lorsqu'un objectif du CMB est pertinent, il a été inclus dans la dernière colonne du tableau de la présente section avec les objectifs du cadre mondial d'indicateurs (CMI) et du cadre d'indicateurs canadiens (CIC).

## Thème de la cible : Conservation des terres et de l'eau douce

**Cible : Conserver 25 % des terres et des eaux intérieures du Canada d'ici 2025, en visant 30 % d'ici 2030, par rapport aux 12,5 % qui ont été reconnues comme conservées à la fin de 2020, pour respecter l'engagement à freiner et renverser la perte de nature d'ici 2030 au Canada, et à parvenir à une remise en état complète d'ici 2050 (ministre de l'Environnement et du Changement climatique)**

Stratégie de mise en œuvre	Mesure ministérielle	Indicateur de rendement Point de départ Cible	Comment la mesure ministérielle contribue à l'objectif et à la cible de la SFDD et, le cas échéant, à la Stratégie nationale du Canada pour le programme 2030 et aux ODD
<p>Conserver les espaces naturels.</p>	<p>De 2023 à 2027, Parcs Canada :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- identifiera les sites candidats à la création de nouveaux parcs nationaux et réserves de parcs nationaux, en collaboration avec les gouvernements autochtones, provinciaux et territoriaux et d'autres parties prenantes, et soutenir la création d'autres aires protégées, telles que les aires protégées et conservées par les autochtones.</li> </ul> <p>Ce travail comprendra également l'évaluation des lieux du patrimoine national administrés par Parcs Canada qui répondent aux critères de reconnaissance dans la catégorie « Autres mesures de conservation efficaces par zone » (ASMCEZ) qui</p>	<p><b>Indicateur de rendement :</b> Nombre de parcs nationaux et d'aires marines nationales de conservation en eau douce avec des progrès manifestes dans l'établissement de parcs.</p> <p><b>Point de départ :</b> Nouvelle cible pour mars 2023.</p> <p><b>Cible :</b> Dix nouveaux parcs nationaux d'ici mars 2026.</p> <p><b>Indicateur de rendement</b> Pourcentage de régions terrestres représentées dans le réseau des parcs nationaux.</p> <p><b>Point de départ :</b> 75 % en mars 2015</p>	<p>En collaborant avec des partenaires autochtones, provinciaux, territoriaux et autres pour créer de nouveaux parcs nationaux et de nouvelles réserves de parcs nationaux, Parcs Canada soutient directement l'objectif du gouvernement du Canada de conserver 25 % des terres et des eaux intérieures d'ici 2025 et 30 % de chacune d'elles d'ici 2030, de freiner et de renverser la perte de nature d'ici 2030 au Canada, et de parvenir à une remise en état complète d'ici 2050 tout en défendant cet objectif à l'échelle internationale.</p> <p>En collaborant avec des partenaires pour créer de nouveaux parcs nationaux et de nouvelles réserves de parcs nationaux dans des régions naturelles représentatives du pays,</p>

Stratégie de mise en œuvre	Mesure ministérielle	Indicateur de rendement Point de départ Cible	Comment la mesure ministérielle contribue à l'objectif et à la cible de la SFDD et, le cas échéant, à la Stratégie nationale du Canada pour le programme 2030 et aux ODD
	<p>contribueront à la réalisation des objectifs du Canada.</p> <p><b>Programme</b> : Création de lieux patrimoniaux</p>	<p><b>Cible</b> : Au moins 82 % d'ici mars 2025.</p> <p><b>Indicateur de rendement</b> Pourcentage des régions maritimes représentées dans le réseau des aires marines nationales de conservation</p> <p><b>Point de départ</b> : 17 % en mars 2012</p> <p><b>Cible</b> : Au moins 31 % d'ici mars 2025.</p>	<p>Parcs Canada assurera la conservation, la remise en état et l'utilisation durable des écosystèmes terrestres et d'eaux douces intérieures et de leurs services, en particulier les forêts, les terres humides, les montagnes et les terres arides, conformément aux obligations découlant des accords internationaux.</p> <p><b>Objectifs ou ambitions pertinents :</b></p> <p><i>Ambition du CIC</i> – Le Canada conserve et restaure les écosystèmes et l'habitat.</p> <p><i>Indicateur du CIC</i> – <b>15.3.1</b> Proportion d'aires terrestres (terres et eaux douces) conservées.</p> <p><i>Cible du CIC</i> - <b>15.3.1</b> Conserver 25 % des aires terrestres (terres et eaux douces) d'ici 2025, pour atteindre 30 % d'ici 2030.</p> <p><i>Cible du CMI</i> – <b>15.1</b> D'ici à 2020, garantir la préservation, la</p>

Stratégie de mise en œuvre	Mesure ministérielle	Indicateur de rendement Point de départ Cible	Comment la mesure ministérielle contribue à l'objectif et à la cible de la SFDD et, le cas échéant, à la Stratégie nationale du Canada pour le programme 2030 et aux ODD
			<p>restauration et l'exploitation durable des écosystèmes terrestres et des écosystèmes d'eau douce et des services connexes, en particulier les forêts, les zones humides, les montagnes et les zones arides, conformément aux obligations découlant des accords internationaux.</p> <p><i>Cible du CMI – 15.4</i> D'ici à 2030, assurer la préservation des écosystèmes montagneux, notamment de leur biodiversité, afin de mieux tirer parti de leurs bienfaits essentiels pour le développement durable.</p> <p><i>Cible du Cadre mondial pour la biodiversité -3</i> Protéger et conserver les zones</p>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- conservera et restaurer les espaces naturels en continuant à surveiller l'intégrité écologique des écosystèmes de parc, la restauration des écosystèmes altérés et le rétablissement des</li> </ul>	<p><b>Indicateur de rendement</b> Pourcentage des écosystèmes des parcs nationaux dont les tendances</p>	<p>Le programme de surveillance de l'intégrité écologique de Parcs Canada permet de comprendre les changements dans les écosystèmes et de prioriser les mesures fondées sur des données probantes afin</p>

Stratégie de mise en œuvre	Mesure ministérielle	Indicateur de rendement Point de départ Cible	Comment la mesure ministérielle contribue à l'objectif et à la cible de la SFDD et, le cas échéant, à la Stratégie nationale du Canada pour le programme 2030 et aux ODD
	<p>espèces en péril grâce au Programme national de conservation et de restauration et à d'autres initiatives axées sur les parcs.</p> <p><b>Programme :</b> Conservation des lieux patrimoniaux</p>	<p>sont stables ou en amélioration.</p> <p><b>Point de départ :</b> 79 % en mars 2023</p> <p><b>Cible :</b> 92 % d'ici mars 2025.</p>	<p>d'améliorer l'intégrité écologique, de protéger les espèces en péril et de réduire et d'enrayer la perte de biodiversité dans les lieux administrés par Parcs Canada.</p> <p>Ces mesures soutiendront la conservation, la biodiversité et la santé des écosystèmes terrestres en surveillant les écosystèmes des éléments terrestres et marins des parcs nationaux, et centrent les efforts sur la compréhension et la prise en compte des indicateurs de l'intégrité écologique qui amélioreront les résultats en matière de conservation.</p> <p><b>Objectifs ou ambitions pertinents :</b></p> <p><i>Cible du CMI – 15.1</i> D'ici à 2020, garantir la préservation, la restauration et l'exploitation durable des écosystèmes terrestres et des écosystèmes d'eau douce et des services connexes, en particulier les forêts, les zones humides, les montagnes et les zones arides,</p>

Stratégie de mise en œuvre	Mesure ministérielle	Indicateur de rendement Point de départ Cible	Comment la mesure ministérielle contribue à l'objectif et à la cible de la SFDD et, le cas échéant, à la Stratégie nationale du Canada pour le programme 2030 et aux ODD
			<p>conformément aux obligations découlant des accords internationaux.</p> <p>Cible du CMI – <b>15.5</b> Prendre d'urgence des mesures énergiques pour réduire la dégradation du milieu naturel, mettre un terme à l'appauvrissement de la biodiversité et, d'ici à 2020, protéger les espèces menacées et prévenir leur extinction.</p> <p><i>Cible du CMB - 2</i> Rétablissement des écosystèmes dégradés</p> <p><i>Cible du CMB – 11</i> Restaurer, préserver et renforcer les contributions de la nature aux populations, y compris les fonctions et services écosystémiques.</p>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- soutiendra la création et la gestion de corridors écologiques;</li> <li>- élaborera des critères nationaux définissant les zones prioritaires pour les corridors écologiques;</li> <li>- collaborera avec des experts, des partenaires autochtones, des intervenants des provinces, des</li> </ul>	<p><b>Indicateur de rendement :</b> Nombre de corridors écologiques identifiés et reconnus.</p>	<p>Les corridors écologiques améliorent la connectivité écologique entre les aires protégées et conservées en facilitant le déplacement en toute sécurité des espèces entre les aires protégées et conservées et en permettant la dispersion vers de</p>

Stratégie de mise en œuvre	Mesure ministérielle	Indicateur de rendement Point de départ Cible	Comment la mesure ministérielle contribue à l'objectif et à la cible de la SFDD et, le cas échéant, à la Stratégie nationale du Canada pour le programme 2030 et aux ODD
	<p>territoires et d'autres parties prenantes nationales afin d'identifier les emplacements potentiels des corridors écologiques.</p> <p><b>Programme :</b> Création de lieux patrimoniaux</p>	<p><b>Point de départ :</b> Nouveau programme en avril 2022.</p> <p><b>Cible :</b> Trois d'ici décembre 2025</p>	<p>nouveaux habitats et l'accomplissement des besoins du cycle de vie.</p> <p>Les corridors écologiques permettent également aux chercheurs d'observer et de prévoir les changements dans la répartition des espèces et des écosystèmes et facilitent l'adaptation au changement climatique. Ils renforcent la résilience et la capacité d'adaptation des biotes et de leurs biomes et protègent contre la perte de biodiversité.</p> <p><b>Objectifs ou ambitions pertinents :</b></p> <p><i>Cible du CMI – 15.1</i> D'ici à 2020, garantir la préservation, la restauration et l'exploitation durable des écosystèmes terrestres et des écosystèmes d'eau douce et des services connexes, en particulier les forêts, les zones humides, les montagnes et les zones arides, conformément aux obligations</p>

Stratégie de mise en œuvre	Mesure ministérielle	Indicateur de rendement Point de départ Cible	Comment la mesure ministérielle contribue à l'objectif et à la cible de la SFDD et, le cas échéant, à la Stratégie nationale du Canada pour le programme 2030 et aux ODD
			<p>découlant des accords internationaux.</p> <p>Cible du CMI – <b>15.5</b> Prendre d'urgence des mesures énergiques pour réduire la dégradation du milieu naturel, mettre un terme à l'appauvrissement de la biodiversité et, d'ici à 2020, protéger les espèces menacées et prévenir leur extinction.</p> <p>Cible du CMB– <b>11</b> Restaurer, préserver et renforcer les contributions de la nature aux populations, y compris les fonctions et services écosystémiques.</p>
Soutenir le leadership autochtone en matière de conservation	<p>De 2023 à 2027, Parcs Canada :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- donnera la priorité au leadership autochtone en matière de conservation par la mise en place et le fonctionnement de structures de gestion coopérative pour les parcs nationaux, les réserves de parcs</li> </ul>	<p><b>Indicateur de rendement :</b> Nombre de lieux du patrimoine naturel gérés en collaboration avec les peuples autochtones.</p> <p><b>Point de départ :</b> 20 en mars 2019</p>	<p>Parcs Canada travaille en étroite collaboration avec les Inuits, les Métis et les Premières Nations afin d'associer les connaissances autochtones à la science occidentale dans la gestion des lieux patrimoniaux sous son administration. Cela permet de dresser un tableau plus complet des défis et des solutions en matière de conservation. Ce travail contribue</p>

Stratégie de mise en œuvre	Mesure ministérielle	Indicateur de rendement Point de départ Cible	Comment la mesure ministérielle contribue à l'objectif et à la cible de la SFDD et, le cas échéant, à la Stratégie nationale du Canada pour le programme 2030 et aux ODD
	<p>nationaux et les aires marines nationales de conservation.</p> <p><b>Programme :</b> Conservation des lieux patrimoniaux</p>	<p><b>Cible :</b> Au moins 27 d'ici mars 2024</p>	<p>également à la réalisation des objectifs de conservation des terres et des eaux douces,</p> <p>et contribue également aux stratégies de mise en œuvre de l'objectif 10 ci-dessus.</p>
	<p>- aidera les Autochtones à créer des liens ou à renouveler ces liens avec les leurs territoires traditionnels situés dans les lieux patrimoniaux nationaux administrés par Parcs Canada pour des pratiques culturelles traditionnelles et modernes.</p> <p><b>Programme :</b> Conservation des lieux patrimoniaux</p>	<p><b>Indicateur de rendement :</b> Nombre de lieux patrimoniaux dont les terres et les eaux sont utilisées par les peuples autochtones conformément à leurs pratiques traditionnelles et modernes.</p> <p><b>Point de départ :</b> 31 en mars 2019</p> <p><b>Cible :</b> Entre 32 et 42 d'ici mars 2025.</p>	<p>Depuis des temps immémoriaux, les peuples autochtones entretiennent une relation durable avec les terres, les eaux et les glaces, ce qui leur permet d'acquérir une connaissance approfondie des lieux et des systèmes vivants. Parcs Canada s'est engagée à mettre en place un réseau de lieux patrimoniaux nationaux qui reconnaît et honore les contributions historiques et contemporaines des peuples autochtones, leurs récits et leurs cultures, ainsi que les liens d'intendance qu'ils ont avec les terres, les eaux et les glaces.</p>

Stratégie de mise en œuvre	Mesure ministérielle	Indicateur de rendement Point de départ Cible	Comment la mesure ministérielle contribue à l'objectif et à la cible de la SFDD et, le cas échéant, à la Stratégie nationale du Canada pour le programme 2030 et aux ODD
	<p>- continuera à soutenir le Programme des gardiens autochtones et d'autres programmes équivalents dans les aires patrimoniales protégées administrées par Parcs Canada, notamment par des conversations exploratoires, des activités de renforcement des capacités et la mise en œuvre de programmes des gardiens autochtones.</p> <p><b>Programme :</b> Conservation des lieux patrimoniaux</p>	<p><b>Indicateur de rendement :</b> Nombre de programmes de gardiens autochtones et de programmes équivalents en activité dans les aires patrimoniales protégées administrées par Parcs Canada.</p> <p><b>Point de départ :</b> 17 mis en œuvre en mars 2023</p> <p><b>Cible :</b> 30 d'ici mars 2025</p>	<p>et contribue également aux stratégies de mise en œuvre de l'objectif 10 ci-dessus.</p> <p>Parcs Canada donne la priorité au leadership autochtone en matière de conservation en s'engageant à gérer les lieux de patrimoine naturel en collaboration avec les peuples autochtones et par l'intermédiaire de ses programmes. Le programme de gardiens autochtones soutient les pratiques de gestion et les responsabilités d'intendance des autochtones sur leurs territoires, et est fondé sur la relation culturelle que les Autochtones entretiennent avec les terres, l'eau et la glace.</p> <p>Les programmes des gardiens autochtones sont des programmes dirigés par des communautés ou des partenaires autochtones, qui sont l'expression des responsabilités des Premières Nations, des Métis et des Inuits à l'égard de leurs territoires traditionnels, des terres visées par</p>

Stratégie de mise en œuvre	Mesure ministérielle	Indicateur de rendement Point de départ Cible	Comment la mesure ministérielle contribue à l'objectif et à la cible de la SFDD et, le cas échéant, à la Stratégie nationale du Canada pour le programme 2030 et aux ODD
			<p>des traités et de leurs terres ancestrales.</p> <p>Les programmes de gardiens autochtones proposent également des formations et le renforcement des capacités des populations autochtones afin de soutenir leur contribution à la protection et à la gestion des terres et des ressources.</p> <p>Le travail de Parcs Canada dans ce domaine touche à de nombreux aspects de son mandat. On trouve d'autres contributions à cet engagement sous l'objectif 10, ci-dessus.</p> <p><b>Objectifs ou ambitions pertinents :</b></p> <p><i>Cible du CMI - 15.1</i> D'ici à 2020, garantir la préservation, la restauration et l'exploitation durable des écosystèmes terrestres et des écosystèmes d'eau douce et des services connexes.</p>

## Thème de la cible : Protection et rétablissement des espèces

**Cible : D'ici 2026, augmenter le pourcentage d'espèces en péril inscrites à la loi fédérale dont les tendances démographiques sont conformes aux programmes de rétablissement et aux plans de gestion, le faisant passer de la valeur de référence de 42 % en 2019 à 60 % (ministre de l'Environnement et du Changement climatique et ministre des Pêches, des Océans et de la Garde côtière canadienne).**

Stratégie de mise en œuvre	Mesure ministérielle	Indicateur de rendement Point de départ Cible	Comment la mesure ministérielle contribue à l'objectif et à la cible de la SFDD et, le cas échéant, à la Stratégie nationale du Canada pour le programme 2030 et aux ODD
Mettre en œuvre des mesures de conservation renforcée.	<p>De 2023 à 2027, Parcs Canada :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- conservera et restaurer les espaces naturels en continuant à surveiller l'intégrité écologique des écosystèmes de parc, la restauration des écosystèmes altérés et le rétablissement des espèces en péril grâce au Programme national de conservation et de restauration et à d'autres initiatives axées sur les parcs.</li> </ul> <p><b>Programme :</b> Conservation des lieux patrimoniaux</p>	<p><b>Indicateur de rendement</b> Pourcentage des écosystèmes des parcs nationaux dont les tendances sont stables ou en amélioration.</p> <p><b>Point de départ :</b> 79 % en mars 2023</p> <p><b>Cible :</b> 92 % d'ici mars 2025.</p>	<p>Le programme de surveillance écologique de Parcs Canada permet de comprendre les changements dans les écosystèmes et de prioriser les mesures fondées sur des données probantes afin d'améliorer l'intégrité écologique, de protéger les espèces en péril et de réduire et d'enrayer la perte de biodiversité dans les lieux administrés par Parcs Canada.</p> <p>Ces mesures soutiendront la conservation, la biodiversité et la santé des écosystèmes terrestres et marins en surveillant les écosystèmes de parcs nationaux, et centrent les efforts sur la compréhension et la prise en compte des indicateurs de l'intégrité écologique qui amélioreront</p>

Stratégie de mise en œuvre	Mesure ministérielle	Indicateur de rendement Point de départ Cible	Comment la mesure ministérielle contribue à l'objectif et à la cible de la SFDD et, le cas échéant, à la Stratégie nationale du Canada pour le programme 2030 et aux ODD
			<p>les résultats en matière de conservation.</p> <p><b>Objectifs ou ambitions pertinents :</b></p> <p><i>Ambition du CIC</i> - Le Canada s'assure que toutes les espèces ont une population saine et viable.</p> <p><i>Indicateur du CIC - 15.1.1</i> Proportion d'espèces sauvages indigènes classées comme étant en sécurité ou apparemment en sécurité selon le risque de disparition national.</p> <p><i>Indicateur du CIC - 15.2.1</i> Proportion d'espèces affichant des progrès vers leurs objectifs de population et de répartition.</p> <p><i>Cible du CMI – 15.1</i> D'ici à 2020, garantir la préservation, la restauration et l'exploitation durable des écosystèmes terrestres et des écosystèmes d'eau douce et des services connexes, en particulier les forêts, les zones humides, les montagnes et les zones arides, conformément aux obligations</p>

Stratégie de mise en œuvre	Mesure ministérielle	Indicateur de rendement Point de départ Cible	Comment la mesure ministérielle contribue à l'objectif et à la cible de la SFDD et, le cas échéant, à la Stratégie nationale du Canada pour le programme 2030 et aux ODD
			<p>découlant des accords internationaux.</p> <p>Cible du CMB – <b>11</b> Restaurer, préserver et renforcer les contributions de la nature aux populations, y compris les fonctions et services écosystémiques.</p>
	<p>- élaborera des plans d'action multiespèces pour orienter la gestion des espèces en péril sur les terres administrées par Parcs Canada, en collaboration avec les partenaires autochtones et les parties prenantes.</p> <p><b>Programme :</b> Conservation des lieux patrimoniaux</p>	<p><b>Indicateur de rendement :</b> Nombre de plans d'action multiespèces affichés au Registre public des espèces en péril.</p> <p><b>Point de départ :</b> 23 en mars 2023</p> <p><b>Cible :</b> 26 d'ici mars 2026</p>	<p>Les plans d'action multiespèces de Parcs Canada définissent des mesures de rétablissement qui contribueront au rétablissement des espèces en péril en soutenant les tendances des populations conformément aux stratégies de rétablissement et aux plans de gestion. À cette fin, Parcs Canada travaille en collaboration avec des partenaires et des intervenants autochtones clés pour favoriser le rétablissement des espèces dans l'ensemble du paysage.</p> <p>La capacité de Parcs Canada à mettre en œuvre des actions sur le terrain, définies dans le cadre de plans d'action multiespèces,</p>

Stratégie de mise en œuvre	Mesure ministérielle	Indicateur de rendement Point de départ Cible	Comment la mesure ministérielle contribue à l'objectif et à la cible de la SFDD et, le cas échéant, à la Stratégie nationale du Canada pour le programme 2030 et aux ODD
			<p>contribuera à la protection et au rétablissement des espèces menacées et soutiendra la biodiversité.</p> <p><b>Objectifs ou ambitions pertinents :</b></p> <p><i>Ambition du CIC</i> - Le Canada s'assure que toutes les espèces ont une population saine et viable.</p> <p><i>Indicateur du CIC - 15.1.1</i> Proportion d'espèces sauvages indigènes classées comme étant en sécurité ou apparemment en sécurité selon le risque de disparition national.</p> <p><i>Indicateur du CIC - 15.2.1</i> Proportion d'espèces affichant des progrès vers leurs objectifs de population et de répartition.</p> <p>Cible du CMI – <b>15.5</b> Prendre d'urgence des mesures énergiques pour réduire la dégradation du milieu naturel, mettre un terme à l'appauvrissement de la biodiversité</p>

Stratégie de mise en œuvre	Mesure ministérielle	Indicateur de rendement Point de départ Cible	Comment la mesure ministérielle contribue à l'objectif et à la cible de la SFDD et, le cas échéant, à la Stratégie nationale du Canada pour le programme 2030 et aux ODD
			<p>et, d'ici à 2020, protéger les espèces menacées et prévenir leur extinction.</p> <p>Cible du CMB - 4 Faire cesser l'extinction des espèces et réduire le risque d'extinction.</p>
	<p>- examinera et élaborera des indicateurs de rendement pour mesurer la contribution de Parcs Canada aux activités de conservation et de rétablissement des espèces en péril.</p> <p><b>Programme</b> : Conservation des lieux patrimoniaux</p>	<p><b>Indicateur de rendement</b> : Parcs Canada dispose d'une série d'indicateurs de rendement qui démontrent sa contribution à la conservation et au rétablissement des espèces en péril et à l'atteinte de l'objectif fédéral.</p> <p><b>Point de départ</b> : Un en mars 2023</p> <p><b>Cible</b> : Compléter la série d'indicateurs d'ici mars 2024.</p>	<p>L'audit de 2022 du commissaire à l'environnement et au développement durable sur l'élaboration de stratégies à l'appui de l'objectif fédéral relatif aux espèces a mis en évidence la nécessité de fournir des indicateurs de rendement pertinents pour démontrer la pleine contribution de Parcs Canada dans ce domaine. L'élaboration de ces indicateurs permettra à Parcs Canada de mieux suivre et de démontrer sa contribution à l'atteinte de l'objectif fédéral.</p> <p>L'indicateur de rendement actuel est le « Nombre de plans d'action multiespèces affichés au Registre public des espèces en péril » et il fera</p>

Stratégie de mise en œuvre	Mesure ministérielle	Indicateur de rendement Point de départ Cible	Comment la mesure ministérielle contribue à l'objectif et à la cible de la SFDD et, le cas échéant, à la Stratégie nationale du Canada pour le programme 2030 et aux ODD
			<p>l'objet d'un rapport dans le cadre de la présente SMDD.</p> <p><b>Objectifs ou ambitions pertinents :</b></p> <p><i>Ambition du CIC</i> - Le Canada s'assure que toutes les espèces ont une population saine et viable.</p> <p><i>Indicateur du CIC - 15.1.1</i> Proportion d'espèces sauvages indigènes classées comme étant en sécurité ou apparemment en sécurité selon le risque de disparition national.</p> <p><i>Indicateur du CIC - 15.2.1</i> Proportion d'espèces affichant des progrès vers leurs objectifs de population et de répartition.</p> <p>Cible du CMI – <b>15.5</b> Prendre d'urgence des mesures énergiques pour réduire la dégradation du milieu naturel, mettre un terme à l'appauvrissement de la biodiversité et, d'ici à 2020, protéger les espèces menacées et prévenir leur extinction.</p>

Stratégie de mise en œuvre	Mesure ministérielle	Indicateur de rendement Point de départ Cible	Comment la mesure ministérielle contribue à l'objectif et à la cible de la SFDD et, le cas échéant, à la Stratégie nationale du Canada pour le programme 2030 et aux ODD
			Cible du CMB - 4 Faire cesser l'extinction des espèces et réduire le risque d'extinction.
<p>Travailler avec ses partenaires pour mettre en œuvre l'approche pancanadienne pour la transformation de la conservation des espèces en péril au Canada et le cadre pour la conservation des espèces aquatiques en péril</p>	<p>De 2023 à 2027, Parcs Canada :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- créera des plans d'action multi-espèces pour les aires patrimoniales protégées, en collaboration avec les peuples autochtones et d'autres parties prenantes, en concentrant les efforts de conservation, conformément aux principes de l'approche pancanadienne pour la transformation de la conservation des espèces en péril au Canada et du cadre pour la conservation des espèces aquatiques en péril.</li> </ul> <p><b>Programme :</b> Conservation des lieux patrimoniaux</p>	<p><b>Indicateur de rendement :</b> Nombre de plans d'action multiespèces affichés au Registre public des espèces en péril.</p> <p><b>Point de départ :</b> 23 en mars 2023</p> <p><b>Cible :</b> 26 d'ici mars 2026</p>	<p>Les plans d'action multiespèces de Parcs Canada définissent des mesures de rétablissement qui contribueront au rétablissement des espèces en péril en soutenant les tendances des populations conformément aux stratégies de rétablissement et aux plans de gestion. À cette fin, Parcs Canada travaille en collaboration avec des partenaires et des intervenants autochtones clés afin d'améliorer le rétablissement des espèces dans l'ensemble du paysage, en veillant à ce que les efforts de conservation se concentrent sur les lieux, les espèces et les menaces prioritaires communs, et en renforçant les partenariats.</p> <p><b>Objectifs ou ambitions pertinents :</b></p>

Stratégie de mise en œuvre	Mesure ministérielle	Indicateur de rendement Point de départ Cible	Comment la mesure ministérielle contribue à l'objectif et à la cible de la SFDD et, le cas échéant, à la Stratégie nationale du Canada pour le programme 2030 et aux ODD
			<p><i>Ambition du CIC</i> - Le Canada s'assure que toutes les espèces ont une population saine et viable.</p> <p><i>Indicateur du CIC</i> - <b>15.1.1</b> Proportion d'espèces sauvages indigènes classées comme étant en sécurité ou apparemment en sécurité selon le risque de disparition national.</p> <p><i>Indicateur du CIC</i> - <b>15.2.1</b> Proportion d'espèces affichant des progrès vers leurs objectifs de population et de répartition.</p> <p>Cible du CMI – <b>15.5</b> Prendre d'urgence des mesures énergiques pour réduire la dégradation du milieu naturel, mettre un terme à l'appauvrissement de la biodiversité et, d'ici à 2020, protéger les espèces menacées et prévenir leur extinction.</p> <p><i>Cible du CMB</i> - <b>4</b> Faire cesser l'extinction des espèces et réduire le risque d'extinction.</p>

Stratégie de mise en œuvre	Mesure ministérielle	Indicateur de rendement Point de départ Cible	Comment la mesure ministérielle contribue à l'objectif et à la cible de la SFDD et, le cas échéant, à la Stratégie nationale du Canada pour le programme 2030 et aux ODD
<p>Travailler avec des partenaires pour améliorer les connaissances fondamentales sur les espèces, les habitats et les écosystèmes</p>	<p>De 2023 à 2027, Parcs Canada :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- fera progresser l'action pour la protection et le rétablissement des espèces en péril prioritaires, notamment par l'application conjointe de la science occidentale et du savoir autochtone dans le cadre des projets de conservation et de restauration, et en appliquant les principes du Cercle d'intendance autochtone de Parcs Canada.</li> </ul> <p><b>Programme :</b> Conservation des lieux patrimoniaux</p>	<p><b>Indicateur de rendement :</b> Un indicateur est élaboré pour rendre compte des progrès réalisés dans l'application conjointe de la science occidentale et du savoir autochtone dans les projets de conservation et de restauration, conformément aux principes du Cercle d'intendance autochtone de Parcs Canada.</p> <p><b>Point de départ :</b> Nouvelle initiative pour mars 2023.</p> <p><b>Cible :</b> Un indicateur d'ici mars 2027.</p>	<p>Parcs Canada collabore avec des partenaires autochtones pour intégrer le savoir autochtone dans la planification et la mise en œuvre de ses projets de conservation et de restauration, afin d'accroître les succès en matière de conservation.</p> <p><b>Objectifs ou ambitions pertinents :</b></p> <p>Cible du CMI – <b>15.5</b> Prendre d'urgence des mesures énergiques pour réduire la dégradation du milieu naturel, mettre un terme à l'appauvrissement de la biodiversité et, d'ici à 2020, protéger les espèces menacées et prévenir leur extinction.</p> <p><i>Cible du CMB - 2</i> Rétablissement des écosystèmes dégradés</p> <p>Cible du CMB - <b>4</b> Faire cesser l'extinction des espèces et réduire le risque d'extinction.</p> <p><i>Cible du CMB - 21</i> Faire en sorte que les décideurs, les praticiens et le public aient accès aux meilleures</p>

Stratégie de mise en œuvre	Mesure ministérielle	Indicateur de rendement Point de départ Cible	Comment la mesure ministérielle contribue à l'objectif et à la cible de la SFDD et, le cas échéant, à la Stratégie nationale du Canada pour le programme 2030 et aux ODD
			données, informations et connaissances disponibles.

## Stratégies de mise en œuvre à l'appui de l'objectif

Cette section concerne les stratégies de mise en œuvre qui soutiennent l'objectif « Protéger et rétablir les espèces, conserver la biodiversité Canadienne », mais pas une cible spécifique de la SFDD.

Stratégie de mise en œuvre	Mesure ministérielle	Indicateur de rendement Point de départ Cible	Comment la mesure ministérielle contribue à l'objectif et à la cible de la SFDD et, le cas échéant, à la Stratégie nationale du Canada pour le programme 2030 et aux ODD
<p>Prévenir, détecter, contrôler et gérer les espèces étrangères envahissantes, et intervenir à leur égard.</p>	<p>De 2023 à 2027, Parcs Canada :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- élaborera une approche fondée sur des données probantes et hiérarchisée pour la gestion des espèces exotiques envahissantes en tant qu'élément clé du travail de maintien et d'amélioration de l'intégrité écologique.</li> </ul> <p><b>Programme :</b> Conservation des lieux patrimoniaux</p>	<p><b>Indicateur de rendement :</b> Pourcentage des écosystèmes dont les tendances sont stables ou en amélioration.</p> <p><b>Point de départ :</b> 79 % en mars 2023</p> <p><b>Cible :</b> 92 % d'ici mars 2025.</p>	<p>La surveillance de l'intégrité écologique de Parcs Canada comprend l'élaboration et la mise en œuvre d'outils qui permettront d'évaluer la détection des espèces exotiques envahissantes et d'éclairer les mesures de gestion en matière de prévention, d'éradication et de contrôle de ces espèces.</p> <p><b>Objectifs ou ambitions pertinents :</b></p> <p><i>Ambition du CIC</i> - Le Canada s'assure que toutes les espèces ont une population saine et viable.</p> <p><i>Indicateur du CIC</i> - <b>15.1.1</b> Proportion d'espèces sauvages indigènes classées comme étant en sécurité ou apparemment en sécurité selon le risque de disparition national.</p> <p><i>Indicateur du CIC</i> - <b>15.2.1</b> Proportion d'espèces affichant des progrès vers</p>

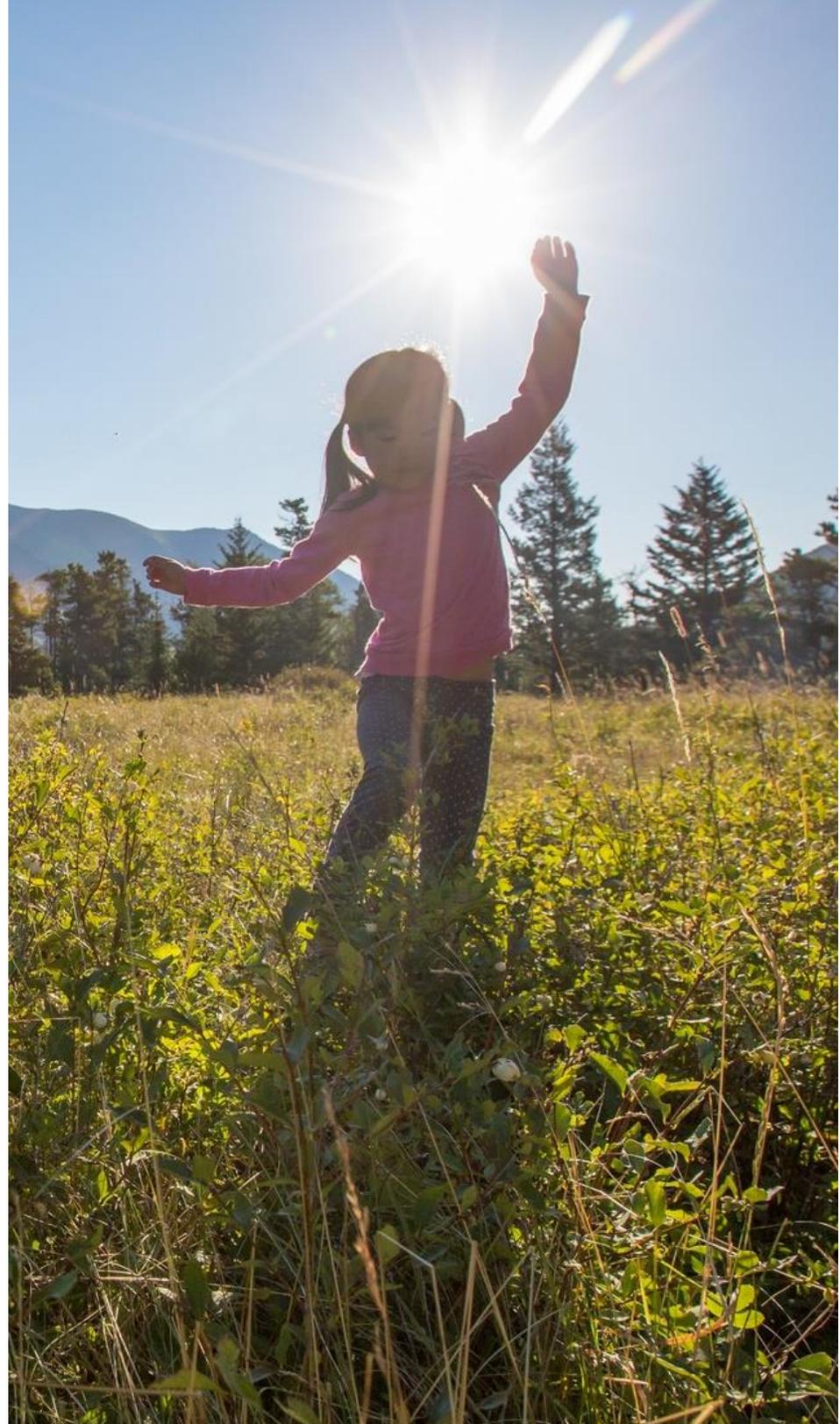
Stratégie de mise en œuvre	Mesure ministérielle	Indicateur de rendement Point de départ Cible	Comment la mesure ministérielle contribue à l'objectif et à la cible de la SFDD et, le cas échéant, à la Stratégie nationale du Canada pour le programme 2030 et aux ODD
			<p>leurs objectifs de population et de répartition.</p> <p><i>Objectif du CMI - 15.8</i> D'ici à 2020, prendre des mesures pour empêcher l'introduction d'espèces exotiques envahissantes, atténuer sensiblement les effets que ces espèces ont sur les écosystèmes terrestres et aquatiques et contrôler ou éradiquer les espèces prioritaires.</p> <p><i>Cible du CMB - 6</i> Gérer les espèces exotiques envahissantes.</p>

## SECTION 5 :

# Intégration du développement durable

L'Agence Parcs Canada continuera de veiller à ce que son processus décisionnel tienne compte des objectifs et des cibles de la SFDD dans le cadre du processus d'évaluation environnementale stratégique (EES). Une EES à l'égard de propositions de politiques, de plans et de programmes comprend une analyse des incidences de la proposition sur l'environnement, notamment sur les objectifs et les cibles de la SFDD.

Les déclarations au sujet des résultats de l'évaluation de l'Agence seront rendues publiques lorsqu'une initiative ayant subi une EES détaillée est annoncée et seront affichées sur [une page réservée aux EES sur le site Web de Parcs Canada](#).<sup>xiv</sup> La déclaration publique vise à montrer que les incidences sur l'environnement de la politique, du plan ou du programme approuvé, y compris les répercussions sur l'atteinte des objectifs et des cibles de la SFDD, ont été prises en considération lors de la préparation de la proposition et de la prise de décisions.



# Notes en fin d'ouvrage

---

- <sup>i</sup> Stratégies de développement durable de l'Agence Parcs Canada, <https://parcs.canada.ca/agence-agency/bib-lib/plans/docs2i>
- <sup>ii</sup> Stratégie fédérale de développement durable de 2022 à 2026, <https://www.fsds-sfdd.ca/fr>
- <sup>iii</sup> *Loi fédérale sur le développement durable*, <https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/f-8.6/index.html>
- <sup>iv</sup> *Loi fédérale sur le développement durable* : Principe fondamental <https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/F-8.6/page-1.html#h-240618>
- <sup>v</sup> Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones Plan d'action 2023-2028, <https://www.justice.gc.ca/fra/declaration/pa-ap/index.html>.
- <sup>vi</sup> Plan d'action pour l'accessibilité, 2022-2025, <https://parcs.canada.ca/agence-agency/plan-action>
- <sup>vii</sup> À l'écoute des Canadiens, <https://www.fsds-sfdd.ca/fr/listening-to-canadians>
- <sup>viii</sup> Cadre mondial d'indicateurs relatifs aux objectifs et aux cibles du Programme de développement durable à l'horizon 2030, [https://unstats.un.org/sdgs/indicators/Global%20Indicator%20Framework%20after%202023%20refinement\\_Fre.pdf](https://unstats.un.org/sdgs/indicators/Global%20Indicator%20Framework%20after%202023%20refinement_Fre.pdf)
- <sup>ix</sup> Le Cadre d'indicateurs canadien pour les objectifs de développement durables. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/11-26-0004/112600042021001-fra.htm>
- <sup>x</sup> Impact économique de Parcs Canada, 2018-2019, <https://parcs.canada.ca/agence-agency/bib-lib/rapports-reports/impact-economique-economic-impact/impact-economique-2018-2019-economic-impact>
- <sup>xi</sup> Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones Plan d'action 2023-2028, <https://www.justice.gc.ca/fra/declaration/pa-ap/index.html>.
- <sup>xii</sup> Parcs urbains nationaux, <https://parcs.canada.ca/pun-nup>
- <sup>xiii</sup> Vers une stratégie canadienne 2030 pour la biodiversité : Le nouveau cadre mondial de la biodiversité de Kunming à Montréal <https://www.canada.ca/fr/services/environnement/faune-flore-especes/biodiversite/strategie-canadienne-2030-biodiversite.html#toc2>
- <sup>xiv</sup> Évaluations environnementales stratégiques, <https://parcs.canada.ca/nature/eie-eia/processus-process/strategie-strategic>